SUPPLÉMENT AU N°703 DU 22 DÉCEMBRE 2010 - L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

L'US MAG

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

Dossier

Vent de crise sur l'Europe

Le 22 janvier

Avec le SNES et la FSU ensemble pour l'Éducation

34 Fenêtre sur
Pôle emploi

21 Dossier
Les politiques d'austérité en Europe

44 Entretien
avec le linguiste Daniel Gaonac'h

SOMMAIRE

Revue de presse 4

30 jours 5

Débat/courriers 6

De blog en blog 7

Débat/opinion 8
- *Retraites, un avenir sans assurance*

Actualité 10
- *22 janvier : action Éducation*
- *Fonction publique : précarité*
- *Collège CLAIR*
- *CO-Psy et DCIO*
- *Voie technologique*
- *Une autre idée du collège*

Droits et libertés 17
- *Droit au logement*
- *RESF*

Éco/social 18
- *Bulle immobilière*
- *Santé*
- *Dictionnaire*

Dossier 21
- *Vent de crise sur l'Europe*

Métier 28
- *Formation des maîtres*
- *SVT*
- *Réforme du lycée*
- *CPE*

Portrait 30
- *Caroline de Haas, porte-parole du réseau* Osez le féminisme

Catégories 32
- *Mouvement interacadémique 2011*
- *Notation des agrégés*
- *Retraite*
- *Questions-réponses : TZR*

Fenêtre sur 34
- *Pôle emploi*

International 36
- *Serbie*
- *Tunisie*

Culture 38
- *Livres-revues*
- *Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions*
- *Multimédia*

Entretien 44
- *Le linguiste Daniel Gaonac'h*

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). **Directeur de la publication :** Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). **Rédacteurs en chef :** Carole Condat, Nicolas Morvan. **Secrétaire de direction :** Bénédicte Derieux. **Collaborateurs permanents :** Nicolas Béniès, Matthieu Niango, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert. **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. **Compogravure :** C.A.G., Paris. **Imprimerie :** SEGO, Taverny (95). **C.P.** N° 0113 S 06386. **I.S.S.N.** N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. **Conception :** Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. **Photo de couverture :** © DX/Fotolia.fr. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. **Publicité :** SCRELEC (p. 2), CASDEN (p. 48). Joint à ce numéro : 8 p. *Le point sur le dialogue social* ; *Courrier de S1* n° 5 spécial rentrée ; encart ADL Partner aux abonnés de France métropolitaine.

Édito

Parole, parole, parole...

Le gouvernement et notre ministre insistent à l'occasion de leurs « shows » médiatiques sur leur attachement au dialogue social et leur volonté de l'améliorer et le développer. « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon », « il y a loin de la coupe aux lèvres », les proverbes ne manquent pas pour mettre en évidence la distance qui existe entre les déclarations et la réalité de leur mise en œuvre.

La réalité du dialogue social aujourd'hui, ce sont des décisions que les organisations syndicales apprennent par la presse et qui n'ont pas été discutées, ce sont des instances de concertation qui sont réunies quand les questions qu'elles traitent sont déjà bouclées voire déjà mises en œuvre.

La réalité du dialogue social aujourd'hui, ce sont des décisions rejetées par la masse des personnels et qui ne sont que très rarement modifiées, même à la marge : budget 2011 (la seule modification a été d'avantager encore plus l'enseignement privé), réforme du lycée, inscription de la précarité dans la durée, maintien de la valeur du point d'indice en 2011 consacrant une nouvelle perte du pouvoir d'achat, dévaluation de nos missions et de nos métiers... la liste est longue. Jamais un gouvernement et un ministère n'ont ainsi, sur tous les fronts, pris autant de mesures radicalement contraires à l'aspiration des personnels et des usagers du service public dont ceux de l'Éducation, affaiblissant ces services publics et allant à l'encontre des valeurs de la République. Le caractère exceptionnel de cette situation n'échappe à personne. Alors, quand Nicolas Sarkozy invite le SNES à ses « vœux au monde de la connaissance et de la culture », que par ailleurs il méprise et à

« écouter la bonne parole », qu'est-ce que le SNES aurait à y faire ?

Daniel Robin
cosecrétaire général

LES RÉSOLUTIONS

2011 cru prometteur pour les luttes ?

Le Monde 7 janv. 2011

35 HEURES

Avant d'affirmer qu'il faut « travailler plus », Manuel Valls a-t-il pris quelques minutes pour essayer de comprendre la révolution qui bouleverse le monde du travail depuis quelques années, en France comme chez nos voisins ? L'Allemagne a connu, en 2009, une récession deux fois plus grave que la France. À la demande des syndicats, Angela Merkel a décidé de développer le « KurzArbeit » (travail a temps réduit) : plutôt que de licencier 20 % des effectifs, une entreprise en difficulté baisse son temps de travail de 20 % et garde tous les salariés. Elle baisse les salaires mais l'État maintient les revenus.
Quand le gouvernement français favorisait les heures supplémentaires, les Allemands réduisaient leur temps de travail. Grâce au KurzArbeit, malgré une récession deux fois plus forte, le chômage a augmenté cinq fois moins vite en Allemagne qu'en France. Si nous avions agi comme nos amis allemands, nous aurions 1 million de chômeurs en moins ! [...]

Libération 7 janv. 2011

POUR LES SYNDICATS, L'ELYSÉE MARCHE SUR DES VŒUX

Le coup de fil de Nicolas Sarkozy à Bernard Thibault n'aura rien changé, le secrétaire général de la CGT a refusé d'assister, hier, aux vœux prononcés par le chef de l'État aux partenaires sociaux. Pour la première fois de son histoire, la CGT a décidé de boycotter la cérémonie, considérant comme un « simulacre » les annonces attendues sur « l'encouragement au dialogue social et la nécessité de syndicats forts » après la séquence des retraites marquée par « l'intransigeance » du Président et son « dédain » à l'égard des syndicats. « On n'allait pas manger des petits fours avec Sarkozy un mois après le conflit sur les retraites », glisse un dirigeant de la centrale de Montreuil. [...]

Politis 6 au 12 janvier 2011

Quel souffle pour la colère sociale ?

par Sophie Béroud

L'intense mouvement social qui s'est déroulé au cours des mois de septembre et d'octobre 2010 s'est achevé par une défaite immédiate – puisque la loi Wœrth a été promulguée –, mais sans laisser pour autant un fort sentiment d'échec chez celles et ceux qui se sont mobilisés. De ce point de vue, la configuration qui s'ouvre se distingue fortement de celle qui avait suivi la mobilisation de 2003 contre la réforme Fillon. En effet, après des semaines de lutte, le contrecoup d'une grève éprouvante et coûteuse s'était fait sentir en particulier chez les personnels de l'Éducation nationale.
Tel ne semble pas être le cas, à l'orée de 2011, quelques semaines après le passage en force du président de la République sur la contre-réforme des retraites. À tel point que l'expression de « victoire symbolique » circule dans nombre de réunions militantes. Cette idée repose sur plusieurs éléments. Le premier consiste à pointer que le pouvoir sarkozyste sort affaibli par la façon dont il a dû imposer une réforme perçue majoritairement au sein de la population comme inégale.
Le deuxième élément qui vient alimenter l'hypothèse d'une « victoire symbolique » est la conjonction qui s'est produite, de façon très visible à partir du 7 septembre, entre un rejet massif de la politique sarkozyenne au sein de la population – soit une politique au service des fractions les plus riches de la société, depuis le bouclier fiscal jusqu'à l'affaire Bettencourt – et la mise en mouvement d'une large partie des travailleurs pour défendre un des éléments centraux du statut salarial, le droit à la retraite. Enfin, le troisième élément provient de la force qu'a réussi à incarner un mouvement à la fois pluriel et unitaire, sans que le gouvernement ne puisse exploiter une faille au sein du front syndical. [...] ■

Le dessin du mois

Charlie Hebdo, 12 janvier 2011

L'Observateur 6-12 janv. 2011

SOS MAL HALDE

Son indépendance a irrité, sa mise en bière est programmée. La Haute Autorité de Lutte conte les Discriminations et pour l'Egalité doit être absorbée par le futur Défenseur des droits. Débats houleux en vue à l'Assemblée du 11 au 13 janvier.
C'est l'histoire d'un monstre vorace qui engloutit tout ce qui lui chatouille les pattes. Le Défenseur des droits, créé par la révision constitutionnelle de 2008 et récemment sorti du ventre de la commission des lois, a tout d'un bébé très joufflu. Il n'attend plus que l'ultime bénédiction de sa vieille marraine, l'Assemblée, assez peu encline à contrarier le Château. La cérémonie est prévue pour le 13 janvier prochain. [...]

l'Humanité 10 janv. 2011

LE SYNDICALISME FACE AU DÉFI DU TRAVAIL

Cette fois, l'idée s'est imposée que la FSU et ses syndicats fassent un nouveau saut dans la prise en compte de l'activité de travail des personnels. Afin de répondre à la demande des salariés pour une transformation de leur situation de travail, des stages syndicaux sont organisés. Coanimés par des syndicalistes et des chercheurs, ils sont très fréquentés. Les témoignages sur le travail réel se croisent.
Toute la complexité du travail s'y exprime : les possibilités et le désir de s'y réaliser, le travail qu'on voudrait faire, les résistances ou les ruses développées face à des injonctions qui ne vont pas dans le sens souhaité. Des situations considérées comme impossibles ou invivables sont évoquées, mais, en dépit de la fatigue et de l'usure professionnelle, le plaisir d'aller au travail demeure. [...]

© Clément Martin

« Indignez-vous ! »

Stéphane Hessel est l'homme de ce début d'année. Plus qu'un succès exceptionnel de librairie, un phénomène de société, son opus semble cristalliser le malaise des Français. L'ancien résistant dénonce l'écart grandissant entre les très riches et les très pauvres, le traitement fait aux sans-papiers et aux Roms, la dictature des marchés financiers, les acquis bradés de la Résistance comme la Sécurité sociale et les retraites. Une indignation principalement dirigée contre N. Sarkozy et martelée dans ses vœux.

« *La première décennie de notre siècle s'achève sur un échec. En 2000, on se proposait de diviser par deux en quinze ans le nombre des pauvres dans le monde. On entamait une nouvelle négociation pour mettre un terme au conflit du Proche-Orient. Échec sur toute la ligne ! Une plus équitable répartition entre tous des biens communs essentiels que sont l'eau, l'air, la terre et la lumière ? Elle a plutôt régressé, avec plus de très riches et plus de très pauvres que jamais. Les motifs d'indignation sont donc nombreux.* »

Il faut s'indigner « *de la complicité entre pouvoirs politiques et pouvoirs économiques et financiers. Au moins nous reste-t-il une conquête démocratique essentielle, résultant de deux siècles de lutte citoyenne. Elle nous permet de revendiquer le droit de choisir pour nous diriger des femmes et des hommes ayant une vision claire et enthousiasmante de ce que la deuxième décennie qui s'ouvre peut et doit obtenir. N'attendons pas. Résistons à un président dont les vœux ne sont plus crédibles. Vivent les citoyens et les citoyennes qui savent résister !* »

28 nov. **Délit de démocratie.** La crise dans laquelle l'a plongée l'élection présidentielle du 28 novembre n'en finit plus. Avec deux présidents et deux gouvernements, la Côte d'Ivoire est de nouveau au bord de la guerre civile.

1er déc. **Cause toujours !** Lors de la conférence de l'ONU sur le climat à Cancun, 190 pays ont relancé les négociations sur la lutte contre le réchauffement climatique. Juste une relance, pour un accord il faudra encore patienter !

2 déc. **Pas le même taux d'intérêt.** L'espagnol sera la langue de 10 % de la population mondiale en 2050, en raison de sa progression aux États-Unis. Le français serait parlé par 1,4 % de la population mondiale, et l'allemand par 1,2 %.

5 déc. **Toujours et encore.** Le 340e SDF est mort à Paris. En 2006, le candidat Sarkozy promettait « qu'en 2008, plus personne ne mourrait de froid dans la rue » !

6 déc. **Et de 104 !** Avec le Brésil et l'Argentine, 104 pays du monde ont déjà reconnu la Palestine en tant qu'État.

9 déc. **Vers un Mai 68 à l'anglaise.** Les étudiants britanniques continuent de manifester contre la hausse des frais d'inscription à l'Université. Le texte du gouvernement prévoit de tripler, d'ici 2012.

19 déc. **C'est dit une fois pour toute.** Barack Obama a abrogé la règle « Don't ask, don't tell ». De nouvelles dispositions vont être établies pour permettre aux homosexuels de servir dans les rangs de l'armée américaine, sans devoir cacher leur orientation.

21 déc. **Pas d'état de grâce.** Bélarus, 600 opposants condamnés à de la prison. Leur seul tort : avoir manifesté dimanche contre la réélection du président sortant Alexandre Loukachenko.

27 déc. **Le train-train.** 24 heures pour un trajet Strasbourg-Port-Bou en train. Une galère qui met en exergue les baisses d'effectifs et les économies sur l'entretien des matériels à la SNCF.

31 déc. **Passage en force !** Le gouvernement publie au *JO* les décrets d'application de la loi de réforme des retraites. À la mesure « emblématique » du report de l'âge légal de départ à la retraite et à celle du relèvement du taux plein, le gouvernement a choisi d'ajouter l'allongement de la durée d'assurance.

1er janv. **Première brésilienne.** Deux mois après son élection, Dilma Roussef a été investie présidente du Brésil. Elle succède à Lula da Silva, et devient la première femme à diriger le pays.

5 janv. **Un coup de pub mon ami.** Le gouvernement a dépensé plus de 140 millions d'euros en 2010 pour des campagnes de publicité. Des campagnes confiées à des sociétés détenues par Vincent Bolloré, ami de Nicolas Sarkozy.

BILLET D'HUMEUR

Des vessies pour des lanternes...

Voici ce que l'on peut trouver présenté sur le site officiel de l'académie de Rouen, dans un document de plusieurs pages censé orienter la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé au lycée :

« *Accompagner : par étymologie,* ad cum panis *= partager le pain avec, cheminer avec, dans une direction, vers un but... On substitue à la représentation déambulatoire, erratique de la scolarité, celle d'un cheminement exploratoire, initiatique, qui dessine l'idée d'un parcours finalisé.* »

Heureusement que se dissipent les voiles épais de nos représentations déambulatoires et erratiques, attachées à nos savoirs disciplinaires ! On explore mais surtout il faut savoir où l'on va. Qu'importe que le pain soit sans saveur ? ■

Alice Cardoso

Réaction

Rigueur

Mme Cl. B., Lorient

Réaction à la lecture de la carte des suppressions d'emplois au budget 2011 parue dans *L'US* n° 703 du 22 décembre 2010.

La carte de France très parlante et alarmante. Mais pour pouvoir la lire – honnêteté oblige –, il manque, au moins, le nombre d'enseignants au départ en 2007, et une évaluation démographique des enseignés et son évolution.

Bien à vous, Camarades.

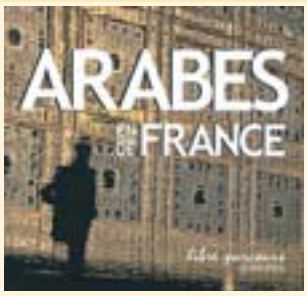

▶ UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Notre pays est dit de « civilisation chrétienne » mais « les parcours des hommes, des mots, des idées et des arts » comme la géographie fusionnent dans une histoire collective. Les Arabes ont laissé des traces. Notre droit, notre philosophie sans parler des sciences, les mathématiques, la physique ne seraient ce qu'elles sont sans l'apport fondamental des scientifiques issus de l'autre côté de la Méditerranée, la mer des mers celle qui ne peut pas séparer. Cet ouvrage, à mettre entre toutes les mains, nous permet de retrouver le chemin de la fraternité, celui qu'il ne faut jamais oublier.

• *« Arabes en et de France »*, Ahmed Djebbar, Salah Guemriche, Abdelmadjid Kaouah, Salah Stétié, Libre parcours/Nouvelles Editions Loubatières.

OPÉRATION JPA : « SLAM REND SOLIDAIRE »

JPA – LA JEUNESSE AU PLEIN AIR – LE RÉSEAU LAÏQUE POUR DES VACANCES ET DES LOISIRS ÉDUCATIFS

En 2011, dans le cadre de sa campagne de citoyenneté et de solidarité, la JPA propose à toutes les classes de cycle 3 et de collège une nouvelle opération intitulée « slam rend solidaire » avec à la clé un départ en classe de découverte pour la classe lauréate.

Le groupe lauréat sera accueilli dans un centre de l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) au bord du lac d'Annecy pour un programme d'activités nautiques, sportives et culturelles. Ce séjour scolaire sera offert par la JPA avec le soutien de l'UCPA et de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances).

Cette opération comporte notamment une activité pédagogique autour de la langue et du jeu qui a pour ambition d'amener les enfants à réfléchir sur les notions de solidarité, de citoyenneté, de droit aux vacances et aux loisirs.

« Slam rend solidaire » s'inscrit dans le cadre des actions éducatives de la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA.

Pour participer en 2011 :
11 février : date limite d'inscription
18 mars : date limite d'envoi des vidéos
7 avril : annonce des résultats
6-10 juin : séjour scolaire du groupe lauréat

Plus d'infos et les modalités d'inscription sur le site de la JPA :
http://www.jpa.asso.fr/

« Pour nous, le slam a toute sa place dans les écoles. Il donne à chaque enfant ou adolescent la possibilité de prendre le micro et de s'exprimer librement autour d'un thème. C'est une autre approche de la langue française, plus inventive, qui désinhibe souvent les jeunes et leur donne parfois envie de persévérer… dans la poésie ! »

Ligue Slam de France

INTERNET ET LES DÉBATS

Trop de place pour dire quelque chose ?

Dans un précédent numéro de cette rubrique (*L'US Mag* 697), la question d'Internet comme espace supplémentaire de débat démocratique avait déjà été évoquée.

Elle n'a sûrement pas manqué de s'imposer à tout spectateur de l'émission « lignes j@unes sur tableaux noirs » du 1er juin 2010, consacrée à la façon dont les journalistes éducation traitent le sujet de la « guerre des pédagogies », produite et diffusée sur le site *@rrêt sur Images*[1].

> *@rrêt sur Images* (http://www.arretsurimages.net/) est un site dont la « vocation principale [est] la critique des médias »*. Il fait suite à la suppression de l'émission homonyme de Daniel Schneiderman, « émission de relecture des images télévisées »*, diffusée sur France 5, qu'il reprend et en produit d'autres, dont la *Ligne J@une*, animée par Guy Birenbaum et qui explore les limites et les dérapages éthiques dans les médias.
>
> * http://www.arretsurimages.net/a-propos.php

Profitant qu'Internet n'a pas de contrainte théorique de place, l'émission n'est pas coupée et n'a pas de durée fixe. C'est ainsi que Natacha Polony[2] (du *Figaro*), Luc Cédelle[2] (du *Monde*) et Pascal Bouchard (du site *Tout Educ*'[3]) ont échangés pendant 1 h 18 dans un espace où la parole est ainsi censée construire une argumentation affranchie de l'interruption et du montage.

Utilisant l'aspect multimédias de son « hôte », elle est accompagnée sur le site d'un dossier, en l'occurrence, un texte à charge sur les pratiques de Natacha Polony dans sa « campagne contre les thèses des "pédagogues" » illustré de liens et de vidéos en tout genre.

Caricature de discussion

Avec cette multiplicité de supports et une quantité d'informations visant l'exhaustivité, l'internaute aurait été en droit d'espérer un débat éclairant et stimulant sur la façon qu'ont de traiter les journalistes un sujet polémique. Au lieu de ça, on assiste d'abord à une caricature de discussion lancée sans cadre : le sujet de la discussion même, à savoir les différentes visions de la pédagogie dans l'Éducation nationale, n'est pas explicité, ce qui apparaît alors comme des querelles d'experts absconses dure, la parole est coupée régulièrement par un animateur

Pascal Bouchard et Natacha Polony, sur le plateau de la Ligne J@une.
http://www.arretsurimages.net/contenu.php?id=3041

dont la fausse naïveté cache une absence de préparation… avant que l'ensemble ne bascule dans le procès maladroit des pratiques de Natacha Polony (qui n'a appris qu'en plateau la nature du dossier qui lui était « consacré »).

La farce se prolonge sur le site dans le cadre d'un des outils les moins propices au discours serein et apaisé, le forum de discussion[4]. Natacha Polony adresse ses remarques à l'auteure du dossier. Un échange de messages acerbes s'installe entre les deux journalistes avant que des internautes et l'animateur-même de l'émission n'interviennent et ne le transforme en un pugilat où seules les mises en cause personnelles et professionnelles et les invectives font figure d'arguments[5].

Peu exigeant

Sans tirer de généralisation de cet exemple, on pourrait se désespérer que le niveau de conduite de la discussion par ceux-là mêmes qui regrettent les cadres formatés des médias traditionnels soit si peu exigeant sur une plateforme où tous les types d'expression et de diffusion de la parole sont disponibles. Heureusement, dans la multitude des prolongements de cette émission, on trouve un double message d'Emmanuel Davidenkoff sur son blog de *l'Étudiant*[6].

Avec un regard (trop ?) bienveillant sur l'émission, il reprend les interventions du débat en plateau dont il a partagé l'analyse, les complète de ses remarques et permet d'appréhender clairement les opinions qui ont tenté d'être formulées au cours de l'émission. À la suite de ce billet, on trouve moins d'une dizaine de commentaires parmi lesquels les avis de Pascal Bouchard, Phillipe Waterlot du CRAP, Pierre Frackowiack, inspecteur honoraire de l'Éducation nationale et Muriel Florin, journaliste éducation au *Progrès de Lyon*, dans le cadre du sujet et loin de la polémique... qui seraient passés inaperçus dans le bruit du forum de discussion officiel de l'émission.

L'émission n'aura pas été vaine…

L'espace numérique ne peut ainsi pas se passer d'un devoir de synthèse.

Et ce que dit Emmanuel Davidenkoff en conclusion de son billet sur le journalisme éducation est évidemment valable sur la confrontation des idées : « internet a changé la donne – quand j'ai ouvert mon premier blog, fin 2004, c'était explicitement pour rendre lisibles et visibles la richesse et la variété des points de vue et analyses dont j'étais bombardé. Cette évolution a ses effets pervers [...], mais trop de transparence vaut mieux que l'inverse ». ■ **Jérôme Férec**

1. L'accès à la majorité du contenu d'*@rrêt sur Images* est payant. Néanmoins, cette émission est visible dans son intégralité sur le blog de son animateur Guy Birenbaum (http://guybirenbaum.com/20100606/journalisme-et-education/) et sur la page officielle de la Ligne J@une sur Dailymotion (http://www.dailymotion.com/video/ xdjzem_lignes-j-unes-sur-tableaux-noirs_news)
2. Leurs blogs ont été évoqués dans la rubrique de *L'US Mag* 690.
3. http://www.touteduc.fr/
4. http://www.arretsurimages.net/forum/read.php?5,1078488
5. *Quelques exemples :* **Natacha Polony** « Mais vous qui vous piquez de déontologie, ne croyez-vous pas qu'il aurait été honnête de préciser aux lecteurs que vous avez quitté sur un litige l'employeur qui est le mien ? » – **Laure Daussy** (l'auteure du dossier) : « Merci pour cette délicate mise en cause personnelle, par laquelle vous répondez à mon article. » – **Guy Birenbaum** : « Plus vous haussez le ton, moins vous êtes convaincant. C'est moche... »
6. http://blog.educpros.fr/emmanueldavidenkoff/2010/06/09/ou-en-est-le-journalisme-education/ http://blog.educpros.fr/emmanueldavidenkoff/2010/06/10/je-ne-suis-pas-emmanuel-davidenkoff/

Dans la précédente rubrique, il n'a été fait mention des publications papier que d'un seul des quatre enseignants blogueurs cités.

Par souci d'équité, nous souhaitons indiquer ici que **Martin Vidberg** a publié, entre autres, *Le Journal d'un remplaçant* (2006) chez Delcourt et *Les Instits n'aiment pas l'école* (2009) chez Diantre, et que **Soph'** a écrit **avec une co-auteure** *les Petits guides déjantés à l'usage des profs* (2008) aux Editions Magnard et publié deux tomes de *The plus beau métier du monde* (2008 & 2009) aux Editions Paquets.

Nous ne manquerons pas de signaler celles de **Luki Blancher** le jour où elles seront disponibles.

LE SÉNAT A INTRODUIT DANS LA LOI DE RÉFORME DES RETRAITES un nouveau rendez-vous pour envisager une réforme systémique. Dans le milieu des années 90 est apparu, notamment en Suède, un nouveau modèle de régime basé sur des « comptes notionnels ». L'économiste Xavier Chojnicki présente les tenants et aboutissants d'un tel

Retraites, un aven

Retraites par points : la contre-réforme tranquille

© Thierry Nectoux

Jacques Rigaudiat
conseiller à la Cour des comptes, spécialiste des questions sociales
a notamment publié
« Le Nouvel ordre prolétaire » 2007

La contre-réforme des retraites qui vient d'être imposée est injuste et inefficace. Ne revenons pas sur son injustice, elle est patente, parlons de son inefficacité : aucune réponse durable n'ayant été apportée à la question du financement, celle-ci se reposera assurément bien vite.

C'est là qu'entre en scène la proposition d'une nouvelle « réforme », celle d'un « grand régime par points ». Directement décalqué des complémentaires d'aujourd'hui, ou inspiré d'elles à travers un régime « à comptes notionnels », il viendrait à terme remplacer le régime général et le code des pensions.

Cela fait bien longtemps que le MEDEF ne veut plus du régime existant issu de 1945 et sait qu'un régime complètement par capitalisation est un mirage : des revenus de capitaux ne sauraient garantir un fond(s) assurantiel solide, sauf à mettre sur la table des sommes exorbitantes (deux à trois fois le PIB), ou à obliger les entreprises à les provisionner dans leurs comptes... Bref, pas question. Un régime par points est pour lui l'issue idéale. Ce que le MEDEF souhaite, la droite le veut. Jusque-là, rien que de banal.

Clivage profond

Plus étonnant et inquiétant, au-delà de ce premier cercle naturel, d'autres forces politiques et syndicales se font les chantres de ce projet. Ainsi, entre autres, du PS qui, dans le document qu'il a adopté au sujet des retraites[1], se prononce « pour une retraite choisie, incitant à travailler plus longtemps », grâce à la « création d'un compte temps individuel » ; on ne saurait être plus clair !

À gauche le clivage est ainsi profond entre ceux qui acceptent et confortent l'individualisme ambiant et ceux pour qui le principe de solidarité – *de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins* – est une valeur constitutive. Autant le dire clairement : ce danger est majeur, et cela pour deux raisons.

Dans le RG, les prestations sont fixées et chacun connaît avec certitude ce dont il pourra bénéficier.

La première tient au fond même de ce type de régime : chacun perçoit à sa retraite la valeur de liquidation des points qu'il a lui-même acquis tout au long de sa carrière. De par leur nature, ces régimes sont égoïstes et la solidarité leur est étrangère. Pas de problème pour les carrières linéaires et sans accident de parcours, mais pour les autres ? Le chômage et la précarité gagnent sans cesse du terrain, en particulier dans les couches populaires ; de ce fait, actuellement 42 % des nouveaux retraités du régime général voient leur retraite portée au minimum contributif. Ils bénéficient ainsi d'une solidarité interne au régime général. Demain, ne leur restera que le minimum vieillesse, qui n'a rien à voir avec une retraite.

La seconde concerne la gestion d'un régime par points, qui s'il peut se réclamer de la répartition, n'a pour autant rien à voir avec le Régime général : alors que ce dernier est « à prestations définies », le premier est, lui, à « cotisations définies ». Derrière cette distinction sémantique se cache une différence essentielle. Dans le RG, les prestations sont fixées et chacun connaît avec certitude ce dont il pourra bénéficier ; leur modification suppose un acte législatif et donc un débat public. On a vu cet automne ce que pouvait signifier toucher à de telles règles.

Refuser l'ultime agression

Rien de tout cela dans les régimes par points. Les prestations n'y sont pas fixées à l'avance, et c'est la modification des taux de cotisation qui y est un acte lourd[2]. Toucher aux prestations y est, par nature, une mesure de gestion. Ainsi, depuis 1993, le rendement des régimes AGIRC et ARRCO s'est dégradé de plus de 30 %, régression supérieure à celle des retraites du régime général ! Pourtant aucune manifestation de masse n'a jamais été constatée dans les rues à ce sujet et on ne sait pas que les syndicats gestionnaires de ces régimes paritaires qui ont régulièrement signé ces accords, aient jamais eu à véritablement en rendre compte. Le régime par points, ou la contre-réforme tranquille !

Chacun le sait, une nouvelle « réforme » des retraites est à l'agenda d'un proche avenir. La contre-réforme du futur est déjà annoncée. Il faut se préparer à refuser l'ultime régression, celle qui, définitivement, liquiderait la solidarité en matière de retraites. ■

1. « Pour une réforme juste, efficace et durable des retraites : un système universel et personnalisé », P.S., Bureau national du 18 mai 2010.
2. C'est d'ailleurs ce qui est en cause dans les négociations actuelles sur la cotisation à l'AGFF, qui permet de financer la retraite à 60 ans dans les régimes complémentaires, pour lesquels l'âge de liquidation à taux plein demeure toujours fixé à 65 ans !

LE POINT DE

La réforme systémique proposée au débat de 2013, en renvoyant chacun au montant de ses cotisations ferait disparaître les références collectives à un âge de départ, à une durée de cotisation. Elle veut

système mieux à même d'assurer la pérennité des retraites. En revanche, Jacques Rigaudiat réfute totalement l'idée d'un système qui tend à augmenter l'individualisation, participant de fait à la destruction des solidarités. Deux opinions pour un débat.

ir sans assurance

Système en comptes notionnels une capacité d'autorégulation

Le système français de retraite par répartition fait face à un défi de taille : comment absorber le choc démographique découlant du départ à la retraite des générations du baby-boom et de l'augmentation de l'espérance de vie ? Depuis 1993, plusieurs réformes d'importance variable se sont succédées venant modifier quelques paramètres clés du système (durée de cotisation, calcul du salaire de référence, indexation des pensions), la dernière en date modifiant notamment les conditions d'âge sur le départ à la retraite. Les divers exercices d'évaluation montrent toutefois que, même complètement appliquées, ces réformes ne suffiront pas à garantir la solvabilité des régimes de retraite. Ce chantier des retraites devrait être rouvert en 2013 puisqu'un article de la réforme adoptée fin octobre 2010 prévoit une réflexion portant sur une réforme structurelle du système, conservant le principe de la répartition mais la réorganisant pour passer à un système universel par points ou en comptes notionnels.

© DR

Xavier Chojnicki
Maître de Conférences à l'université de Lille 2,
a publié avec R. Magnani
« Les comptes notionnels à la rescousse de la répartition »
dans La lettre du CEPII n° 297

Pension proportionnelle aux cotisations versées

Comment caractériser les différents systèmes ? Dans un système par annuité (le système français actuel), la pension dépend du salaire de référence et du nombre de trimestres de travail validés. Le taux de remplacement est minoré lorsque le nombre de trimestres validés est inférieur au nombre requis (décote) et majoré dans le cas inverse (surcote). Dans un système par points (comme en Allemagne), la pension est déterminée comme le produit du nombre de points acquis par l'assuré – celui-ci dépendant des cotisations versées par l'assuré pendant sa carrière – et la valeur du point. En France, les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC fonctionnent déjà sous ces modalités. Enfin, dans un système par comptes notionnels (comme en Suède ou en Italie), les pensions de chaque individu sont calculées de façon à égaliser la valeur des cotisations qu'il a versées et la valeur des pensions qu'il va recevoir au cours de sa période de retraite. Le principe de base est donc inspiré de la capitalisation, les cotisations acquittées chaque année étant virtuellement créditées sur un compte individuel.

Les régimes par points et en comptes notionnels sont assez proches dans leur philosophie : toutes les cotisations versées ouvrent des droits supplémentaires et la pension est proportionnelle au total des cotisations versées. De par leur côté contributif, ces deux systèmes introduisent un mécanisme d'incitation à rester sur le marché du travail beaucoup plus lisible que l'actuel système de décotes/surcotes. Le système en comptes notionnels dispose également d'une capacité d'autorégulation face aux mutations démographiques et économiques. En effet, en introduisant une plus grande rigueur dans la gestion du système, les comptes notionnels permettent d'éviter que le pilotage financier du système ne se fasse par un empilement de réformes comme cela est le cas depuis une quinzaine d'années : toute anticipation ou report de l'âge de la retraite n'a pas d'effet sur la situation financière du régime ; tout accroissement de l'espérance de vie est automatiquement répercuté par une baisse du taux de remplacement ; toute modification du rythme de croissance économique est progressivement intégrée dans le calcul des pensions.

Les comptes notionnels permettent d'éviter que le pilotage financier du système ne se fasse par un empilement de réformes comme cela est le cas depuis une quinzaine d'années

Rendre le système plus homogène

Au final, les comptes notionnels sont de nature à mieux garantir la pérennité financière sans toutefois être efficients lorsqu'une génération nombreuse comme celle du baby-boom arrive à l'âge de la retraite. Toutefois, les gains financiers sont entièrement dépendants du paramétrage du système. Une remise à plat du système ne ferait donc pas apparaître de solution miracle : une fois épuisée la possibilité d'allonger la durée de cotisation, le choix devra porter sur l'arbitrage entre hausse des cotisations et générosité du système. Une telle réforme pourrait toutefois être l'occasion de rendre plus homogène un système où coexistent une multitude de caisses aux règles de fonctionnement différentes, en lui substituant un système dont la gestion serait plus simple et transparente. ■

VUE DU SNES

esquiver le débat social sur le niveau des pensions, instaurant ainsi une plus grande insécurité sociale. Inacceptable pour le SNES, qui défend le maintien et l'amélioration du code des pensions.

Rubrique réalisée par Anne Féray et Thierry Pétrault

JANVIER - FÉVRIER - MARS : **ACTION**

16 000 nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2011, dont 4 800 dans le second degré, maintien de réformes Chatel en collège et en lycée qui dénaturent nos métiers et nuisent à la réussite des élèves, gel de notre pouvoir d'achat, recours accru à la précarité et nouveaux cadeaux au privé : rarement la

20 JANVIER : CONTRE LA PRÉCARITÉ

Des négociations s'ouvrent à la Fonction publique sur les agents non titulaires mais, plutôt que de titulariser le plus grand nombre, le gouvernement envisage d'accroître le passage en CDI des agents non titulaires afin d'instaurer une fonction publique duale où le contrat serait généralisé au détriment du statut (comme à La Poste).

Dans ce contexte, après le rassemblement parisien du 9 décembre dernier qui a rencontré un large écho médiatique, la FSU, la CGT et Solidaires organisent une nouvelle journée d'action contre la précarité dans la Fonction publique avec des rassemblements partout en France dans les départements le jeudi 20 janvier (attention : dans certains départements, d'autres jours ont été retenu). Le succès de cette journée sera déterminant pour peser dans les négociations. ■

© Thierry Nectoux

MARS : MANIFESTATION NATIONALE

Le SNES entend construire des prolongements à ces actions au retour des congés de février, débattus dans les assemblées générales d'établissements. Il propose dans cet esprit une manifestation nationale le samedi 19 mars ; attaché à l'unité, il recherchera le cadre le plus large, sans en faire un préalable, à la mise en œuvre de cette modalité d'action. ■

© Clément Martin

FÉVRIER : EN GRÈVE

Face aux attaques sans précédent contre le service public d'éducation, et notamment contre le second degré, le Conseil national du SNES, réuni les 4 et 5 janvier, affirme son soutien à toutes les actions locales d'établissements en lutte pour obtenir des DHG améliorées, condition nécessaire à la réussite scolaire des élèves de collège et de lycée. Le SNES appelle à fédérer l'ensemble des mobilisations dans une journée nationale de grève début février. Cette journée permettra de porter l'opposition massive des personnels à l'ensemble des réformes Chatel (collège, lycée, voie technologique, orientation, situation des stagiaires...), aux suppressions de postes prévues au budget 2011 ainsi qu'à l'inacceptable dégradation tant de nos conditions de travail que de notre pouvoir d'achat.

Le jour de la grève, à laquelle la FSU demande à toutes les organisations syndicales de se joindre, le SNES organisera à Paris un forum national d'expression des personnels et des revendications des établissements en lutte, occasion d'apporter un démenti public à la communication du ministre Chatel sur l'Éducation nationale. ■

ACTIONS DE JANVIER : LES RENDEZ-VOUS • ACTIONS DE JAN

PARIS - CRÉTEIL - VERSAILLES – **Paris** : 14 h 30 : manifestation régionale, RV Luxembourg en direction du ministère .

AIX-MARSEILLE – **Marseille** : **18 janvier** : 17 h 30 sur le Vieux port, rassemblement, 1 776 lumières pour notre académie • **22 janvier** : 14 h 30 sur la Cannebière.

AMIENS – **Laon** : 10 h 30 : rassemblement devant la préfecture • **Amiens** : **17 janvier** : conférence de presse aux abords du rectorat d'Amiens à l'issue du CTPA, pour annoncer le 22 • **Amiens** - **22 janvier**, 14 h 30 : rassemblement Place Gambetta avec animation sonore et visuelle

BESANÇON – **Besançon** : 14 heures, rassemblement place Pasteur • **Montbéliard** : rassemblement 10 heures sous-préfecture • **Pontarlier** : rassemblement 10 h 30 place d'Arçon • **Lons-le-Saunier** : manifestation, 10 heures place de la Liberté • **Vesoul** : manifestation 10 h 30 devant l'IAr • **Belfort** : rassemblement 14 heures place Corbis.

BORDEAUX – **Agen** : **20 janvier**, 17 h 30 : conférence de presse dans la grande salle du 5e étage de la Maison des syndicats, rue des Frères Magen • **22 janvier**, 10 h 30 : rassemblement place des Laitiers. Appel à venir dénoncer, les conditions d'enseignement et de travail.

CAEN – **Caen** : 14 h 30, manifestation depuis la place du Théâtre.

CLERMONT-FERRAND – **Clermont-Ferrand** : 14 heures, devant la faculté de lettres, boulevard Gergovia.

DIJON – **Auxerre** : 14 h 30, rassemblement place de l'Arquebuse avec signature d'une pétition • **Dijon** : 9 h 30, tractage sur le marché de Dijon pour donner rendez-vous à la population sur la place Darcy qui sera rebaptisée avec de fausses plaques ; 11 heures : inauguration de la « place de l'Éducation perdue ».

GRENOBLE – **Privas** : 10 h 30, rassemblement FSU/FCPE devant l'Inspection académique puis manif jusqu'à la préfecture • **Valence** : 10 heures : rassemblement Champ-de-Mars • **Annecy** : 14 h 30, rassemblement devant la préfecture • **Thonon** : 14 h 30, manifestation, RV Square Aristide-Briand.

LILLE – **Lille** : 14 h 30, manifestation Porte de Paris

LIMOGES – **Tulle** - **19 janvier** à 11 heures : conférence de presse ; demande d'audience à l'Inspection Académique pour le 22 à 9 h 30 • **Tulle** : **22 janvier** à 10 h 30, rassemblement devant l'Inspection Académique • **Limoges** : 10 h 30 : RV Place de la Motte • **Guéret** : 10 heures, RV place Varillas (devant l'IA).

LYON – **Lyon** : 14 heures, manifestation , départ place des Terreaux jusqu'aux Cordeliers en passant par la place Bellecour (trajet en Centre-ville), tractages d'un document unitaire • **Bourg-en-Bresse** : **19 janvier**, 14 heures : Conférence de presse FSU • **22 janvier**, 10 h 30 : manifestation départementale à l'appel de l'intersyndicale 01 (FSU, CGT-Education, SE-UNSA, SGEN-CFDT et FCPE), départ Marché couvert (Champ de foire), arrivée devant l'IA de l'Ain • **Divonne-les-Bains** : 10 h 30 : rassemblement devant la permanence du député • **Saint-Etienne** : **17 janvier**, conférence de presse intersyndicale • **22 janvier** à 10 heures, rassemblement départemental place Jean Jaurès ; demande d'audience à la préfecture à 11 heures.

MONTPELLIER – **Carcassonne** : **19 janvier** à 17 heures : conférence de presse (FSU, FCPE, UNL) – **22 janvier** de 9 h 30 à midi : distribution de tracts pour alerter la population sur les conditions de la rentrée 2011, non loin de la FCPE, au croisement de la rue G.-Clemenceau et de la rue F.-Mistral (FSU, FCPE, UNL) • **Perpignan** : **20 janvier**, conférence de presse - **22 janvier** à 10 h 30 : rassemblement devant la préfecture avec distribution de tracts en centre-ville • **Montpellier** : 10 h 30, RV place de Thessalie (maison de l'agglo) rue Léon Blum, fin de manifestation place de la comédie. Port du gilet jaune « obligatoire ».

NANCY-METZ – **Epinal** : 11 heures, rassemblement devant l'Inspection Académique

CONTINUE DANS L'ÉDUCATION

situation de l'Éducation nationale et des personnes aura été aussi catastrophique. Le SNES et la FSU appellent à la mobilisation face à la casse de l'École publique, dans le cadre d'un plan d'action continue, en janvier, février et mars.

22 JANVIER : ENSEMBLE POUR L'ÉDUCATION

Le collectif « une école, notre avenir », regroupant organisations syndicales, lycéennes, mouvements pédagogiques et associations complémentaires de l'École, appelle à une journée d'action nationale le samedi 22 janvier dans toute la France : rassemblements, manifestations doivent être l'occasion d'exiger un autre budget pour l'École et au-delà, une autre politique éducative. Le SNES, avec la FSU, a proposé aux fédérations de l'éducation de donner des suites à cette journée par une grève en février et une manifestation nationale en mars, après les vacances d'hiver. Ils ont exprimé leur détermination à poursuivre l'action, sur les questions budgétaires et leurs conséquences en termes de suppressions de postes bien sûr, mais aussi en intégrant le refus exprimé majoritairement par les personnels des réformes du second degré : autonomie des établissements, réforme des voies générale et technologique du lycée, imposition du livret de compétences et de l'épreuve d'histoire des arts, expérimentation CLAIR, orientation, formation des maîtres... ■

snes.edu

Informations complémentaires sur : ww.snes.edu et sur les sites des sections académiques

VIER : LES RENDEZ-VOUS • ACTIONS DE JANVIER : LES RENDEZ

NANTES – **Le Mans** : 14 h 30, manifestation, RV place de la République
NICE – **Toulon** : 10 heures, rassemblement place de la Liberté pour un samedi noir de l'éducation : tous habillés en noir et avec un lâcher de 1 600 ballons noirs pour symboliser les 16 000 suppressions d'emplois • **Nice** : 10 heures, rassemblement devant l'église Notre-Dame pour une marche mortuaire avec comme slogan : ensemble refusons la mise à mort de l'école publique. Tous habillés en noir.
ORLÉANS-TOURS – **Tours** : 10 heures, rassemblement place Jean-Jaurès • **Chartres** : 14 heures, manifestation place des Halles • **Bourges** : 14 h 30, rassemblement place Cujas • **Orléans** : 14 h 30 : manifestation (de l'IA, rue Eugène Vignat, au rectorat) • **Montargis** - 14 h 30 : rassemblement à la sous-préfecture • **Châteauroux** -10 h 30, rassemblement place de la République à l'appel de la CGT, Sud, UNSA, FCPE et FSU, distribution de tracts sur le marché, lecture de tracts des orgas ; 11 heures manifestation (en fonction de l'affluence) • **Blois** - 14 heures : rassemblement devant la préfecture avec délégation chez le préfet.
POITIERS – **Niort** : 10 heures : rassemblement devant le marché
REIMS – **Charleville-Mézières** : 10 heures, manifestation place Ducale – Inspection académique
RENNES – **Quimper** : 11 heures, rassemblement devant l'Inspection académique avec point presse ; les manifestants se rendront vers la préfecture pour remettre une motion ; audience sera demandée au préfet.
ROUEN – **Rouen** : 14 h 30, rassemblement théâtre des Arts • **Evreux** : 14 h 30 : rassemblement au Miroir d'eau (rue de la Harpe).
TOULOUSE – **Toulouse** : 14 h 30, manifestation départ place Jeanne-d'Arc • **Cahors** : 10 h 30 : rassemblement sur le parvis de la mairie où un panneau dénonçant les dangers pour l'École publique sera déployé. Cette action sera accompagnée d'une distribution de tracts et de la signature d'une pétition • **Rodez** : 10 h 30, rassemblement départemental devant la préfecture • **Auch** : manifestation à 10 heures à la Patte d'Oie en basse ville • **Albi** : matinée-débat à 10 heures, au local de la FCPE rue Fonvieille à Albi.

PRÉCARITÉ ACCRUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

NÉGOCIER SUR D'AUTRES BASES

C'est le message que les organisations syndicales de la Fonction publique ont adressé ensemble au gouvernement à l'ouverture de la négociation sur « la situation des agents contractuels ».

Le document d'orientation gouvernemental s'écarte sur des questions essentielles des points de vue convergents exprimés par les syndicats lors des réunions préparatoires. Alors qu'ils défendent une titularisation accessible à tous, le gouvernement propose pour trois ans des concours spécifiques, limités aux seuls agents en CDI. Il ne prend aucun engagement quant au nombre de postes, renvoyant aux ministères le soin d'arbitrer la répartition entre les différents concours. Pour les syndicats, le recrutement de contractuels doit être limité de manière « drastique » et les besoins permanents assurés par l'emploi de titulaires. Pour le gouvernement, il faudrait admettre le contrat ; il propose donc de légaliser les abus actuels, et envisage des contrats à « terme incertain ». Pour les syndicats, il faut apporter des garanties aux agents non titulaires par des règles collectives ; le gouvernement évoque des « parcours professionnels » individualisés, liés à la performance des agents.

François Fillon a pris soin de se démarquer des propos du président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Christian Jacob ayant dénoncé « l'emploi à vie des fonctionnaires », indiquant que son groupe pourrait faire des propositions pour une réforme du statut. Dont acte. Le gouvernement doit sortir de l'ambiguïté qu'il a entretenue au cours de la réunion du 11 janvier. Si « il n'y a aucun tabou sur aucun sujet », il est possible de négocier sur la base des revendications syndicales ! La prochaine réunion sera organisée après un échange de courriers ; les syndicats ont en effet demandé un engagement écrit du ministre pour reprendre la négociation.

© Thierry Nectoux

Action du 20 janvier

Du point de vue du SNES et de la FSU, l'intervention des personnels sera déterminante. C'est l'enjeu de la journée nationale d'action du jeudi 20 janvier, organisée par la FSU, la CGT et Solidaires contre la précarité dans la Fonction publique. Un préavis de grève a été déposé. Tous sont concernés, les non-titulaires qui subissent les conditions inadmissibles de leurs recrutements et de leur gestion, comme les titulaires. La majorité parlementaire envisage explicitement une dualité d'emploi dans la Fonction publique. Fonctionnaires, contractuels, intérimaires... la multiplicité des situations compliquerait les solidarités professionnelles et pénaliserait la qualité du service. ■

Anne Féray

DANS L'ÉDUCATION **RASSEMBLEMENTS DÉPARTEMENTAUX** LE 20 JANVIER

Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite engendre un recours accru à la précarité dans la Fonction publique (+ 200 000 de 1998 à 2008, + 2,8 % par an mais + 3,8 % par an depuis 2008).

L'Éducation nationale n'est pas en reste puisque le ministère avance le chiffre de 23 000 enseignants, CPE et CO-Psy non-titulaires recrutés dont 17 100 en CDD et 5 278 en CDI. Mais le ministère entretient l'opacité sur le recours à la vacation qui n'a cessé de progresser depuis 2003. Dans plusieurs académies, les effectifs de vacataires constituent les trois quarts des recrutés. L'Union européenne imposant à la France de compter les vacations dans le plafond d'emploi depuis le 1er janvier, cette pratique illégale devrait cesser. 84 161 assistants d'éducation étaient recrutés en 2009-2010 et 50 631 contrats aidés.

À l'appel de la FSU, de la CGT et Solidaires, une journée nationale d'action aura lieu le 20 janvier, avec des rassemblements dans tous les départements, après un premier rassemblement à Paris le 9 décembre dernier qui a rencontré un large écho médiatique. La mobilisation concerne l'ensemble de la Fonction publique : éducation nationale, justice, culture, fonction publique territoriale et hospitalière. Il s'agit de peser dans les négociations en cours pour faire aboutir nos revendications urgentes d'un plan de titularisation, de la réduction drastique du recrutement de nouveaux contractuels, d'une politique exigeante d'insertion des personnes sur emplois aidés, de règles de gestion collectives et améliorées pour les contractuels alors que le projet gouvernemental actuel ne permettrait la titularisation que d'une poignée d'agents et entend généraliser le recours au contrat au détriment du statut. ■

© Thierry Nectoux

Vincent Lombard

UN **BILAN DES RAR** QUI PRÉPARE L'EXTENSION DES CLAIR

Le ministère vient de publier un bilan des 254 RAR[1] juste avant de réunir les 10 et 11 janvier les chefs d'établissement des 105 CLAIR[2].

Le rapport s'ingénie à dresser un bilan positif, sous une apparence équilibrée, et n'échappe pas aux contradictions. Ainsi, si les écarts de réussite au DNB se réduisent légèrement, ils se creusent fortement pour la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques en Troisième. Il tâche aussi de minimiser les effets de l'assouplissement de la carte scolaire qui n'aurait *« pas conduit à une ghettoïsation massive et généralisée des collèges RAR »*, alors que la Cour des Comptes avait pointé que 186 d'entre eux avaient perdu un nombre important d'élèves, avec *« une plus grande concentration dans ces collèges des facteurs d'inégalités »*.

Au moment où de plus en plus d'établissements CLAIR font connaître, avec le soutien du SNES, leur refus de ce label et de sa cohorte de déréglementations, le ministère réaffirme dans son mémoire au Conseil d'État que la circulaire du 7 juillet ne constitue qu'une « boîte à outils » qui n'aurait rien d'« impératif ». Pourtant, le rapport apparaît comme un instrument de légitimation des CLAIR pour mieux les généraliser : *« ce que les RAR ont dessiné (... acquisition de la culture d'évaluation, nécessité de s'appuyer sur une équipe choisie...), nous allons désormais nous en emparer pour franchir un pas supplémentaire : les CLAIR »*. C'est ce que propose déjà le recteur Nique, chargé de mission sur les CLAIR au minitère, en proposant le basculement de tous les RAR dans le programme CLAIR.

Déréglementations

Le directeur général de la DGESCO entend ainsi pousser plus loin les déréglementations et procéder pour la rentrée 2011 au recrutement local pour tous les postes vacants en CLAIR. La « remise à plat » de l'éducation prioritaire annoncée par Chatel est en marche, comme dans l'académie de Versailles qui en fait sortir tous les lycées et une vingtaine de collèges.

© Manipulateur/Fotolia.fr

Pour le SNES, face aux difficultés scolaires et sociales qui s'accentuent, une vraie relance de l'éducation prioritaire s'impose. Un *Point sur* ce thème sera publié fin janvier pour faire connaître ses propositions. ■

Bruno Mer, Catherine Gourbier

1. RAR : réseaux ambition réussite.
2. CLAIR : Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

CO-PSY ET DCIO : **PARLONS VRAI**

La mobilisation des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, l'an dernier a permis d'aboutir à des conclusions du groupe de travail qui reconnaissent la qualification de psychologue et des missions centrées sur le public scolaire.

Mais, lors de ces réunions, le SNES avait fortement exprimé son opposition à une limitation du rôle des CO-Psy dans le suivi individuel des élèves et dans la contribution à leur réussite scolaire au profit d'un investissement plus important auprès du public adulte. Alors que le texte devrait être soumis au CTPM en février ou en mars, les organisations syndicales n'ont toujours pas été destinataires du projet. Étonnant, si comme le MEN ne cesse de le répéter son contenu est rigoureusement fidèle aux conclusions du GT. On peut sérieusement en douter car la fiche métier élaborée par la DGRH présente au contraire une tout autre version. Elle persiste, en effet à vouloir désigner les CO-Psy comme des « conseillers d'orientation » et à en faire des spécialistes de « l'ingénierie » de l'orientation tout au long de la vie.

© DR

Tout le monde peut d'ailleurs mesurer sur le terrain la pression qui s'exerce sur les enseignants pour qu'ils s'impliquent effectivement dans l'accompagnement personnalisé, le tutorat et la mise en place du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations) et sur les directeurs de CIO pour qu'ils proposent des actions « clés en main » aux établissements. Imposer à marche forcée des réformes refusées par les personnels et néfastes pour les élèves, voilà décidément le fil rouge de ce MEN.

Fermetures annoncées

Tout en produisant un discours faussement égalitaire d'accès à l'information et au conseil, pour tous, le MEN décide de fermer de nombreux CIO partout en France, de « geler » les postes de directeurs et prépare la mise en place des « pôles information orientation métiers » où le privé aura toute sa place. Car contrairement aux propos qui nous sont tenus c'est bien ce que prévoit le cahier des charges. Les CO-Psy et les directeurs de CIO en intersyndicale ont décidé de rédiger et de rendre publics des cahiers revendicatifs pour dire leur réalité d'exercice et les conséquences des réformes engagées pour les élèves. Enseignants, parents et élus seront invités à y témoigner. Pensez-y ! ■

Catherine Remermier

SÉRIES TECHNOLOGIQUES **STI-STL**

Malgré les avis négatifs rendus par le Conseil supérieur de l'éducation, aussi bien sur les projets de structure et d'horaires des séries industrielles et de laboratoire que sur les contenus de programmes, le gouvernement persiste à vouloir mettre en œuvre cette réforme à la rentrée 2011 en classe de Première.

© Daniel Maunoury

Dans les établissements, les inspecteurs tentent de « vendre » la réforme et demandent aux enseignants de STI de s'engager dans des formations de natures très différentes en fonction des académies : 15 heures par enseignant dans l'académie de Toulouse quand 120 heures sont proposées aux professeurs de Rennes... Les formations commencent à se mettre en place dans certains lycées, mais les supports ne sont pas terminés et parfois les formateurs n'existent pas. Dans tous les cas, les enseignants ont bien compris que cette réforme, et par conséquent les formations des enseignants, ne visent qu'un but : faire de la série technologique industrielle une série générale et transformer les enseignants de STI en professeurs de technologie générale.

Fiction

Afin de faire accepter sa réforme, le ministère a fait le choix de ne pas réduire les capacités d'accueil en Première STI pour la rentrée 2011. Ces capacités augmentent même dans certaines académies. Mais ces chiffres sont fictifs. Compte tenu des conditions de mise en œuvre des enseignements d'exploration industriels en Seconde, les jeunes risquent bien de se détourner de ces formations. Il est probable que les prévisions d'effectifs en Première STI à la prochaine rentrée ne soient qu'un affichage destiné à limiter la contestation.

Malgré ce maintien des structures, les rectorats prévoient déjà des fermetures de postes (une exception : à Rennes le recteur s'est engagé à ne fermer aucun poste pendant trois ans... à voir !). Dans les établissements, les proviseurs et chefs de travaux sondent les collègues pour savoir qui partira en mesure de carte scolaire. Et les règles habituelles (dernier arrivé dans la discipline concernée par la fermeture d'un poste) sont difficilement applicables, la réforme niant les différentes disciplines technologiques et étant justement construite pour que n'importe qui puisse enseigner n'importe quoi.

© Clément Martin

Précipitation

Les projets d'équipements sont eux aussi très variables en fonction des Régions, de plusieurs dizaines de millions d'euros à... rien. De plus, cette réforme risquant d'effacer la spécificité de la voie technologique, sa mise en œuvre dans la précipitation va amplifier les distorsions entre les académies et entre les lycées.

Pour justifier sa réforme, le ministre ne peut que « faire le pari » qu'elle conduira à un accroissement des effectifs alors que l'on constate l'inverse en Seconde au niveau des enseignements d'exploration.

Il est encore temps de remettre à plat l'ensemble du projet. Le SNES exige :

- une réécriture de la structure et du contenu autour de champs technologiques pertinents et attractifs ;
- une formation lourde pour tous les profs de STI, STL respectant les spécialités des collègues ;
- des règles nationales concernant les suppressions de postes et les mesures de carte scolaire ;
- une réelle réflexion, menée avec les Régions, pour les systèmes et équipements pédagogiques.

Tout ceci impose un moratoire pour la mise en œuvre de cette réforme, il n'y a pas d'autres solutions.

Le SNES fédérera et amplifiera toutes les mobilisations visant à l'obtention de ce moratoire. ■ **Thierry Reygades**

LES COLLÈGUES DE STI ONT PEUT-ÊTRE REÇU LE MAIL SUIVANT :

« Bonjour,

Le doyen de l'inspection l'IGEN STI, Norbert Perrot, a été reçu au Cabinet du ministre en fin d'après-midi vendredi 17 décembre.

Il a été clairement précisé :

- que les rumeurs qui circulent parmi les enseignants de STI indiquant que la réforme serait repoussée voire annulée sont des rumeurs infondées ;
- que les programmes soumis aux instances consultatives n'ont pas été rejetés et qu'ils seront publiés prochainement. »

Le Cabinet a demandé à Norbert Perrot de s'assurer que cette information soit transférée aux chefs de travaux et aux proviseurs.

Certes, le CSE n'a pas compétence pour rejeter un projet de réforme, il ne peut que donner un avis négatif, ce qu'il a fait à deux reprises.

Le Cabinet a une curieuse conception du dialogue social ! *T. R.*

DÉFENDRE **UNE AUTRE IDÉE** DU COLLÈGE

À la prochaine rentrée, les collèges, déjà notoirement sous-dotés, vont être une fois de plus touchés par les suppressions de postes malgré une hausse démographique.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'ampleur du désastre, surtout cette année où le ministère a renvoyé aux recteurs le soin de définir localement les « leviers d'action » pour aboutir aux suppressions d'emplois imposées. Les choix sont donc différents d'une académie ou d'un département à l'autre.

Le recteur de Nancy-Metz affirme *« préserver »* les collèges, en ne supprimant *« que »* 139 emplois contre 385 en lycées. À Lyon, les collèges seraient, après les lycées professionnels, particulièrement touchés avec – 75 ETP en heures postes, mais un recours accru aux heures supplémentaires (+ 42 ETP). À Versailles, le recteur fait une OPA sur l'éducation prioritaire en retirant à la moitié des collèges classés RRS (Réseau de réussite scolaire) les moyens qui découlaient jusqu'ici de leur statut d'établissement « protégé ». À Grenoble, le recteur supprime 148 ETP en collège pour 1 669 élèves de plus et fait passer les seuils d'effectifs respectivement de 26 et 28 hors RRS en Sixième/Cinquième et Quatrième/Troisième à 28 et 29. À Créteil, les opérations de carte scolaire ne seront dévoilées qu'en avril du fait du report des CTPD et CDEN après les élections cantonales !

© Thierry Nectoux

Effectifs par classe

Partout se profilent une (nouvelle) dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves à travers une augmentation des effectifs par classe, des tensions plus fortes au sein des établissements, une réduction de l'offre de formation avec la disparition de certaines options facultatives.

© Thierry Nectoux

Étranglé par les vagues successives de suppressions de postes, le collège subit dans le même temps une transformation profonde de ses missions avec le socle commun et son évaluation à travers le livret personnel de compétences, mais aussi le PDMF[1], l'histoire des arts...

Le SNES, qui appelle les personnels à ne pas remplir le LPC au deuxième trimestre, a adressé le 11 janvier au ministre une lettre ouverte qui lui demande solennellement un moratoire sur la mise en place généralisée du livret personnel de compétences en attendant les conclusions d'un débat approfondi au sein de la communauté éducative sur cette forme d'évaluation[2].

Maîtres Jacques

À la notion d'équipes pluriprofessionnelles composées de personnels qualifiés aux missions spécifiques et complémentaires pour assurer un meilleur suivi éducatif des élèves, le ministère préfère, pour des raisons d'économie évidentes, celle d'enseignants « maîtres Jacques » qui enseignent plusieurs disciplines, jouent le CPE en même temps que le CO-Psy.

Après l'entretien personnel d'orientation imposé au professeur principal de Troisième, l'offensive sur le statut des personnels se poursuit à travers des expérimentations diverses. Après l'EIST[3], les tentatives d'imposer la bivalence aux enseignants se multiplient, notamment dans les collèges CLAIR ou les premières « écoles du socle commun » qui visent à décrocher le collège du second degré pour le rapprocher de l'école primaire et le fusionner dans une même entité où professeurs des écoles et des professeurs « de » collège deviennent interchangeables.

Colloque national

La préparation de la rentrée 2011 doit être l'occasion de mettre en évidence la cohérence de toutes ces attaques et le refus massif de cette politique éducative. Elle doit être l'occasion de mettre en avant nos propositions alternatives pour un collège plus juste et plus humain pleinement inscrit dans un second degré qu'il convient de démocratiser.

Le colloque national qui se tiendra les 5 et 6 avril à Paris sera l'occasion de débattre avec notamment des chercheurs et sociologues, des mouvements pédagogiques, des associations disciplinaires... des nécessaires transformations à opérer pour que le collège concilie massification et ambition pour tous avec des personnels aux missions confortées et reconnues. ■ **Monique Daune**

(1) Parcours de découverte des métiers et des formations
(2) http://www.snes.edu/IMG/pdf/2011-01-11_SNES-fsu_Lettre_ouverte_au_ministre-_lpc.pdf
(3) Enseignement intégré de sciences et de technologie

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : **OCTOBRE 2011 :** TROP DE HIC

Une des grandes nouveautés des élections professionnelles d'octobre 2011 dans l'Éducation nationale sera le vote électronique. Avec le fait qu'elles se dérouleront selon un nouveau calendrier et que les comités techniques seront désormais élus, en même temps que les CAP et les CCP, le ministère choisit l'accumulation des difficultés.

Ce n'est donc plus à un ensemble de votes à l'urne ou par correspondance que les électeurs vont participer, mais à une série de votes par internet.
Le SNES, avec les syndicats FSU de l'éducation, n'aurait pas d'opposition de principe à cette modalité dès lors que les droits des électeurs et les possibilités de contrôle du scrutin seraient assurés. C'est pourquoi il a émis une série d'exigences dont trois incontournables :

– une expérimentation sur une partie du corps électoral avant toute généralisation ;
– l'existence d'un vote sur les lieux de travail, (dans les établissements et CIO pour le second degré) ;
– un accès à ce niveau aux listes d'émargement de chacun des scrutins, à des « fins de contrôle ».

Passage en force du MEN

Alors même que la négociation d'un protocole pour les élections aurait pu être une première mise en œuvre des modalités de construction et de validation d'un accord instaurées par les accords de Bercy et la loi de juillet 2010 sur le dialogue social dans la fonction publique, le MEN a choisi de passer en force et d'imposer ses propres conditions :
– pas d'expérimentation mais une seule et même modalité de vote pour l'ensemble des électeurs de l'éducation en octobre 2011 (environ un million d'électeurs concernés par au moins un scrutin) ;
– le vote par internet pendant une période pouvant aller jusqu'à huit jours ;
– une phase de test, sur une thématique fictive, aura lieu en mars 2011 sur 30 000 électeurs répartis dans les cinq académies de Versailles, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand et de la Guyane ;
– un vote sur les lieux de travail sous forme de kiosque (un ou des ordinateurs dédiés dans un lieu permettant la confidentialité du vote) sur une seule journée, en principe le jeudi 20 octobre 2011 en métropole ;
– un accès aux listes d'émargement restreint et limité au seul niveau du bureau de vote central de chaque scrutin (au niveau du ministère pour une CAPN ou pour le Comité Technique Ministériel, au niveau d'un rectorat pour une CAPA). Il n'y aurait plus de section de vote dans les établissements, ce qui remet en cause la présence à ce niveau d'un président, d'un ou d'assesseurs, d'une liste d'émargement, d'un affichage obligatoire des listes de candidats et des professions de foi, etc.

Rappeler nos exigences

Le SNES, avec les autres syndicats FSU[3] de l'éducation, continuera à porter ses demandes dans ses nombreuses interventions au MEN, ainsi que celle, conformément à la dernière délibération de la commission Nationale Informatique et Libertés, d'une solution manuelle de vote (papier) pour les électeurs les plus isolés, qui n'auront pas d'accès à internet pendant toute la période de vote. Il demande également un affichage électoral dans les établissements. *L'US* fera le point régulièrement de l'avancement de ce dossier. ■

Jacques Lacroix - Emmanuel Mercier

1. CAP : les Commissions Administratives Paritaires existent dans le second degré au niveau académique (CAPA) et au niveau national (CAPM), elles donnent un avis sur les décisions de gestion des personnels (mutations promotions).

2. CCP : les Commissions Consultatives Paritaires existent au niveau académique et concernent les non-titulaires.

3. SNUIPP - SNEP - SNUEP - SNASUB - SNICS - UNATOS - SNUAS-FP - SNPI - SNUPDEN

ATOS ORIGIN

Le MEN a choisi ATOS-Origin pour conduire les opérations de vote électronique des personnels. Cette société de services informatiques a été l'opérateur du vote à l'Assemblée des Français de l'étranger. Son PDG est Thierry Breton, ex-PDG de France Télécom et ministre de l'Économie jusqu'en mai 2007.
Loi reste au marché mais le hasard fait parfois bien les choses.

Hommage à Yves Eveno

Yves est décédé en ce début 2011 à l'âge de 75 ans. Sa vie aura été marquée par son engagement militant notamment dans le SNES. Secrétaire académique de Grenoble de 1972 à 1977, Yves aura marqué l'histoire du SNES par son activité de secrétaire national chargé des affaires internationales et des libertés de 1977 à 1987. Dans cette responsabilité, il poursuivit la mise en œuvre de l'orientation d'un SNES « présent partout » dans les différentes organisations internationales d'enseignants, porteur du projet d'un syndicalisme international unitaire ; il fit ainsi connaître et reconnaître le SNES au plan international. Il fut l'artisan du développement de relations bilatérales avec les syndicats enseignants de pays d'Afrique, d'Amérique Latine ou du Nord comme d'Europe de l'Est. Il participa à la défense intransigeante des droits syndicaux au Maroc, Québec ou en Côte d'Ivoire. Il fut aussi l'un des acteurs de la construction d'un syndicalisme enseignant au niveau européen. Le SNES exprime ses condoléances et son affection à ses enfants, ses proches et son épouse Annie Clavel (ex responsable nationale des retraités).

DROIT AU LOGEMENT

L'État ne peut pas rester hors la loi

Tel est le titre du 4e rapport annuel du comité de suivi de la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO). Ce comité de suivi a été institué par l'article 13 de la loi.
Le texte instituant le droit au logement opposable date de mars 2007. Pour en bénéficier, il faut être de nationalité française ou résider de façon régulière sur le territoire français, ne pas pouvoir accéder à un logement décent et indépendant ni s'y maintenir, et avoir déposé une demande de logement social.
Le bilan permet de constater des effets positifs mais très limités au regard de l'importance des besoins. Et le comité de suivi adresse un message d'alerte au gouvernement : le droit n'est pas pleinement assumé. On ne peut se satisfaire d'un droit respecté dans trois départements sur quatre. L'État, qui en est le garant, se trouve aujourd'hui condamné par les tribunaux administratifs. Le non-respect de l'obligation de résultat est d'autant moins acceptable qu'il s'aggrave : chaque mois, le nombre des ménages non relogés s'aggrave.

© Agnès Verduard

Un droit non respecté

Par ailleurs, le comité de suivi constate que l'information DALO est minimale. Et dans un contexte où préfecture et bailleurs sont en difficulté pour reloger, la tentation d'ajouter des critères de sélection à ceux prévus par le législateur se rencontre souvent. De telles décisions sont certes cassées par les tribunaux administratifs mais ceux-ci sont peu saisis par les demandeurs. Inquiétude donc face au taux de décisions favorables (43 % entre juillet 2009 et juin 2010 contre 51 % l'année précédente) surtout dans la Région Île-de-France.
Le rapport souligne aussi la nécessité de répartir le relogement des ménages les plus pauvres au sein du parc locatif au nom du respect de la mixité sociale. Il dénonce le fait que des personnes expulsées, prioritaires DALO, n'ont reçu aucune offre de relogement. C'est pourquoi, il préconise de généraliser les pratiques de demandes de logement social en fonction des critères de priorité sociale et de l'ancienneté, en respectant les priorités d'attribution.

Pas de fatalité

La question de l'augmentation du nombre de logements sociaux est bien sûr cruciale. Or, on déplore un retard cumulé de 93 000 logements depuis 2005 par rapport aux objectifs du plan de cohésion sociale. Là encore, l'Île-de-France creuse son retard d'offre de logements : un logement construit pour 190 habitants hors l'Île de France, un logement construit pour 300 habitants en Île-de-France (France métropolitaine). Le comité de suivi s'inquiète des restrictions budgétaires annoncées (moins 100 millions d'euros) et de la nouvelle baisse sur les organismes de logement social alors que, dans le même temps, le gouvernement envisage de revoir la collecte du livret A naturellement destiné au financement du logement social. Rappelons aussi le scandale du non-respect par les communes de leurs obligations vis-à-vis de la loi SRU à financer des logements sociaux, et celui des logements vacants.
Le rapport du comité de suivi est précieux : il donne des chiffres précis département par département montrant ainsi les dysfonctionnements, les insuffisances, les disparités.
Dans sa conclusion, le comité de suivi réaffirme « qu'il n'y a pas de fatalité à ce que la crise du logement continue de croître, mettant en difficulté le plus grand nombre et rejetant les plus fragiles dans l'exclusion. Des décisions doivent être prises. L'État ne peut pas rester hors la loi ». ■

Marylène Cahouet

PRIX DES DROITS DE L'HOMME : RENÉ CASSIN

Le prix des droits de l'homme – René Cassin est remis chaque année. L'appel à candidature pour la « cuvée » 2010-2011 vient d'être lancé. Le thème : l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sont les établissements qui concourent. Toutes les informations utiles sur le prix sont consultables sur le site Eduscol (http:/eduscol.education.fr/cid 46681/prix-des-droits-de-l-homme-rene-cassin.html). Marylène Cahouet

RESF

Les gendarmes et l'enfant

Vendredi 7 janvier à 15 h 30, des gendarmes en tenue de ville, accompagnés du père de l'enfant, sont venus chercher Vazgen, un garçon de six ans dans son école à Langeac, en Haute-Loire, pour le conduire dans un centre de rétention avec son père en situation irrégulière. Vazgen est scolarisé depuis 4 ans. Un choc pour la communauté éducative, pour les élèves, pour les soutiens RESF. C'est inacceptable.
Le père, d'origine arménienne, exilé en Russie où il a grandi, avait gagné la France en 2007. Il a subi des persécutions et a dû fuir. Il se serait vu refuser une première demande d'asile mais aurait formulé une nouvelle demande, qui n'est toutefois pas suspensive.
La famille était hébergée par des membres de l'équipe de football du village dans laquelle M. Asryan était très impliqué, ayant été joueur professionnel en Russie.
La riposte s'organise pour arracher Vazgen, son père et la compagne de celui-ci au centre de rétention (pétition sur site RESF 30). ■

Marylène Cahouet

© Clément Martin

Expo, livre d'art, films, colloques...

Lumières sur le travail

Sophie Prunier-Poulmaire, maître de conférences en ergonomie, a coordonné la conception d'un livre, *Le travail révélé*, après avoir sélectionné une centaine de regards de grands photographes (Lucien Clergue, Raymond Depardon, Peter Marlow, Martine Franck...).

Au départ, ce fut, en 2009, une exposition itinérante qui permettait de voir le travail dans sa diversité. Un angle original, une approche croisée, inédite, de chaque regard photographique en lien avec l'expression d'un expert des questions du travail : sociologues, ergonomes, psychologues, philosophes, économistes, acteurs des entreprises. Se retrouvent notamment Christophe Dejours, Yves Clot, Dominique Méda, Danièle Linhart, Thomas Coutrot, Serge Volkoff, Annie Drouin... Dans le prolongement de cette remarquable initiative, Sophie Prunier-Poulmaire fut l'une des initiatrices du festival *« Lumières sur le Travail : quand le cinéma met le travail en débat... »* organisé récemment, avec les enseignants et étudiants du master professionnel de Psychologie du travail et d'Ergonomie.

Pour mettre en lumière et en débat les différentes facettes du travail et ses représentations que livre le film de fiction, dans le cadre du 40e anniversaire de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (voir détails sur le site www.lumieres-sur-le-travail.fr). C'est dans cette même université que sera organisée, avec cette équipe et en partenariat avec la MGEN 92, une journée sur les mutations du travail salarié et la souffrance au travail. Trois récents films documentaires seront présentés, suivis de plusieurs débats (en particulier avec Jean-Robert Viallet - *cf.* portrait dans *L'US* Mag n° 685 - et son film *La mise à mort du travail*, en associant aussi médecins, sociologues... ; entrée libre, voir détails sur www.snes.edu/-Culture-.html), dans le plus grand amphi, à Nanterre, le 30 mars 2011, où se prépare simultanément pour 2012 un colloque international sur « le corps au travail ». **Ph. Laville**

• *Le travail révélé*, Éditions Intervalles.

LA BULLE IMMOBILIÈRE PERSISTE EN FRANCE

Le logement est devenu un produit financier

Alors que la bulle immobilière a éclaté en 2008-2010 dans les trois pays où elle avait le plus prospéré, les prix ayant baissé de 31 % aux États-Unis, de 18 % au Royaume-Uni, de 13 % en Espagne, le marché français se singularise par une nouvelle envolée des prix, qui en 2010 ont progressé dans l'ancien en moyenne de près de 9 %, la hausse sur Paris approchant les 20 %. Les loyers reprennent leur progression (+ 4 %) après une stagnation en 2008-2009.

Flambée des prix

Cette singularité n'est pas due à un niveau des prix de départ plus bas en France : le rapport entre le prix du logement et le revenu disponible des ménages y dépasse les niveaux atteints aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne. Si on regarde l'évolution de cet indicateur en longue période, on s'aperçoit que la bulle des années 2000 est sans commune mesure avec celle de la fin des années 80 (circonscrite à Paris). Aujourd'hui, le prix des logements rapporté au revenu des ménages est supérieur de 74 % à la tendance longue observée entre 1965 et 2001.

Cette flambée des prix est clairement spéculative : elle est concentrée sur Paris, sa petite couronne et quelques grandes agglomérations. Le marché parisien est hautement spéculatif : c'est un marché de la revente (les primo- accédants ne représentent que 15 % des transactions), où les propriétaires règnent en maîtres, réalisant de juteuses opérations, ce qui attire les investisseurs, notamment internationaux.

La politique de l'État a transformé le logement en produit financier : faible imposition des plus-values immobilières, forte protection des bailleurs au détriment des locataires, absence de régulation du foncier, défiscalisation de l'investissement locatif avec les dispositifs Robien, Périssol, Scellier (dont ont bénéficié près de la moitié des bailleurs). Ceux-ci représentent les 2/3 des ventes de logements neufs. Il ne faut pas croire qu'il s'agit de « petits propriétaires » améliorant ainsi une « petite retraite ». 70 % des bailleurs possèdent au moins deux logements locatifs, et 15 % en ont plus de cinq.

Pour près de 40 % des bailleurs, les loyers perçus représentent entre 20 et 50 % des revenus, plus de la moitié pour près de 10 % d'entre eux.

Rente immobilière

Avec le doublement des prix du logement en 10 ans, c'est le retour de la rente immobilière. Le placement immobilier est alimenté par le bas niveau des taux d'intérêt et favorisé par la désaffection vis-à-vis des placements en actions, jugés trop risqués.

Ce qui caractérise la situation française, c'est la persistance d'une pénurie structurelle de logements due à l'insuffisance de la construction, et à la mauvaise orientation de celle-ci : trop de locaux professionnels par rapport au résidentiel (le stock d'invendus de bureaux et entrepôts en région parisienne est l'équivalent du déficit de construction résidentielle des cinq dernières années), trop de logements chers et mal situés à cause des dispositifs fiscaux, pas assez de logement social.

On en connaît les conséquences : centres-ville inaccessibles aux classes moyennes, trois millions de mal-logés selon la dernière étude de l'Insee. ■

Daniel Rallet

Le rapport entre prix immobiliers et revenu disponible
Base 100 en 2000

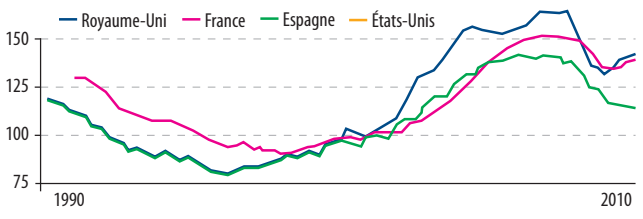

Source : *Les Echos*

Comparaison par zone géographique
Graphique de Frigit (indice 100 = 1965)

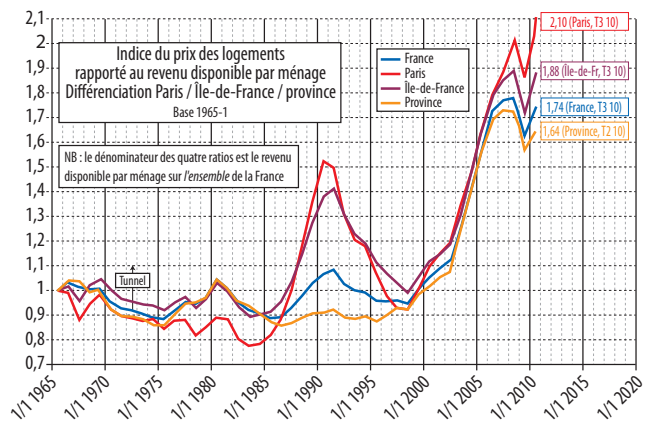

Source : www.immobilier-danger.com

SANTÉ

Le Mediator, un scandale qui en cache d'autres

© Philippe Bonnarme

L'autorisation de mise sur le marché du benfluorex (Mediator® et ses génériques) a été suspendue en novembre 2009. Plus de 5 millions de personnes l'auraient utilisé, et au moins 500 décès – mais la fourchette va jusqu'à 2 000 – seraient à déplorer suite à la prise de ce médicament, selon les estimations réalisées pour l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), des chiffres contestés par le patron du groupe, Jacques Servier, pour qui « *500 est un très beau chiffre marketing, mais il ne s'agit que de trois morts* ».

Pourtant des alertes avaient eu lieu à la fin des années 1990, contestant son efficacité et mettant en évidence des raisons sérieuses de ne plus l'autoriser – et pour les médecins de ne pas le prescrire. D'autant que certains d'entre eux l'ont prescrit en détournant le produit de son rôle initial. Ainsi, près du tiers des prescriptions de ce médicament se sont faites hors du champ de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

La caisse d'assurance-maladie envisage maintenant de « *se faire rembourser des sommes qui auraient été prises en charge à la suite des problèmes consécutifs à la consommation de Mediator®* ». Et son président a renchéri : « *Les soins pris en charge n'ont pas à être financés par la collectivité* ». Plusieurs enquêtes sont lancées pour faire toute la lumière.

Vers d'autres Mediator ?

Mais le Mediator n'est que la partie émergée de l'iceberg. D'autres médicaments ont dû être retirés du marché dans les années passées en raison « *d'effets indésirables supérieurs aux bénéfices apportés aux patients* ». Et alors que les déremboursements partiels se multiplient pénalisant les patients, on permet aux médecins de continuer à prescrire des médicaments à SMR[1] insuffisant pour ne pas faire de peine aux laboratoires pharmaceutiques, même si c'est « *au nom de l'emploi* » que les retraits sont si peu nombreux.

Si rien ne change, comme le souligne le SMG, Syndicat de la médecine générale, il y aura « *d'autres médiators* » car « *l'interférence d'intérêts étrangers à la santé des usagers se fait sentir à chaque étape de la vie du médicament et des soins en général* ». Pour le SNES et la FSU, l'évaluation des médicaments par une autorité véritablement indépendante doit être renforcée avant leur mise sur le marché, et l'intérêt thérapeutique des nouveaux médicaments doit être démontré par rapport au médicament de référence. Les agences du médicament doivent être indépendantes des firmes pharmaceutiques, que ce soit financièrement ou en terme d'expertises. De plus, il est indispensable de développer la recherche publique.

Quelles pratiques pour la médecine libérale ?

Se pose dans la même logique la question de la création d'un pôle public du médicament. Mais il s'agit aussi d'interroger les pratiques de la médecine libérale, du manque de formation continue des médecins, de la longueur de leurs ordonnances (la France est le pays le plus prescripteur de médicaments sans que la santé y soit meilleure). Car les labos – Servier n'est pas le seul – financent les déplacements dans les congrès médicaux, des essais cliniques, subventionnent certaines recherches, complètent même les revenus des internes ! L'absence d'une politique ambitieuse de prévention y est aussi pour quelque chose. C'est bien l'ensemble du système de santé qu'il faut revoir en s'attaquant à ceux qui le marchandisent et en développant des politiques publiques innovantes, pas forcément plus coûteuses, mais respectueuses de la santé de tous. ■

Elizabeth Labaye

(1) Service médical rendu

Bible sociale

Le code du travail a 100 ans : souhaitons-lui longue vie !

Fruit des luttes ouvrières acharnées des XIXe et XXe siècle, et institué par la loi du 28 décembre 1910, la code du travail n'a vu sa première rédaction achevée qu'en 1922. Cette bible sociale est un recueil des lois, décrets et règlements régissant les relations de travail dans les entreprises privées. Il compte aujourd'hui 10 000 articles divisés en 8 parties, et a été refondu en 1973 et 2008, une recodification qui visait à l'affaiblir sous couvert de simplification. Il reste plus que jamais une protection essentielle pour les salariés, alors que les conditions de travail se dégradent, que les maladies professionnelles explosent sous l'effet de la pénibilité et de l'intensification du travail.

Pour Gérard Filoche, inspecteur du travail, le code du travail « *est fait de sueur, de larmes et de sang : chaque article, chaque alinéa, chaque décret, chaque arrêté résultat de combats et d'âpres négociations* ».

Laurence Parisot a, quant à elle, déclaré : « *la liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail* » ! Car pour le patronat et leurs amis au pouvoir, le code du travail est une contrainte, un verrou à faire sauter. Ne les laissons pas faire !

Dépendance

Tous concernés...

Les principes de la protection sociale et le pouvoir d'achat de chacun sont en cause. Le dossier du *Monde* (08/01) pose les problèmes sous divers angles mais les appétits de l'assurance privée sous-tendent certains points de vue. F. Ewald[1] rappelle que la Sécu peut prendre en charge la dépendance des personnes âgées, par la branche retraite (faiblesse des pensions), maladie (qui couvre déjà les 2/3) ou famille (soin de vieux parents assimilable à ceux de jeunes enfants). 5e branche ou 5e risque intégrerait donc, avec l'affirmation d'une spécificité, la dépendance dans un dispositif public, comme l'APA.

La droite ressort l'antienne des contraintes financières avec la perspective de dépenses accrues du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Mais le recours à l'assurance privée ou complémentaire suppose aussi un débours. On ne voit pas ce qui justifierait qu'une partie de ce financement constitue une rente de plus pour les assurances privées.

1. F. Ewald (CNAM, C. d'orientation et de réflexion de l'assurance).

Livres

Une revue : *Santé et Travail*

Le dossier central, *Les maux du chômage* dresse un constat sans concession des résultats de la politique gouvernementale incapable de répondre aux effets de la crise économique. La question essentielle c'est bien de lutter contre le chômage et non pas se centrer sur la diminution de l'endettement via la baisse des déficits pour conserver à tout prix les trois A des agences de notation. Le chômage devient une variable d'ajustement permettant de faire baisser le coût du travail par la précarité et la dévalorisation des conditions de travail et de salaire. Dans le même temps, la santé de toutes et tous se dégrade – la souffrance au travail en résulte et l'exclusion s'élargit. La jeunesse ne se projette plus dans l'avenir et la société est en panne et connaît le descendeur social.

• *Santé et travail* n° 73, janvier 2011, 7,50 euros

Une première analyse du mouvement social de 2010

Les éditions du Seuil ont réuni juristes, sociologues, économiste – il est seul ! –, politologues, philosophe (il manque les syndicalistes) pour essayer de déterminer les raisons de ce vaste mouvement qui portait apparemment sur la seule question des retraites. D'entrée de jeu, Alain Supiot et Robert Castel lui donne sa dimension d'enjeu de société : le combat contre le libéralisme, la nécessité de la démocratie sociale dans un environnement où les partis politiques perdent le sens des réalités, la défense des valeurs de solidarité, de fraternité. Le contexte – les différents auteurs le développent – est celui des crises multiples, économique, sociale, écologique, politiques. L'idéologie libérale subit sa première grande crise de légitimité sapant la base théorique sur laquelle s'appuyaient toutes les politiques. Le pouvoir est nu et Sarkozy au plus bas dans les sondages. On peut aussi en conclure que le mouvement a subi un échec sur la loi sur les retraites mais a gagné sur les terrains politique et idéologique.

• *Tous dans la rue. Le mouvement social de l'automne 2010*, préface de Gérard Mordillat, Seuil, 178 p.

DICTIONNAIRE

E comme Euro et M comme monnaie unique

La crise de l'euro est désormais patente. Derrière se profile la crise de la construction européenne, une construction qui s'est réalisée, au moins depuis l'Acte Unique de 1986, sous les fourches caudines de l'idéologie libérale.

Paradoxalement, c'est le moment que choisit l'Estonie pour devenir le 17e pays de la zone euro. Or la crise est loin d'être terminée.

Le 28 février 2002, l'euro a brutalement remplacé les monnaies nationales pour les pays qui respectaient les critères fixés par le Traité de Maastricht soit, pour l'essentiel, des déficits publics inférieurs ou égaux à 3 % du PIB (l'indicateur statistique de la création de richesses), une dette publique ne dépassant 60 % de ce même PIB et une banque centrale indépendante de tout pouvoir politique, à l'image de la Bundesbank. Ce fut un choc pour les populations qui a laissé des traces. D'autant que cette entrée s'est traduite par une hausse des prix pour les ménages, hausse que mesure mal l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. Il n'est que de comparer le prix de la baguette de pain entre aujourd'hui et 2002 pour comprendre l'étendue de la hausse. La grogne contre l'euro s'explique par cette constatation. Cette monnaie unique pouvait-elle réussir ? Dans le débat qui a précédé le Traité de Maastricht en 1992, la monnaie commune a été abandonnée, contrairement au glissement sémantique actuel. La différence tient dans l'organisation de la transition. La monnaie unique s'impose autoritairement, la monnaie commune se superpose aux monnaies nationales pour les faire disparaître en démontrant la nécessité de la nouvelle monnaie. Robert Mundell avait défini les conditions d'une monnaie unique : une forte intégration commerciale, une grande mobilité des facteurs de production, flexibilité des prix et des salaires, des mécanismes de transferts budgétaires et des préférences communes... en oubliant l'essentiel : une monnaie, depuis la fin de la référence directe aux métaux précieux, tient sa légitimité d'un État. Il fallait construire un État européen, faute de quoi la crise monétaire serait une crise politique remettant en cause toute la construction européenne. C'est ce que nous vivons actuellement. Une banque centrale ne suffit pas pour ce faire. Fait aggravant, elle avait pour but explicite la seule lutte contre l'inflation en instaurant, but implicite, la concurrence libre et non faussée. Ce double but et les critères du Traité sont des facteurs d'éclatement, s'opposent à une construction politique démocratique basée sur un modèle social de référence.

© Thierry Nectoux

La crise de la monnaie unique était inscrite dans ses prémisses, dans ses gênes. La crise de la dette actuelle n'est que la pointe émergée de l'iceberg. Elle traduit à la fois l'absence de politique commune, de solidarité entre les pays européens et surtout l'absence de réglementation des marchés financiers. Sortir de l'euro comme le propose certains, nostalgiques d'un passé recomposé, ne se traduirait pas *ipso facto* par la fin des politiques d'austérité mais par une aggravation de la crise. Le seul pays – et il y pense – qui pourrait sortir de l'euro sans trop de dommage, c'est l'Allemagne... ■

Nicolas Béniès

DOSSIER

Politiques d'austérité

Vent de crise sur l'*Europe*

© FROG974/Fotolia.fr

© Cybrain/Fotolia.fr

© DX/Fotolia.fr

© DR

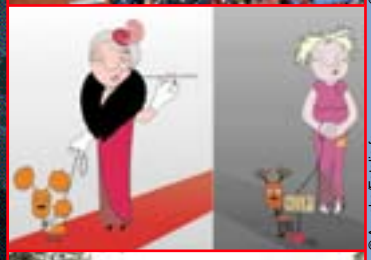
© Axusha/Fotolia.fr

© Thierry Nectoux

Dossier coordonné par Carole Condat et Élizabeth Labaye ; réalisé par Nicolas Béniès, Bernard Boisseau, Odile Cordelier, Dominique Giannotti, Élizabeth Labaye, Daniel Rallet et Micheline Rousselet.

L'austérité est aujourd'hui l'horizon des politiques publiques en Europe. Elle tourne le dos au modèle social qui était la marque de fabrique de grands pays de l'UE. Second renversement : la solidarité entre les peuples, valeur fondamentale de la construction européenne, s'efface devant le chacun pour soi, la division entre les forts et les faibles, comme le montre la perspective désormais envisagée d'un éclatement de l'euro, et donc de l'Europe.

Si l'Europe semble aller dans le mur, c'est le produit d'un double aveuglement. D'abord celui des initiateurs d'une zone monétaire unique qui ont fait croire que les marchés pouvaient « faire l'Europe » sans qu'il y ait une direction politique pour assurer la solidarité et la cohésion de la zone. Ensuite, l'aveuglement intéressé des politiques qui cherchent à profiter du choc de la crise pour vaincre les résistances sociales à l'accomplissement du programme libéral en Europe.

Aujourd'hui des voix s'élèvent contre le risque de repli xénophobe et nationaliste, dont la tentation monte dans certains pays.

Des propositions existent : émission d'euro-obligations pour mutualiser les emprunts, augmentation du budget européen avec création de ressources fiscales nouvelles (taxes sur les transactions financières, harmonisation fiscale...), limitation de la possibilité de spéculer sur les dettes publiques, possibilité pour la BCE d'acheter directement des titres de la dette publique...

Elles rencontrent une forte résistance, en particulier du couple Sarkozy-Merkel. Cependant, la question principale posée par le « retour du politique » dans la construction européenne, est liée à la conception du « politique » qui est mise en avant. C'est bien la loi des plus forts qui est en filigrane dans les décisions suivantes : révision selon une « procédure simplifiée », c'est-à-dire expéditive, du Traité européen imposée pour la création d'un fonds permanent de stabilité octroyant des « aides » sous conditions ; proposition par la Commission d'un « semestre européen », c'est-à-dire la mise sous surveillance des budgets nationaux à partir d'indicateurs, dont les fameux critères de Maastricht, qui ont prouvé leur nocivité, et assortie de sanctions pour les récalcitrants.

L'Europe a surtout besoin de délibérations démocratiques pour définir ses grandes orientations. Le vide démocratique qui s'est installé dans les institutions, la faiblesse des espaces publics et l'émergence laborieuse des mouvements sociaux européens, sont aujourd'hui plus que jamais des questions clés. ■

Les politiques d'austérité

Danger *et* injustice

Imposer à un pays en difficulté deux obligations contradictoires, appliquer un programme drastique d'austérité, dont on sait que la première conséquence sera une croissance nulle ou négative, et exiger un remboursement sur trois ans de l' « aide » consentie, en fait des prêts accordés à des taux exorbitants (5 % pour la Grèce, 5,8 % pour l'Irlande), est un pari intenable.

Cela explique que les plans d'austérité destinés à « rassurer les marchés financiers » inquiètent beaucoup ces derniers et que cette inquiétude appelle d'autres signes de réassurance, c'est-à-dire de nouveaux plans dans d'autres pays (Portugal, Espagne…), en attendant des plans de « seconde vague » dans les pays qui ont initié le processus. Bref, cet effet domino indique clairement qu'on va dans le mur.

Spirale dangereuse

En effet, la crise dans les « pays périphériques » (nouveau nom plus présentable donné aux fameux « PIGS[1] ») détériore la dynamique de la croissance européenne. Depuis la mise en place de l'euro, celle-ci reposait essentiellement sur la demande intérieure des pays comme l'Espagne, l'Irlande, le Portugal, la Grèce qui ont tiré la croissance européenne : entre 1999 et 2007 leur demande intérieure a progressé de 38 % contre 5 % pour la demande intérieure allemande.

En clair, certains pays ont profité de la possibilité de s'endetter à bas coût avec l'euro (avant ils devaient emprunter à des taux plus élevés) pour investir (et spéculer) dans l'immobilier et la finance (on est loin de « l'économie de la connaissance » promise à Lisbonne en 2000), financer des déficits extérieurs, lesquels étaient la contrepartie des exportations allemandes, principales bénéficiaires de la situation. Avec Schröder, l'Allemagne s'était engagée dans une politique sévère d'austérité salariale, qui en limitant la demande intérieure et en favorisant l'accumulation d'excédents d'épargne, tirait l'économie européenne vers le bas.

Responsabilité

Le discours dominant en Allemagne consistant à s'exonérer de toute responsabilité dans la crise de la zone euro et à rejeter le poids de celle-ci sur les pays les plus en difficultés est certes politiquement correct en Allemagne mais dangereux pour l'Europe et... pour les intérêts allemands (l'Allemagne n'a pas intérêt au retour d'une monnaie nationale qui serait à un prix plus élevé que l'euro). Si l'Allemagne refuse de jouer un rôle moteur, si un pays « intermédiaire » comme la France se lance dans une austérité encore plus rigoureuse en 2012 comme c'est annoncé, et compte tenu que la politique d'austérité britannique est la plus terrible de l'après-guerre, on voit mal comment l'économie européenne pourrait échapper à une dépression profonde et durable.

Certains pays ont profité de la possibilité de s'endetter à bas coût avec l'euro pour investir (et spéculer) dans l'immobilier et la finance

En chiffres :

Le plan de sauvetage européen (**750 milliards**) comprend trois étapes :

- un mécanisme de solidarité à l'initiative de la Commission pour les membres de l'UE (60 milliards).
- une facilité européenne de stabilité financière réservée aux membres de la zone euro : capacité d'emprunts de **440 milliards d'euros** garantie par les États.
- le FMI met à disposition une capacité d'emprunts de **250 milliards**. Dans tous ces cas, des États ou le FMI empruntent pour prêter de l'argent à un taux élevé (5,8 % pour l'Irlande).

Le plan d'aide à l'Irlande : **85 milliards** pour un pays qui ne représente qu'un peu plus de 2 % du PIB de la zone euro, le montant total du plan adopté risque d'être insuffisant si un pays comme l'Espagne fait défaut.

Injustice

L'austérité c'est surtout l'injustice. Des « experts » imaginent sans effroi que les pays en difficulté retrouvent leur « compétitivité » au prix d'une baisse de 30 % de leur niveau de vie, et d'un accroissement sans précédent des inégalités sociales. En même temps, les banques ont obtenu le beurre et l'argent du beurre avec le plan de stabilisation financière du printemps : pouvoir prêter à des taux très élevés (aujourd'hui à plus de 5 % sur 10 ans pour l'Espagne, à plus de 6 % pour le Portugal) sans aucun risque, la valeur des prêts étant garantie par le Fonds européen de stabilité financière jusqu'en 2013. Quand a été évoquée la possibilité de ne plus les garantir après 2013, donc de faire supporter aux banques les pertes dues aux difficultés des États, cri d'effroi des financiers qui se démènent pour limiter cette horrible éventualité. ■

1. PIGS : Portugal, Irlande, Grèce et Espagne (Spain en anglais).

Définitions

Politique d'austérité / de rigueur

Les libéraux évitent de parler d'austérité, politique qui renvoie à une réduction des emplois et du pouvoir d'achat. Ils préfèrent parler de rigueur, car il s'agit selon eux d'assainir les finances publiques victimes du laxisme des gouvernants. Ils insistent sur la réduction du déficit public et de la dette, qu'ils considèrent comme sources d'inflation, donc de perte de compétitivité.

Déficit public

Déficit budgétaire (solde des recettes et dépenses de l'État) auquel on ajoute le solde des recettes et dépenses des collectivités locales et de la Sécurité Sociale. Il est souvent défini en pourcentage du PIB.

Plan de sauvetage

Les banques *sauvées des eaux ?*

Dans la déréglementation financière qui marque le début de la vague libérale des années 1980, les banques se sont vues obligées de changer de métier.

Celui de banquier n'était plus suffisamment lucratif. Déréglementer signifiait changer l'ordre du monde financier. Jusque dans les années 1980, les banques étaient l'intermédiaire financier obligé, après cette date elles devenaient l'un des acteurs des marchés financiers en train de s'internationaliser à marche forcée, elles sont donc devenues des innovatrices de produits financiers. Plus ils étaient sophistiqués – comprenez « incompréhensibles » pour le commun des mortels, y compris les traders – plus ils étaient considérés comme efficaces.

Faillite généralisée

Toute cette construction s'est écroulée début août 2007. La crise des « subprimes » a révélé toutes les failles de ce système. Les banques qui cautionnaient ces émissions de titres se sont retrouvées sur le devant de la scène, enregistrant des pertes énormes. Dans un premier temps, ce sont les banques centrales qui, en fournissant les crédits nécessaires, ont permis d'éviter des faillites en chaîne puis, après la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, les États. Ces plans, de sauvetage plus que de relance, ont permis d'éviter le pire : une faillite généralisée de tout le système financier.

Les États ont réussi à sauver les banquiers et les assureurs sans changer les règles, sans réglementer

États pompiers

Dans la plupart des pays capitalistes développés, il a fallu mobiliser d'énormes capitaux équivalents à 17 ou 20 % du PIB. Sans s'attaquer à la cause principale : la solvabilité, la rentabilité. Les États ont réussi à sauver les banquiers et les assureurs sans changer les règles, sans réglementer. Total, les banques se sont servies de ces liquidités acquises à bas prix – le faible taux d'intérêt – pour... spéculer contre les États via la dette publique !

À leur tour, les gouvernements se servent de la spéculation pour justifier des politiques d'austérité drastique... Au risque de faire perdurer la récession en déprimant durablement le marché final tout en laissant la porte ouverte à la prochaine crise financière. ■

Avis de tempête sur la zone euro

La crise de la dette des pays de la zone euro n'en finit pas de rebondir. Après la Grèce, l'Irlande a fait les grands titres des journaux. Cette crise oblige à rouvrir le débat sur le traité de Lisbonne pour définir des formes d'aides de l'Union – et de la zone euro – aux pays en difficulté. Des voix s'élèvent pour contester la monnaie unique. Surtout en Allemagne. Demain, ce seront l'Espagne, le Portugal qui connaîtront les soubresauts de cette spéculation. Les réponses des gouvernements sont les mêmes : austérité renforcée pour diminuer les déficits publics et sociaux. Le but : rassurer les marchés financiers pour faire baisser les taux d'intérêt. Personne n'est rassuré. Le risque de la récession se profile. Elle fait peur. Ce sont les solidarités collectives qui se trouvent ainsi démantelées ouvrant aussi une crise sociale autant que politique. Pourtant, le dernier « Rapport mondial sur la sécurité sociale » de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) note avec insistance que « la crise a montré à quel point les systèmes de sécurité sociale sont un stabilisateur social et politique irremplaçable. »

Il faudrait donc développer ces systèmes plutôt que de les remettre en cause pour offrir une possibilité de sortir de cette crise structurelle. Ils auraient pour effet de favoriser une croissance économique qui serait en même temps éthique. Au lieu de cette option, chaque gouvernement de la zone essaie de sauver ses banquiers, ses capitalistes, y compris contre les autres. Cette gestion de la crise est un facteur d'éclatement des déjà faibles solidarités européennes. Le Fonds de solidarité financière est un ersatz de politique commune. La crise de l'euro se poursuivra car la question centrale est politique. Une monnaie suppose un État pour la légitimer...

Dette publique

Dette de l'État et des organismes dont il assure la tutelle financière (collectivités territoriales, organismes sociaux, certaines entreprises publiques). On la mesure souvent en pourcentage du PIB.

Restructuration de la dette

Prêteurs et emprunteurs se mettent d'accord pour annuler une partie de la dette ou augmenter les délais de remboursement ou renégocier les taux pour éviter que l'emprunteur ne fasse faillite.

Dumping

Situation où la concurrence est faussée soit parce que l'un des pays vend à perte, soit parce qu'il ne respecte pas les normes sociales (dumping social), soit parce qu'il use d'une fiscalité avantageuse pour attirer les activités ou les capitaux (dumping fiscal).

Entretien

© DR

« Arrêter la spéculation contre les États et financer une relance des investissements européens »

Ronald Janssen est conseiller économique auprès de la Confédération européenne des syndicats. Fondée en 1973, la CES représente aujourd'hui 83 organisations syndicales dans 36 pays européens ainsi que 12 fédérations sectorielles. Acteur syndical européen, la CES participe à l'élaboration des politiques économiques et sociales au plus haut niveau, négocie avec les employeurs au moyen du « dialogue social européen » et coordonne la mobilisation européenne.

L'US : ***Le traité de Lisbonne ne doit-il pas être revu et corrigé ?***

Ronald Janssen : Il est urgent de revoir le traité de Lisbonne. Entre 2007 et 2008, la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) a rendu quatre jugements majeurs qui redéfinissent les rapports entre le droit européen et le droit national en matière de droit du travail[1]. La logique profonde de l'Europe actuelle fait de l'ouverture à la concurrence son axe principal de construction. La liberté de circulation des biens, des services et des capitaux est au coeur des traités. Directement dérivé des traités européens, le droit de la concurrence, de niveau communautaire, surdétermine les autres droits. Il joue véritablement un rôle de droit « constitutionnel » au niveau européen.

Cela veut dire que les entreprises peuvent casser le principe de « salaire égal pour travail égal » en payant moins que le salaire minimum. Face à cette logique de « dumping social », la CES demande qu'on ajoute une clause de progrès social au traité qui préciserait que les libertés du marché intérieur ne peuvent pas mettre en question des droits fondamentaux sociaux. Ces droits existent au niveau européen, ils sont inscrits dans la charte des droits fondamentaux ajoutée au traité européen depuis la révision de Lisbonne. Mais il faut d'urgence clarifier par une clause de progrès social qu'il n'y a pas deux vitesses de droit en Europe : un droit primordial pour les intérêts du commerce et du capital, et un droit subordonné pour les travailleurs.

L'US : ***Ne faut-il pas aussi donner de nouveaux objectifs à la BCE (Banque centrale européenne) ?***

R. J. : La crise financière montre clairement les limites de la politique de la BCE. La BCE a été construite sur le modèle de la Bundesbank allemande qui repose sur deux piliers : combattre l'inflation à tout prix et combattre le rôle de l'État dans la gestion de l'économie. Le traité de Maastricht impose ainsi des critères stricts pour empêcher l'endettement de l'État, même si cet endettement pourrait représenter un investissement productif et utile. L'hypothèse était que l'investissement de marché privé serait toujours plus efficace que l'investissement public. La crise prouve le contraire : en réduisant l'endettement public on a libéré des marges financières pour que le marché, et non l'État, augmente ses investissements. Le marché n'a pas orienté ces flux financiers vers des buts productifs mais vers la spéculation en créant des bulles immobilières aussi bien dans la zone euro (Espagne, Irlande) qu'à l'extérieur de la zone euro.

Le traité de Maastricht a aussi stipulé que la BCE ne doit pas monétiser directement l'endettement de l'État. Plus clairement, la BCE ne peut pas imprimer de l'argent pour prêter aux finances publiques. Ce dogme devient intenable alors que nous sommes confrontés à un dysfonctionnement total du marché. Alors que les États ont dû sauver les banques en 2009, ces dernières bloquent maintenant le financement sur le marché des différents États européens. Cette situation est totalement irrationnelle et le marché financier est en train de s'autodétruire.

L'US : ***Comment casser cette spirale négative ?***

R. J. : S'il y a une grève des banques pour financer la dette publique, la BCE peut reprendre ce rôle. Elle serait alors obligée de renoncer au dogmatisme monétariste du Traité européen. Par ailleurs, je signale que le Traité n'interdit pas le financement direct des acteurs du secteur privé. C'est ainsi que la BCE, depuis l'été 2009, a « imprimé » une soixantaine de milliards pour les prêter aux banques. En interdisant ce financement direct de l'État, on se prive d'un levier fondamental pour relancer l'action publique.

L'US : ***Quelles propositions porter lors des mobilisations européennes prévues au printemps 2011 ?***

R. J. : On applique l'adage « diviser pour mieux régner ». Un pays seul est obligé de se tourner vers le FMI et la Commission Européenne pour obtenir un financement urgent qui n'est consenti qu'en échange d'un démantèlement du modèle social. La réponse doit être au niveau européen. Les solutions existent : lancer des prêts européens qui ont pour but d'arrêter la spéculation contre les États et financer une relance des investissements européens. Il faut que la BCE achète une partie de cette dette pour réduire les coûts d'intérêts pour les finances publiques. Il nous faut un plus grand budget européen et des impôts à l'échelle de l'UE pour mettre un terme aux avantage fiscaux que les banques, les entreprises, les grandes fortunes tirent de la mobilité du capital dans le marché intérieur. Il faut aussi baser la croissance sur le travail et des salaires décents au lieu d'escompter que l'endettement et « l'innovation financière » compensent les pertes d'emploi.

(1) Arrêt Viking, arrêt Laval, arrêt Ruffert, arrêt du 19 juin 2008 concernant le Grand-Duché du Luxembourg. La CJCE a ainsi décidé que l'application du droit du travail au niveau national relevait de son domaine de compétence alors que, jusqu'à présent, il relevait essentiellement de dispositifs nationaux issus des compromis sociaux passés dans le cadre des États-nations.

Portugal

La situation s'aggrave

Le Portugal est dans une situation très difficile, mais différente de celle de la Grèce et de l'Irlande. Le principal problème y est celui d'une croissance anémique depuis 10 ans.

Outre la croissance faible, l'autre problème du Portugal est son énorme dette extérieure (120 % du PIB), due à la chute des exportations et à la hausse des importations. Ces déséquilibres viennent des choix politiques faits depuis l'entrée du Portugal dans l'UE en 1986 et qui ont conduit à une désindustrialisation massive. Le secteur industriel représente aujourd'hui 17 % du PIB contre 27 % il y a 10 ans.

Même chose pour l'agriculture et la pêche. La production est nettement insuffisante, d'où l'accroissement des importations. Les services se sont certes développés mais le secteur n'est pas compétitif car le niveau de formation est trop bas. 70 % des salariés ont une éducation primaire, 15 % une éducation secondaire et 15 % une formation supérieure. D'où le désastre provoqué par les coupes sombres dans l'éducation. Les fonds d'aides structurelles de l'UE ont essentiellement servi à construire des autoroutes ! Tous les grands groupes publics ont été privatisés entre 1986 et 2000 et sont majoritairement entre les mains de groupes étrangers (les télécoms, à 70 % par exemple). En 2011, la situation va s'aggraver avec la hausse de 2 points de la TVA (de 21 à 23 %), la réduction de 3.5 à 10 % des salaires dans la fonction publique, avec le gel des carrières et des pensions, avec une nouvelle augmentation des impôts de 1.5 %, et ce « pour un avenir indéterminé ».

« Dévaluation sociale »

Les aides à l'emploi sont réduites de 150 millions d'euros. Dans un pays où 18 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté, où le nombre de smicards a augmenté de 4 % à 9,2 % en 4 ans, où les contrats précaires concernent 23 % des salariés et où le taux de chômage dépasse les 11 %, le plan gouvernemental va aggraver la misère. Sans une relance de l'économie, l'objectif de ramener le montant des déficits publics de 7,3 % à 4,6 % en 2011 est donc totalement absurde. Le choix politique implicite ne serait-il pas une « dévaluation sociale », qui jouerait en quelque sorte le rôle de dévaluation monétaire. La grève générale avec ses 3 millions de grévistes, public et privé confondus (sur une population de 10,7 millions et de 3,7 millions de salariés) a mobilisé dans les transports, les ports, le secteur pétrolier, l'éducation, la santé, à l'appel de la CGTP et de l'UGT (qui pour la première fois depuis 1988 organisaient un mouvement unitaire). Tous les syndicats des cheminots appellent à une manifestation le 12 janvier. S'ouvre ensuite la période de négociation des conventions collectives qui

ne manquera pas d'être particulièrement houleuse. Autre forme d'action : tous les syndicats des services publics ont déposé une plainte auprès des tribunaux pour inconstitutionnalité de la baisse des salaires dans les administrations publiques (au nom de l'égalité de traitement des salaires inscrite dans la Constitution portugaise). Il suffit de trois juges qui décident la suspension de la mesure, pour qu'elle soit suspendue au niveau national. En tout état de cause, les instances de la CGTP prévoient une lutte de masse dans les services publics pour 2011 et travaillent à une convergence des luttes au niveau européen pour aller vers un renforcement du « modèle social européen ». ■

Irlande

Cure d'austérité dans l'éducation

Comment l'Irlande pourra-t-elle reprendre le chemin de la croissance économique après la décision du gouvernement de mettre en place un budget d'austérité qui vient s'ajouter à deux années de coupes budgétaires ? Le 15 décembre, le « plan de sauvetage » de l'UE et du FMI (85 milliards d'euros) a été approuvé par le Parlement irlandais par 81 voix contre 75. Situation plus que tendue dans un pays où le gouvernement affiche l'objectif de ramener le déficit de 30 % du PIB à 3 % en 2014 et dont une des premières mesures phares de rigueur a été de diminuer le salaire horaire minimum.

Mobilisation

En réaction à ce plan drastique d'économies programmées sur quatre années, 2010-2014, une forte mobilisation de tous les syndicats irlandais a eu lieu le 27 novembre à Dublin avec 50 000 manifestants. Dans le secteur de l'éducation, de sérieuses inquiétudes et des interrogations planent quant à la préparation de la prochaine rentrée scolaire et sur cette cure d'austérité censée enrayer la crise financière et bancaire. Concrètement, pour les établissements scolaires est d'ores et déjà annoncée une diminution de 5 % de la dotation élève ainsi que des ressources allouées à l'entretien des bâtiments. Quant aux postes d'enseignants, 1 200 seront supprimés, 700 pour le primaire et 500 pour le post-primaire (ce qui correspond aux élèves de 12 à 19 ans). Pour Sally Maguire, membre du Bureau Exécutif de l'ASTI (Association of Secondary Teachers), il est difficile d'évaluer dès à présent l'impact que cela va avoir sur la qualité de l'enseignement dispensé, mais une chose est sûre : « Le moral de la profession enseignante est très bas en ce moment et les enseignants ont le sentiment qu'ils en font toujours plus pour gagner moins ». En ligne de mire, les néo-recrutés qui, après 4 années d'études afin d'intégrer la profession enseignante, verront leur salaire de début de carrière diminuer de 10 %. Le gouvernement tente de fissurer l'unité syndicale en proposant un « deal » : maintien du salaire contre augmentation du temps de travail. ■

Perspectives

Quels choix pour une autre politique fiscale et sociale ?

Alors que la crise se poursuit, et que le matelas de protection sociale ne parvient que difficilement à colmater les difficultés sociales, le gouvernement refuse de remettre en cause le dogme de réduction des prélèvements obligatoires.

Pour la FSU, il faudrait au contraire envisager leur augmentation dans le cadre d'une action cohérente et concertée en Europe en prenant des mesures pour lutter contre le dumping fiscal. Au lieu de rogner sur les budgets sociaux et sur les prestations de sécurité sociale, fragilisant le système pour mieux le privatiser, il faut réaffirmer la nécessité d'une protection sociale de haut niveau appuyée sur un financement augmenté qui ne repose pas que sur les revenus du travail. Le mouvement sur les retraites a mis en évidence cette nécessité de faire contribuer davantage le capital et le patrimoine au financement de la protection sociale.

Plutôt que réduire « l'État providence », ne convient-il pas de reposer la question d'une fiscalité redistributive des richesses pour plus de services publics ?

Il serait urgent de supprimer le bouclier fiscal qui ampute lourdement le budget de l'État sans supprimer l'impôt sur la fortune comme l'envisage le président Sarkozy. Cela suppose également de refiscaliser les heures supplémentaires, revenir sur les exonérations de droits de succession et l'ensemble des niches fiscales.

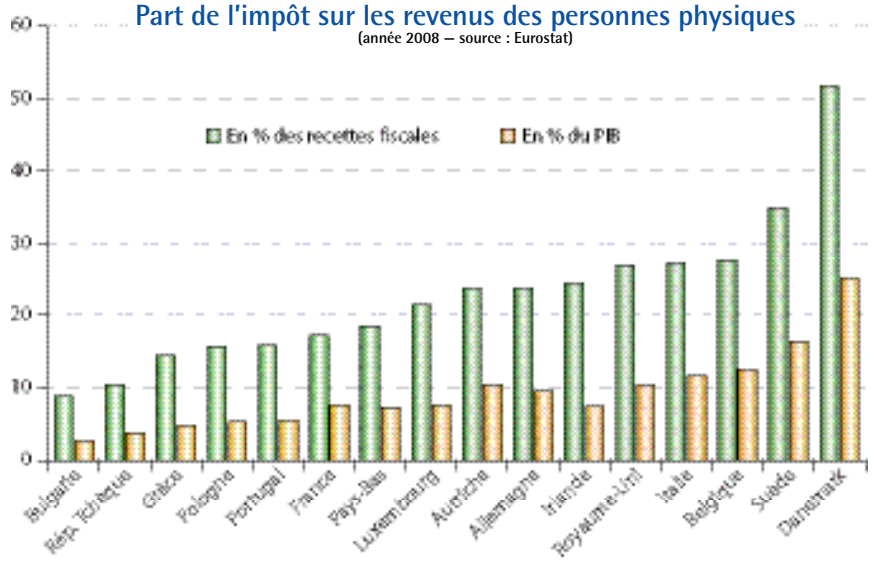

L'impôt sur le revenu de personnes physiques (IRPP) est le seul impôt progressif permettant une contribution proportionnellement plus importante des hauts revenus que des bas. Pour la France, sa place parmi l'ensemble des recettes fiscales n'a pas cessé de se réduire ces dernières années (17,3 % en 2008). Le graphique met en évidence que, de ce point de vue, la France se situe nettement en dessous de la moyenne de ses voisins européens, seuls les pays de l'Europe de l'Est, la Grèce et le Portugal faisant plus mal qu'elle. Le constat est sensiblement le même lorsque l'on rapporte pour chaque pays l'IRPP au PIB.

Progressivité

Mais une réforme en profondeur est nécessaire pour réhabiliter et revaloriser le poids de l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) qui représente aujourd'hui à peine 17 % des prélèvements et qui est le seul impôt progressif. Il faut donc revenir sur les baisses d'impôt consenties ces dernières années et qui ont profité essentiellement aux plus hauts revenus, « redistribuant à l'envers » ! La progressivité ayant été amoindrie au fil des années, il serait indispensable de rétablir celle-ci en rétablissant les tranches précédemment supprimées et de lutter efficacement contre la fraude fiscale. La TVA, qui représente 140 milliards d'euros contre 50 à l'impôt sur le revenu, est injuste car elle frappe de la même manière les plus modestes comme les plus favorisés. Il faudrait en parallèle la diminuer et aller vers sa suppression sur les produits de première nécessité.

Intégrer la dimension environnementale et écologique dans la fiscalité est indispensable. Contribuer fiscalement n'exonère pas du devoir de limiter son impact. La fiscalité écologique est l'un des instruments destinés à mettre en œuvre des politiques modifiant les comportements de production et de consommation aptes à construire un développement économique et social solidaire et durable en agissant sur les prix. Elle doit s'envisager dans la perspective de cette remise à plat de l'ensemble de la fiscalité, et doit également s'envisager au niveau européen.

Redistribution

La fiscalité locale mérite aussi une réflexion approfondie car la suppression de la taxe professionnelle sans concertation et sans analyse sur les manques à gagner met en difficulté les budgets des collectivités qui doivent mettre en œuvre des politiques sociales en faveur de l'enfance, des personnes âgées, de l'emploi... une nouvelle fois, les entreprises sont exonérées de leurs responsabilités alors qu'elles bénéficient des politiques publiques locales.

La redistribution des richesses devrait être un objectif pour l'ensemble de la planète afin d'assurer un accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour chaque femme et chaque homme, enclencher un développement économique, social et écologique de chaque pays. En terme de financement international, des pistes peuvent être travaillées notamment sous la forme de taxations (taxes de type Tobin sur les mouvements financiers qui de plus réduiraient la spéculation financière, taxe sur les bénéfices des sociétés transnationales, taxe sur les industries polluantes...). ■

Mobilisations

Grèce **4 et 5 mai** *: grève des services publics. Plus de 50 000 personnes défilent à Athènes. La manifestation dégénère. Trois morts dans l'incendie d'une banque. Les grèves et manifestations continuent jusqu'en décembre avec paralysie des transports et heurts violents avec la police.*

France **de septembre à novembre**, *des manifestations se succèdent contre la réforme des retraites, rassemblant entre un et trois millions de manifestants.*

Espagne **le 29 septembre** *: première grève générale contre la baisse des dépenses publiques du gouvernement Zapatero.*

Portugal **le 24 novembre**, *unies pour la première fois depuis 1988, les deux principales confédérations appellent à cesser le travail dans les transports, la santé et les banques, contre l'austérité et la hausse du chômage. Trois millions de manifestants.*

Une autre Europe

Pour les peuples *et non pour les marchés*

Lancée dans l'immédiat après-guerre, la construction européenne a connu un véritable élan jusque dans les années 90. Elle apparaissait alors comme le garant de la paix et d'une certaine prospérité économique.

Cet élan qui avait toujours eu, finalement, raison des affrontements politiques et des conflits d'intérêts, s'est brisé sous l'effet de deux chocs majeurs : le débat sur le traité constitutionnel qui a soulevé bien des interrogations sur les objectifs poursuivis, puis la crise économique et financière qui vient, en quelques mois, de faire passer l'euro du statut de « clef de voûte » à celui de « maillon faible », révélant du même coup la fragilité extrême des institutions européennes. La défiance, à l'égard de ce que devient l'Europe, ne cesse de grandir, tandis que les pays les plus frappés par l'austérité se mobilisent avec force contre des politiques aussi insoutenables pour les peuples que vouées à l'échec.

Réorienter l'Europe

En même temps, les sondages le confirment, l'opinion publique, les jeunes en particulier, restent attachés, malgré tout, au principe de la construction européenne. L'Europe a aujourd'hui l'opportunité de retrouver de l'élan, si, pour sortir de la crise, elle fait, sous la pression des mouvements sociaux, un choix fondamentalement nouveau : celui, non plus de rassurer à tout prix les marchés, mais de donner, au contraire, la priorité aux aspirations des populations. Ce qui implique de profondes réorientations de l'Europe vers la démocratie, la solidarité, le progrès et la justice sociale, le développement durable et l'action pour la paix dans le monde.

D'autres choix

Des mesures doivent être prises d'urgence pour desserrer l'étau des marchés. La Banque centrale européenne (BCE) doit pouvoir prêter à faible taux directement aux États qui ne seront plus contraints, pour financer leur dette, de recourir aux banques à des taux, dans certains cas, insoutenables. Cette dette doit pouvoir être restructurée (allégée), notamment pour ce qui est de la part correspondant aux aides apportées au système financier. La spéculation doit être combattue par la taxation des transactions financières.

À plus long terme les pouvoirs du Parlement européen doivent être, face à la Commission et au Conseil, renforcés et son mode d'élection revu pour permettre une réelle appropriation des enjeux européens par les citoyens. La crise a mis en évidence l'absolue nécessité d'un instrument réactif de gouvernement économique européen reposant non sur la sanction automatique de tout écart à la rigueur budgétaire (*cf.* Pacte de stabilité), mais sur la solidarité, la concertation, la responsabilité collective et la régulation financière. La BCE, aujourd'hui « indépendante » doit être placée sous le contrôle du Parlement et ses missions étendues de la seule lutte contre l'inflation au développement de l'activité économique et de l'emploi. La logique de concurrence effrénée entre États, source de délocalisations, doit faire place à des politiques coopératives, ce qui implique de mettre fin au dumping fiscal, social et écologique en engageant un processus d'harmonisation par le haut. Le budget de l'Union européenne doit être porté à un niveau qui lui permette de contribuer au développement des pays membres, notamment des nouveaux entrants. Le principe des directives de libéralisation doit être abandonné au profit d'une conception des services publics organisés démocratiquement, basés sur l'intérêt général, garantissant l'égalité entre les citoyens et préservant de la libre concurrence les activités essentielles pour l'avenir des peuples d'Europe. ■

La logique de concurrence effrénée entre États, source de délocalisations, doit faire place à des politiques coopératives

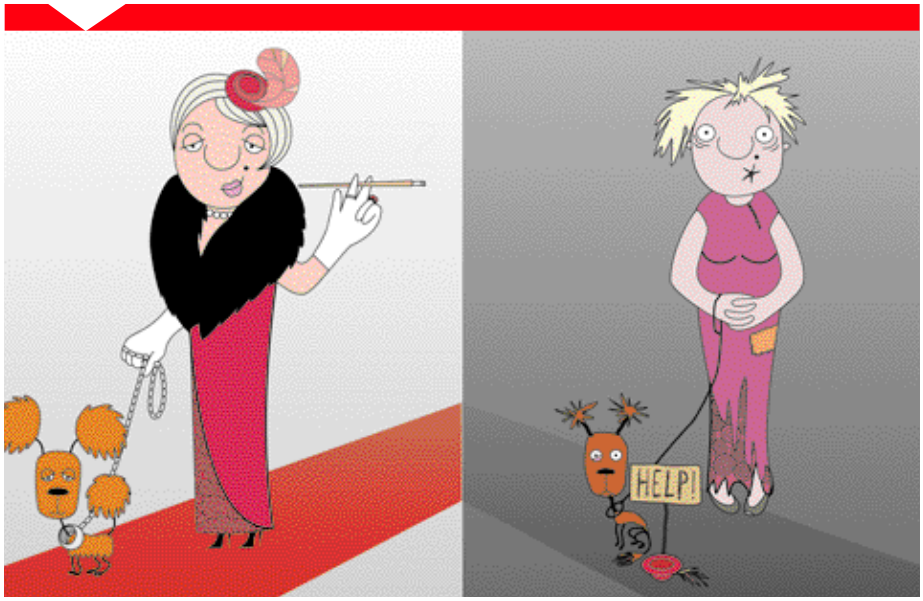

Irlande

le 27 novembre, *100 000 personnes défilent à Dublin contre un plan d'austérité draconien.*

Royaume-Uni

Novembre et décembre, *grève dans les transports. Le 19 octobre, manifestation des syndicats contre les coupes dans les services publics . Le 10 novembre, première des manifestations étudiantes contre les frais universitaires, souvent avec de nombreux incidents violents.*

Union européenne

Le 29 septembre, *100 000 personnes venues de 30 pays manifestent à Bruxelles pour dire non à l'austérité et scandent « Ce n'est pas notre crise et nous ne payerons pas pour les banquiers » et « Nous voulons une autre Europe, une Europe sociale ».*

LYCÉE CHATEL

Quel métier d'enseignant la réforme du lycée dessine-t-elle ?

La mise en place de la Seconde Chatel commence à produire sur la profession des effets nocifs. Toute réforme demande un effort de mise en place, mais le fardeau est léger quand la nouveauté semble bien fondée. Installer des dispositifs auxquels on ne croit pas vraiment, dans un contexte de pénurie de moyens, n'est pas un parcours de santé... et devient source de souffrance.
Pour les professeurs qui ne l'ont pas choisie, la prise en charge dans les heures d'enseignement de l'accompagnement personnalisé est souvent vécue comme une dévalorisation du métier : une tâche pour laquelle il n'y a pas eu de formation, qui désempare et laisse le sentiment de perdre à la fois son savoir-faire, son temps et celui des élèves.

© Clément Martin

Ne pas se laisser faire

Devoir gérer des questions qui jusque-là étaient fixées nationalement, comme les dédoublements, ainsi que l'organisation de l'accompagnement personnalisé et de certains enseignements d'exploration, impose des tâches nouvelles qui ne sont pas jugées comme participant du cœur du métier, mais dont on sent qu'il faudrait qu'elles en deviennent une indispensable condition d'exercice.
Dans un autre contexte, dans lequel les disciplines ne seraient pas en concurrence avec l'accompagnement, dans lequel les programmes auraient été le fruit de la recherche du consensus au service des élèves, dans lequel arbitrer entre les dédoublements ne serait pas choisir le collègue qui sera en complément de service ailleurs, dans lequel travailler l'accompagnement personnalisé ne serait pas prendre la place du CO-Psy dont le poste a été supprimé avec son départ à la retraite, dans lequel il serait possible de se former sereinement et en « présentiel » avant de se lancer dans la nouveauté, dans lequel... les évolutions du métier en lien avec celles de la société et des élèves pourraient être pensées et élaborée, collectivement et positivement plutôt que subies.
Que faire ? Le SNES propose d'agir pour obtenir *a minima* un moratoire : ne laissons pas la réforme du lycée continuer de se mettre en place. Informons les collègues (outils en ligne : *Courriers de S1* et www.snes.edu, puis *Réforme du lycée*), participons aux actions locales, académiques et nationales (bientôt une pétition), ne nous laissons pas faire ! Reprenons la main sur notre métier ! ■

Alice Cardoso, Valérie Sipahimalani,
lycees@snes.edu

STAGE NATIONAL SVT

Les problèmes s'amoncellent

Au Salon du livre d'Histoire des Sciences et des Techniques 2010[1], deux jours de débats, de réflexion et de formation sur les enjeux de l'enseignement des SVT aujourd'hui ont été organisées.
En lycée, la situation est difficile : perte d'heures d'enseignement en S (et en Première l'an prochain), ressenti d'inefficacité de l'accompagnement personnalisé, scepticisme sur l'intérêt de l'enseignement d'exploration tel qu'il est réalisé en MPS, incertitude sur les dédoublements… Le collège n'est pas mieux loti, en particulier dans l'application des textes sur l'évaluation de l'histoire des arts ou sur le livret personnel de compétences, qui se font dans le plus grand flou. La réforme des EPLE fait peser de grandes inquiétudes sur le rôle du chef d'établissement et les risques de caporalisme. Enfin, la situation des stagiaires est très problématique.

© Clément Martin

Un évanouissement des savoirs

Pour M. Schneider, l'enseignement par compétence mis en place en Belgique pour standardiser les enseignements, par influence du monde de l'entreprise, aboutit à un évanouissement des savoirs et à une décatégorisation des problèmes. On se prive ainsi de la spécificité des disciplines, pourtant source d'efficacité.
La table ronde *« Représentation de son corps et de sa santé par les élèves »* (M. Dell'Angello, B. Gaultier et F. Toublet-Menjeon) a permis de confronter les missions institutionnelles, pédagogiques ou éducatives avec les difficultés d'enseignement, les représentations et les normes sociétales portées par les élèves, leurs prises de risques, principalement dans le cadre de l'éducation à la sexualité.
La présentation de son ouvrage *« Organismes et artefacts »* par M. Benasayag a questionné sur l'objectivité de la recherche sur l'amélioration de l'Homme et de la perception de notre environnement, le manque de références et de réflexion culturelle qui introduit une nouvelle normativité basée uniquement sur la technique.
Comptes rendus en ligne prochainement. ■

Xavier Hill,
groupe.svt@snes.edu

1. Le SNES est partenaire du salon organisé par l'Association Sciences Technologie Société et la ville d'Ivry-sur-Seine.

RÉFORME DU LYCÉE

L'histoire-géographie maltraitée

La réforme du lycée augure mal de l'avenir à court terme de la discipline au lycée. Les programmes ont été élaborés dans l'urgence, sans réelle volonté de permettre à la profession de prendre part au débat sur les contenus à renouveler. À l'arrivée, le programme de Seconde, en particulier en histoire, est plus que contestable dans les choix épistémologiques qui le sous-tendent (une histoire téléologique des Européens), et parce qu'il est encore plus lourd que le précédent. La géographie, centrée sur le développement durable, connaît moins de changements, même si le concept, qui envahit la discipline scolaire, soulève bien des interrogations.

© Thierry Nectoux

Programme pléthorique

Le programme de Première (commun aux trois séries générales) quant à lui, a suscité un rejet massif de la profession[1] : il resserre sur une année ce qui se faisait en deux ans, obligeant au survol indigeste d'un ensemble de thèmes mal articulés entre eux, où les « entrées spécifiques », censées répondre au risque de l'exhaustivité et du *Reader's Digest*, ressemblent surtout à une sorte d'imagier porteur d'un smic culturel commun sur les grandes questions du xx^{e} siècle. Il rend particulièrement acrobatique la mise en réflexion des élèves et la possibilité de construire des regards croisés et rendant compte de la complexité du réel sur les thèmes abordés.

Nous avons dénoncé ces programmes lors des deux CSE où ils ont été présentés, mais le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, quant à eux, ont approuvé ces programmes.

Quant aux nouvelles épreuves anticipées pour le bac de la série S (passées en CSE en décembre 2010), là encore, force est de constater que nous n'avons guère été entendus. La composition est maintenue, mais elle s'apparente à une question de cours (disparition de la problématique et de la référence à des parties). Tous les élèves devront traiter cet exercice, qui n'est plus au choix avec une étude d'un ensemble documentaire. Le croquis ou le schéma d'organisation sera lui aussi systématique. Un troisième exercice portera sur une étude d'un ou deux documents, avec semble-t-il, une phrase indicative sur les aspects à aborder mais sans être accompagné de plusieurs questions.

Inquiétude sur les épreuves du bac

Nous avons exprimé notre inquiétude sur cette épreuve, qui oblige à préparer les élèves en moins de deux ans à trois exercices différents (voire à quatre car une étude d'un document n'est pas équivalente sur le plan méthodologique à l'étude de deux documents !), alors que le programme de Première est pléthorique. Enfin, les collègues risquent d'être dans une situation particulièrement délicate si les classes qui mélangent des élèves de séries différentes, préparant seulement une partie de la classe au bac en fin d'année, tandis que l'autre ne le passera, sur un autre programme et sur des épreuves différentes, que l'année suivante.

Les programmes de Terminale sont en cours d'écriture par le groupe d'experts. Nous espérons que cette fois la consultation sera digne de ce nom, et qu'ils nous laisseront le temps de la réflexion historique et géographique, de faire de l'histoire sociale et d'aborder des espaces extra-européens. ■ **Alice Cardoso**

1. Voir nos analyses sur le site : http://www.snes.edu/-actualites-.html

VICTOIRE POUR LES CPE

Niveau master reconnu

Suite aux multiples interventions du SNES, le ministère reconnaît enfin l'équivalence de titre au niveau du master pour les CPE titulaires. À compter de la session 2012, ils pourront s'inscrire au même titre que les certifiés aux concours internes et externes de l'enseignement tels que le CAPES, le CAPLP, l'agrégation et le CEPR (professeur des écoles). L'arrêté ministériel du 3 décembre 2010 modifie ainsi celui du 31 décembre 2009. C'est ce que le SNES a demandé et obtenu.

Des collègues n'ont malheureusement pas pu se présenter à la session 2011. Oubli ou volonté délibérée de dissocier les CPE des certifiés ? Les contradictions ministérielles ne manquent pas.

Alors que les textes définissent les mêmes conditions de diplôme pour passer les concours d'enseignants et de CPE, ils interdisaient dans le même temps aux CPE titulaires de se présenter aux mêmes concours que les enseignants ! Le SNES avait saisi l'inspection générale et la DGRH.

La réponse nous satisfait, pour une fois, ne nous empêchons pas de le dire. ■ **Valérie Héraut**

© Ioannis Kounadeas/fotolia.fr

LA CAUSE FÉMINISTE N'EST PAS « RÉGLÉE », elle n'est pas non plus un combat d'arrière-garde, une lutte réservée à nos aîné-e-s, cantonnée au XX[e] siècle : les « nouvelles » féministes existent, elles occupent une place très importante dans le paysage militant actuel. *L'US* a rencontré Caroline de Haas, porte-parole du nouveau réseau *Osez le féminisme* : jeune, énergique, militante convaincue, elle sert la cause féministe sur le terrain, dans les médias, et intervient à tous les niveaux pour peser sur les rapports de forces de notre société, pour faire reculer les dominations et les inégalités…

Osez *le féminisme !*

Rencontre qui ne manque pas de sel, ce mercredi matin : dans le froid parisien, Caroline de Haas se presse pour arriver au rendez-vous, iPhone à la main, et agenda toujours ouvert… Pour cette jeune femme active, dynamique, le rythme des journées est soutenu, les rendez-vous se succèdent, mais l'emploi du temps le plus chargé ne lui ôte ni son sourire, ni son enthousiasme…

Il faut dire que Caroline de Haas est une militante, et depuis longtemps déjà : elle a fait ses premiers pas à l'UNEF, à Lyon, lorsqu'elle était étudiante, et elle a acquis très vite des responsabilités. Elle découvre le syndicalisme, mais elle ne s'en tient pas là ; rapidement, Caroline réalise la nature exacte de son engagement, elle comprend que sa démarche est avant tout politique.

Elle milite pour améliorer la condition des étudiants d'abord, et puis, elle comprend que la cause qu'elle défend est globale, qu'elle se bat pour la jeunesse tout entière, ses aspirations, son avenir. Caroline entre alors en politique, en cela qu'elle s'occupe des affaires de la cité, en tant que citoyenne de tous les combats… avec une entière indépendance par rapport aux partis politiques.

Un parcours cohérent

Caroline de Haas n'est pas tombée dans le militantisme par hasard ; aînée de huit enfants (elle dira qu'avoir sept frères et sœurs lui a naturellement procuré quelques talents d'organisatrice !), née de parents médecins, et d'un père lui aussi syndicaliste, elle débute des études d'histoire en fac à Lyon ; elle mène de front licence, master et engagement à l'UNEF ; au titre des responsabilités qu'elle obtient au niveau national, elle milite plus particulièrement pour la cause féministe.

Jusque-là, il s'agit pour elle d'un engagement idéologique, intellectuel ; elle défend des valeurs, des acquis : le droit à l'avortement, l'égalité professionnelle homme-femme, la laïcité, la lutte contre les violences faites aux femmes…

Et puis le vécu s'en mêle, elle croise sur son chemin des femmes violées : *« à ce moment, j'ai compris que mon engagement n'était plus seulement intellectuel, qu'il était aussi viscéral »*, explique-t-elle. À la fin de son mandat syndical, elle quitte l'UNEF et cherche donc à militer pour le droit des femmes.

Attaques gouvernementales

© DR

« Tout vient de la construction patriarcale de la société, société organisée sur des rapports de domination, des hommes sur les femmes, des blancs sur les noirs… On ne changera les choses qu'en rompant avec cette logique »

Avec les militants-e-s du réseau OLF[1], Caroline incarne le renouveau du féminisme : pour elle, il n'y a pas de régression particulière ou de sujet nouveau qui auraient impulsé un sursaut d'intérêt pour la cause féministe ; il y a surtout une politique globale (elle en revient toujours là), une politique de destruction des droits, des acquis et des solidarités, et à ce titre, les femmes paient un lourd tribut. C'est une des raisons pour lesquelles OLF prend toute sa place dans le conflit sur les retraites et, à travers la dénonciation de ce projet de réforme, le réseau en profite pour mettre en exergue, à travers le traitement réservé aux femmes, le caractère profondément injuste de la loi. C'est un cas d'école, c'est concret. Et ce gouvernement n'en est pas à sa première attaque, c'est à la suite de l'annonce de suppression des crédits alloués au planning familial, en janvier 2009, que le besoin de militer et de s'organiser voit le jour, pour protester, s'élever contre cette atteinte aux acquis des luttes de nos mères. OLF sera donc créé dans la foulée, en juin 2009.

Féministe, donc de gauche

À sa fondation, le réseau adopte une ligne et se dit « laïque, universaliste et progressiste » ; par ce terme, Caroline précise qu'il faut entendre « de gauche » : *« comment peut-on être progressiste en détruisant l'éducation, la protection sociale, les droits sociaux… On défend le droit des femmes, mais on aborde tous les problèmes : la lecture féministe permet de "gauchir" le discours, car on ne changera pas la société en prenant des mesures partielles, en ne comprenant pas la cohérence des problèmes : tout vient de la construction patriarcale de la société, société organisée sur des rapports de domination, des hommes sur les femmes, des blancs sur les noirs… On ne changera les choses qu'en rompant avec cette logique »*.

Coup de jeune

OLF repose sur un fonctionnement collectif : on se réunit régulièrement, on échange, on se forme aussi, à la prise de parole, à l'argumentation… Le réseau se déploie sur tout le territoire (une dizaine d'antennes locales), il mène des actions avec d'autres mouvements féministes déjà ancrés et qui font un véritable travail de fond, de terrain (le collectif national de défense des droits des femmes, Femmes solidaires, Ni putes ni soumises – pour ne citer que les plus connus) ; la spéci-

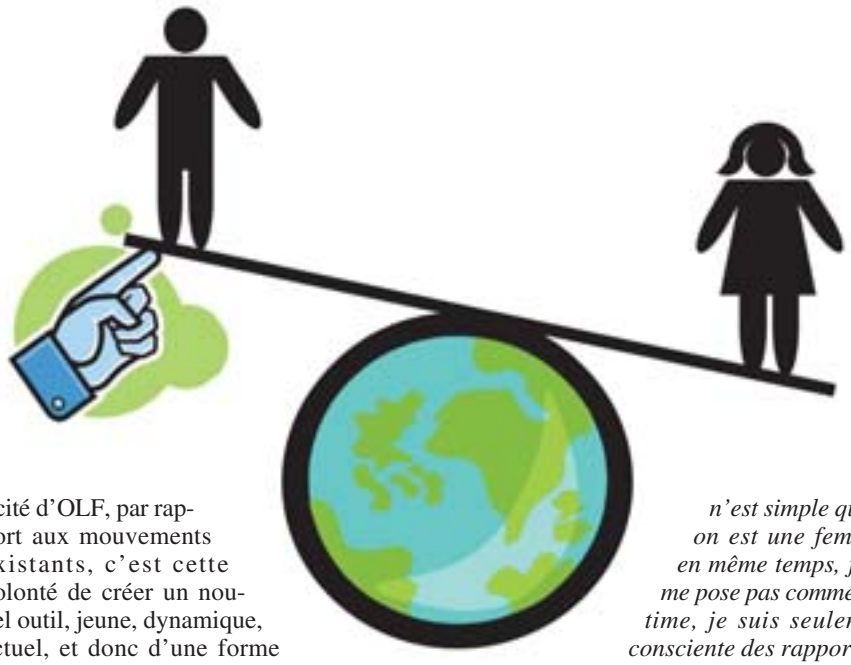

© F-ghispoppins

ficité d'OLF, par rapport aux mouvements existants, c'est cette volonté de créer un nouvel outil, jeune, dynamique, actuel, et donc d'une forme nouvelle, innovante ; parce que la question des femmes n'est pas réservée à elles seules mais qu'elle recoupe toutes les questions de société, OLF s'adresse à tou-te-s et parle de tout ! Le réseau profite de tous les médias, en particulier d'internet pour faire connaître ses idées, il édite un journal gratuit tous les mois, *« il n'y avait pas de journal féministe, jeune, dans la société, il existait un réel besoin »*, déclare Caroline. Nos nouvelles féministes ne manquent pas d'humour non plus, elles ont créé un blog viedemeuf.fr, pour dénoncer le sexisme ordinaire : *« osez »* le détour, il en vaut la peine !

« ...militer, quand on est une femme, ce n'est pas simple...»

Militante et engagée

Caroline est bien partie pour être de tous les combats ; pourtant, militer, quand on est une femme, ce n'est pas simple, *« parce que rien n'est simple quand on est une femme ; en même temps, je ne me pose pas comme victime, je suis seulement consciente des rapports de domination qui existent, des difficultés. Je préfère être considérée comme une "battante", pas comme une "pauvre petite"... »*.

Au-delà des questions féministes, Caroline de Haas milite pour augmenter le rapport de force dans la société, pour qu'il pèse et qu'il permette d'inverser les politiques en place. *« À OLF, on parle de tout, de ce qui se passe dans les quartiers, dans les entreprises, parce que tout parle du droit des femmes, c'est en cela qu'on a une approche politique. Notre objectif, c'est de toucher les masses, de faire monter le niveau de féminisme. Si l'on pouvait parler d'autre chose dans la campagne des élections que de questions de sécurité, si l'on pouvait parler des femmes, de l'emploi... Ce serait déjà une victoire. »*

Elle s'engage résolument autour d'un projet de transformation sociale. ■

Véronique Ponvert

1. OLF : Osez le féminisme.

CAROLINE DE HAAS en quelques dates

1980 : naissance de Caroline

1999 : elle obtient son bac

2000 : elle entre à l'UNEF – université de Lyon

2003 : elle est membre du bureau national de l'UNEF

2004 : elle obtient sa licence d'histoire

2008 : elle obtient son Master d'histoire

2006-2009 : elle est secrétaire générale de UNEF

2009

- **Janvier :** mouvement pour le planning familial
- **Juin :** création d'*Osez le féminisme* (Olf)
- **17 octobre :** manifestation pour les droits des femmes

2010

- **Printemps-automne :** mouvement sur les retraites
- **Novembre :** campagne contre le viol

OSEZ LE FÉMINISME en quelques chiffres

10 : antennes locales du réseau

300 : militant-e-s sur Paris

450 : abonné-e-s au journal papier

7 000 : abonné-e-s à la Newsletter

10 000 : visites par mois du site Olf http://www.osezlefeminisme.fr/

30 000 : signatures à la pétition contre le viol – http://www.contreleviol.fr/

100 000 : visites par mois du blog Vie de meuf – http://www.viedemeuf.blogspot.com/

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2011. La vérification des vœux et barèmes des demandeurs de mutation est une étape essentielle de la chaîne des opérations : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or les erreurs de l'administration ne sont pas rares : elles peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Vérification des vœux et barèmes

Les barèmes pour la phase inter du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes qui se tiendra entre le 17 janvier et le 3 février, selon le calendrier rectoral. Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction. En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez votre section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat.

Suivi individuel

Retournez le plus vite possible **la fiche syndicale de suivi individuel** à la section académique du SNES (*L'US spéciale « Mutations 2011 »*). Pour les collègues gérés par la « 29e base », retournez la fiche à la section SNES « Hors de France » au siège national (hdf@snes.edu).

Téléchargeable sur le site national (www.snes.edu, rubrique « la carrière/mutations... »), la fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. Elle permet enfin de mieux **informer chacun de ses résultats** : ne pas oublier de signer l'autorisation CNIL autorisant les élus à recourir pour cela à l'informatique.

L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de bien conserver le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat, Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation :

ACTUALISEZ vos coordonnées

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de bien vérifier vos coordonnées personnelles sur le site national www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES).

En particulier, actualisez le cas échéant votre adresse postale, votre **adresse électronique** et votre n° de **téléphone portable** (envoi des résultats par SMS).

Cordialement,
les élus nationaux du SNES

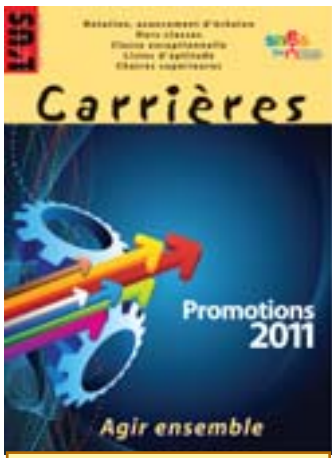

ERRATUM

Quatre erreurs de date figurent dans le supplément Carrières « Promotions 2011 » publié le 20 décembre 2010.

Page 19, en bas de la première colonne et en haut de la seconde, lire 4 février 2011 au lieu de 5 février 2011.

Page 21, dans l'encadré « Modalités pratiques », en haut de la deuxième colonne, lire 25 février 2011 au lieu de 5 février 2011 comme indiqué à deux reprises.

AVIS ANNUEL DE NOTATION DES AGRÉGÉS

Soyez vigilants

Les avis annuels de notation des agrégés sont actuellement diffusés par les rectorats dans les établissements. L'avis récapitule la note administrative (/40) et la note pédagogique (/60) qui vous ont été attribuées en 2009-2010. C'est cette note globale (/100), statutairement annuelle, qui sera prise en compte pour les opérations de gestion 2010-2011 notamment la promotion d'échelon et l'accès à la hors-classe.

© Thierry Nectoux

La note administrative

Avant péréquation, elle doit correspondre à celle fixée par le recteur. La note après péréquation n'est contestable que si la note avant péréquation n'est pas la bonne. Le cas échéant, adressez un recours au recteur (double du courrier à la Section académique du SNES).

Un an après l'ajustement – très imparfait – des notes pédagogiques des agrégés, consécutif à la mise en œuvre de principes communs de notation et d'une grille de référence, la vigilance s'impose :

– en cas d'inspection en 2009-2010, la nouvelle note peut varier de – 4 à + 6 par rapport à la note médiane de l'échelon ; en cas d'absence d'inspection depuis plus de 5 ans, la note doit être réévaluée (+ 2 points par échelon franchi depuis la dernière inspection). Au besoin, adressez un recours à l'inspection générale via l'inspection régionale (double du courrier au SNES national) ;
– en cas de note non ajustée l'année dernière (collègues détachés ou en congé en 2009-2010), la note pédagogique doit être réajustée au moment de la réintégration. Si nécessaire, adressez un recours à la DGRH du ministère (double du courrier au SNES national). ■

Eric Michelangeli
agreges@snes.edu

LE GOUVERNEMENT A PUBLIÉ AU *JOURNAL OFFICIEL* du 31 décembre les décrets d'application de la loi de réforme des retraites.

Retraites : passage à 41 un quart !

À la mesure emblématique du relèvement de l'âge de la retraite et de celui du taux plein, il a choisi d'ajouter l'allongement de la durée d'assurance. Pour les générations nées en 1953 et 1954, ce sont 165 trimestres qui seront exigés pour une pension au taux plein, soit 41 annuités un quart.

Cet allongement aggrave encore un peu plus les dispositions de la loi du 9 novembre, en augmentant l'effet de la décote pour les salariés qui demanderaient à liquider leur pension sans réunir les conditions (durée d'activité ou âge) du taux plein. L'importance du chômage des seniors, la pression exercée dans le travail sur les salariés de tous les secteurs contraindront en effet la plupart des salariés à « choisir » un départ avec une pension amputée.

Les agents de la Fonction publique sont particulièrement concernés par cette réforme brutale et injuste, jusque dans les revenus de leur travail puisqu'est confirmée l'augmentation du taux de retenue pour pension, dans le contexte du gel de leur traitement, inscrit pour les trois prochaines années en loi de finances triennale.

La suppression brutale de la cessation progressive (CPA) est en contradiction flagrante avec l'allongement imposé de l'activité professionnelle.

Ce sont donc des mesures injustes qui viennent d'être confirmées, et inefficaces ; un nouveau rendez vous est fixé par la loi : l'année 2013 sera celle d'une « réflexion » sur « les conditions de mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels ». Pourquoi donc ce rendez vous décidé par la majorité à l'occasion d'une réforme présentée comme devant assurer la pérennité des régimes de retraite ?

Au cours des débats parlementaires, Georges Tron a accepté l'élaboration d'un rapport sur la création d'une caisse de retraites des fonctionnaires de l'État, remettant en cause ses conclusions de juin dernier prenant acte du refus unanime des fédérations de la Fonction publique. Ce serait un nouveau désengagement de l'État vis-à-vis de ses personnels et un nouvel accroc aux principes statutaires.

© Agnès Verdurand

On le voit, la loi votée ne clôt pas le débat. Le mouvement social exceptionnel qui s'est développé cet automne a porté des exigences sociales fortes. Le SNES et la FSU sont convaincus qu'un pays riche comme le nôtre a les moyens de financer des régimes justes assurant aux retraités actuels et futurs le maintien de leur niveau de vie. ■

Anne Féray

QUESTION-RÉPONSE

TZR et frais de déplacement

TZR : ai-je droit à des ISSR ?

Les Indemnités de Sujétion Spéciale de Remplacement sont versées pour les remplacements de courte ou moyenne durée en dehors de l'établissement de rattachement (décret 89-825 du 9 nov. 1989). Le paiement de l'ISSR résulte du lien établi par les décrets de 1989 et 1999 entre l'établissement de rattachement (affectation pérenne) et l'exercice effectif des missions de remplacement. L'ISSR n'est donc pas un remboursement de frais (même si le principe de la variation des montants en fonction des distances peut introduire une confusion) : il s'agit d'une indemnité forfaitaire destinée à compenser les contraintes particulières dues au remplacement et dont le déplacement n'est qu'un des aspects.

Qu'en est-il de la prise en charge des frais de déplacement ?

Le décret 2006-781 du 3/07/2006, décliné par la circulaire du 3 août 2010, la prévoit pour tous les enseignants, y compris les TZR en affectation à l'année, *« amenés à se déplacer hors de la commune de résidence professionnelle et privée pour les besoins du service (complément de service dans une autre commune, stage de formation initiale, convocation à des stages de formation continue, participation à des jurys d'examen) »*. Si la durée du déplacement le justifie, en cas d'absence de leurs résidences entre 11 heures et 14 heures et/ou entre 18 et 21 heures, des frais supplémentaires de repas et d'hébergement (nuitées) sont dus.

Dans cette période de suppressions de crédits, certains rectorats tentent de contourner l'application de ce décret en remboursant au tarif seconde classe SNCF au lieu du tarif Fonction publique plus élevé, en instaurant des protocoles de remboursement dont l'objectif est de décourager les collègues dans leurs demandes ou en recommandant une assurance professionnelle pour l'utilisation du véhicule personnel, etc.

En cas de difficulté, les collègues concernés doivent contacter rapidement la section académique du SNES.

Pour compenser la pénibilité accrue des missions de remplacement et éviter l'avance de frais souvent importants, le SNES revendique l'application sans restrictions de la circulaire d'août 2010, le remboursement de la réalité des frais de toute nature, ainsi qu'une indemnité fixe pour tous les TZR, quels que soient le lieu, la durée, la quotité du remplacement effectué.

Marylène Naud, Thierry Meyssonnier
tzr@snes.edu

Ca se passe comme ça, chez Pôle emploi

© Clément Martin

PÔLE EMPLOI, issu de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC, fut créé en décembre 2008. Les missions de Pôle emploi sont triples : accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, et aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

Fusion, **destruction**

En créant Pôle emploi, l'objectif était de disposer d'un opérateur qui permette aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur, en un seul lieu, pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation, et de disposer ainsi d'un service public plus efficace, et moins coûteux.

Une fusion brutale

Mais entre ce que voulait le gouvernement et la réalité, le décalage est immense. La fusion fut brutale, sans préparation : elle fut subie, réalisée de façon non participative, tant du côté des personnels issus de l'ANPE ou des ASSEDIC, que des usagers, demandeurs d'emplois ou entreprises.

Pour les demandeurs, Pôle emploi se caractérise par la mise en place du suivi mensuel : chaque demandeur doit bénéficier, chaque mois, d'un entretien avec un conseiller. Cela alourdit considérablement la charge de travail des conseillers. Ainsi, ces derniers doivent chacun prendre en charge 300 personnes. Toutes ne sont certes pas à recevoir dans le mois, mais toutes peuvent, en revanche, solliciter un entretien. Ce qui ne permet pas de suivre de façon individualisée les demandeurs d'emploi. La direction de Pôle emploi a tenté de minimiser ce chiffre, en se contentant de diviser le nombre de demandeurs d'emplois par le nombre de personnes travaillant dans une agence, oubliant qu'un certain nombre de personnels ne reçoivent pas les demandeurs. Peine perdue : la réalité a été dévoilée, et fut mise en évidence la difficulté d'obtenir des rendez-vous pour les demandeurs d'emplois. Ainsi, la plupart des conseillers, le 10 de chaque mois, ont un agenda complet d'entretiens pour le mois suivant. Tout le monde est donc mis dans la difficulté : les demandeurs, car ils ne peuvent obtenir de rendez-vous, les conseillers, car ils doivent refuser de nombreuses demandes d'entretien.

… les contrôles se multiplient : chaque acte d'un conseiller est analysé de façon comptable, sans que soit prise en compte la spécificité du demandeur…

Une conception comptable du métier

Face à ce phénomène, la direction de Pôle emploi a considérablement accru le recours à la sous-traitance. Le message était simple : « *Envoyez les demandeurs vers les prestataires !* » Cet accroissement de la charge de travail, l'impossibilité de répondre à l'ensemble des sollicitations a aussi considérablement modifié la façon de percevoir, pour les conseillers, leur propre métier : alors qu'ils étaient à l'origine chargés d'aider la personne, à partir d'une analyse fine de son profil, ils ont eu le sentiment de devenir de simples prescripteurs, des exécutants. Et ce d'autant plus que, dans le même temps, les contrôles se multiplient : chaque acte d'un conseiller est analysé de façon comptable, sans que soit prise en compte la spécificité du demandeur. De même, les injonctions hiérarchiques sont croissantes : pour 2011, l'objectif est de prospecter davantage les entreprises et, pour être plus efficace, d'avoir un entretien unique d'inscription : auparavant, le demandeur avait un entretien avec un conseiller pour son indemnisation, le calcul de ses droits, puis un entretien avec un

conseiller chargé de l'aider dans sa recherche d'emploi. Dorénavant, ces entretiens seront fusionnés en un entretien unique. Mais la réglementation de l'indemnisation est très pointue. Il faut deux ans pour former une personne autonome dans ce domaine, alors que l'administration ne propose que quatre jours de formation : le demandeur d'emploi risque fort de ne pas être satisfait. Une des raisons de la fusion de l'entretien est de faire baisser le temps consacré à chaque personne : avant, chacun des deux entretiens durait trente minutes. L'entretien unique aura désormais une durée de 45 minutes.

Il s'agit donc de gagner en productivité. Les changements de dénomination des métiers sont, à cet égard, révélateurs : les animateurs d'équipe se sont transformés en animateurs d'équipe de production. De même, le budget consacré aux prestataires a crû de façon considérable. Le demandeur d'emploi peut, ainsi, représenter beaucoup d'argent.

Des agents malmenés

La fusion a donc considérablement bouleversé les façons de travailler des agents. Cela s'est aussi traduit par un recours accru aux nouvelles technologies : les logiciels mis à disposition des conseillers se multiplient, les injonctions pour les renseigner aussi, alors qu'ils ont déjà de moins en moins de temps pour accomplir leur travail. Les logiciels, comme le logiciel Cerise, qui permet de positionner les demandeurs d'emploi sur les formations dispensées par l'AFPA, ne sont pas inintéressants, mais ils fonctionnent souvent mal, souffrent de bugs récurrents. Le renseignement des logiciels se fait donc souvent en plus de l'entretien, ce qui rallonge d'autant plus le temps de travail des conseillers. Les outils se superposent, le travail du conseiller n'est pas simplifié, il est même augmenté. Quant à l'activité du conseiller, elle aurait presque tendance à plus se concentrer sur l'outil que sur la personne ! Tout cela engendre une montée du malaise dans les agences. Il n'est pas rare que des agents soient arrêtés, souffrent de grosses fatigues et de pathologies liées au stress et à des situations d'épuisement, comme des dépressions. Les conseillers craquent fréquemment, lors des réunions d'information syndicale. La souffrance vient surtout du fait que les conseillers ont le sentiment d'avoir perdu le sens de leur travail. Ils ne savent plus pourquoi ils le font, ce qui entraîne épuisement et sensation d'inutilité. Ainsi, le sentiment de passer son temps à recevoir des demandeurs d'emploi, de façon mécanique et impersonnelle se développe. Les conseillers n'arrivent plus à mesurer l'impact de leur travail sur les demandeurs, et les relations avec les usagers se tendent. Les rapports teintés d'agressivité se renforcent, du fait de la pression qui s'exerce sur les demandeurs d'emploi, mais aussi parce que les conseillers n'ont pas d'offres d'emplois toujours satisfaisantes à proposer : il n'est pas rare qu'un demandeur d'emploi se voie proposer une offre de travail dont la rémunération est inférieure de l'ordre de 20 à 25 % à rémunération antérieure. Cela n'est valorisant pour personne : ni pour celui qui recherche un emploi, ni pour celui qui propose un travail ainsi rémunéré. On voit dès lors arriver au syndicat des personnes qu'on ne voyait pas auparavant. Lors des tours d'agence, l'envie de parler, d'exprimer son malaise est très forte. Le 9 novembre, la grève nationale à Pôle emploi fut très suivie, tant le sentiment d'épuisement et la pression subie par les agents sont importants.

Quant à l'activité du conseiller, elle aurait presque tendance à plus se concentrer sur l'outil que sur la personne !

De sombres perspectives

L'avenir semble donc plutôt sombre. Il faudrait en effet changer de paradigme : donner plus d'autonomie aux conseillers dans la gestion de leur portefeuille de demandeurs d'emplois, être moins dans le contrôle, et plus dans la confiance, augmenter les temps d'entretien. Il faudrait aussi redonner tout son rôle à Pôle emploi, aujourd'hui concurrencé par une multitude de prestataires, qui fournissent des services de qualité très variable et peuvent donner le sentiment qu'un demandeur d'emploi, avant d'être un humain, c'est de l'argent. Il reste donc beaucoup à faire, au niveau de l'action syndicale, pour mettre ces changements à l'ordre du jour ! ■

Nicolas Morvan

SUR LE TERRAIN : EN ESSONNE

L'Essonne est un département du sud de l'Île-de-France très urbanisé au nord, mais très rural au sud. Pôle emploi dispose donc d'un réseau d'agences plus développé au nord, partie du département bien desservie par les transports en commun. La ville de la Ferté Allais, au sud de l'Essonne, a été sur le point de voir fermer son agence en 2009, agence dont dépendait plus d'un millier de demandeurs d'emplois, qui auraient donc dû se déplacer jusqu'à 20 kilomètres de chez eux pour pouvoir continuer à chercher un travail, dans un territoire hyper rural. Suite à un important mouvement syndical, où le syndicat SNU Pôle emploi de la FSU (premier syndicat à Pôle emploi au niveau national, second en Île-de-France) a été très actif, l'agence a finalement été sauvée. Mais la direction de Pôle emploi la laisse mourir, ne remplaçant pas les conseillers sur le départ. Cette situation met les usagers dans des conditions difficiles, car la Ferté Allais est peu accessible par les transports en commun : cette partie du département est donc moins desservie par les services publics, de l'emploi notamment. Il est donc important d'avoir, dans tout le département de l'Essonne, un maillage important d'agences. Mais là aussi, l'avenir est sombre. Pôle emploi compte reloger ses agences, trop petites pour accueillir les personnels de l'ANPE et des Assedic. Il n'est pas impossible que ce relogement entraîne un maillage du territoire essonnien moins resserré, ce qui mettra les usagers du sud du département dans la difficulté. Là aussi, la vigilance syndicale est de mise. Les militants FSU de Pôle emploi ne manquent donc pas d'activité : organisation de réunions mensuelles avec les syndiqués, réunir des informations sur la réalité du terrain, et informer les agents de Pôle emploi des réformes en cours, développer le nombre de syndiqués.

© Clément Martin

COMME DE NOMBREUX PAYS EUROPÉENS, la Serbie a été touchée par la crise économique de 2008, et les enseignants en ont subi les conséquences : deux années de gel de salaires.

Les enseignants serbes frappés par la crise

En 2010, le salaire d'un enseignant serbe était proche de 340 €, à peine plus que le salaire moyen (320 €), et en tous cas le plus faible de cette région d'Europe. L'an dernier, avec une inflation de l'ordre de 8 %, les enseignants ont donc bien eu l'impression de payer pour une crise dont ils n'étaient pas responsables.

Cette situation altère l'image des enseignants qui, considérés après les années 90 et le début des années 2000 comme ayant contribué aux changements de façon significative, avaient depuis de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, une meilleure formation.

Après que les syndicats ont brandi la menace d'actions, des négociations se sont donc engagées en septembre avec le gouvernement et ont abouti : les salaires des enseignants et des salariés du secteur public devraient augmenter en 2011, pour suivre l'inflation.

© DR

Faire mieux avec moins ?

La récente crise économique risque également de mettre à mal la démocratisation de l'Éducation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. En effet, l'exigence de la Banque Mondiale est depuis deux ans de « faire plus avec moins », si bien qu'en 2010 la part de l'Éducation dans le produit intérieur brut a stagné, à 3,5 % (France : 6,5 %).

Trois axes d'économies ont ainsi été décidés en 2009, et doivent être mis en pratique sur trois ans. Tout d'abord, le nombre d'élèves par classe va augmenter, et il n'y aura désormais plus de second enseignant en classe dans le premier degré. Ensuite, au lieu de réaliser des investissements pour améliorer les conditions de travail dans les écoles des régions rurales et défavorisées (dont certaines n'ont ni eau ni chauffage), le gouvernement envisage purement et simplement de fermer des établissements scolaires ; le nombre de 11 000 a même été avancé ! Enfin, une attribution de moyens *per capita* (similaire au H/E français) pourrait aussi être un levier pour diminuer les moyens. Les syndicats, qui par ailleurs ne sont pas hostiles à certaines expérimentations, craignent qu'améliorer la qualité de l'Éducation dans ces conditions soit mission impossible.

Le dialogue social au point mort

La crise remet également en question une tradition de véritable dialogue social. Jusqu'alors, des représentants des syndicats d'enseignants étaient impliqués dans tous les processus de réformes, et de nombreuses propositions faites par les syndicats étaient acceptées par le gouvernement. Depuis la crise financière, le gouvernement, sous la pression du FMI et de la Banque mondiale, a adopté le budget sans aucune concertation, et refuse désormais toute discussion avec les syndicats sur les conséquences pour l'Éducation et les enseignants.

Dans ce contexte, les enseignants comptent sur les syndicats pour défendre leurs droits et leurs intérêts, et le nombre d'adhérents du principal syndicat (le TUS) est en augmentation. Toutefois, le rapport de force est rendu compliqué par un paysage syndical morcelé ; après les bouleversements politiques des années 90, c'est bien d'un nouveau syndicalisme que les enseignants serbes ont besoin. Avec 40 000 adhérents, le TUS, premier syndicat serbe dans l'Éducation, est prêt à relever le défi : « Au cours des années 2000, la solidité financière de l'organisation a été confortée, la modernisation du travail syndical et l'amélioration des activités internes du syndicat ont été soutenues par l'Internationale de l'Éducation et les syndicats européens. Nous sommes maintenant en mesure de poursuivre le renforcement de nos structures régionales. Pour cela nous avons besoin de développer des échanges d'expériences avec d'autres syndicats d'enseignants », déclare Borka Visnic, secrétaire internationale du TUS. ■

Florian LASCROUX,
florian.lascroux@snes.edu

REPÈRES HISTORIQUES

1992-95 : guerres de Yougoslavie

octobre 2000 : Slobodan Milosevic et son régime sont renversés

février 2003 : fin définitive de la Yougoslavie, création de la fédération de Serbie-et-Monténégro

juin 2006 : indépendance du Monténégro

décembre 2009 : demande d'adhésion formelle à l'Union européenne

COOPÉRATION SNES-FSU / TUS

Le SNES-FSU travaille depuis des années au renforcement des capacités d'intervention de syndicats en développement, notamment en Afrique francophone, mais également dans des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

En Europe, c'est par exemple le cas en Roumanie, en Pologne, où les échanges avec le syndicat ZNP portent sur les publications, et plus récemment avec le syndicat ukrainien STESU, pour un travail sur la qualité de l'enseignement, le statut et les conditions de travail des enseignants, les capacités de négociation.

Le TUS, syndicat serbe créé en 1991 et affilié à l'Internationale de l'Éducation, et le SNES-FSU, ont décidé cette année d'entamer une coopération, qui va porter sur les questions d'organisation interne, de déconcentration/décentralisation, de mobilisation, mais également sur le statut des enseignants et le fonctionnement du lycée. Une visite d'étude de militants serbes aura lieu en juin, à Paris et à Rouen. À cette occasion, ils visiteront des établissements, rencontreront des militants académiques et nationaux, et assisteront à des réunions syndicales.

TUNISIE, le mouvement de protestation fait tache d'huile.

Le gouvernement tunisien poursuit son intolérable répression

Trois ans après les évènements de Gafsa, les régions de Sidi Bouzid, Kassérine, Sfax, à présent Tunis et quasiment toute la Tunisie sont depuis le 17 décembre en proie à des mouvements de population dont le point de départ est la revendication du droit au travail. C'est le déséquilibre de développement entre les régions côtières et le reste du pays qui, entre autres, est à l'origine de cette détresse sociale. La tentative de suicide d'un jeune diplômé vendeur ambulant qui s'est immolé par le feu a été l'élément déclencheur d'une déferlante de manifestations qui donnent lieu à une répression sanglante et à des arrestations en masse.

© AFP

Syndicats solidaires

Le collectif syndical français (CGT, CFDT, FSU, FO, UNSA, Solidaires), avec l'UGTT, dénonce la politique répressive du gouvernement tunisien. Il condamne l'usage de la force aboutissant à la tuerie de manifestants dans de nombreuses régions du pays. L'armée vient de se déployer dans la capitale et les grandes villes et un couvre-feu est instauré. Avec l'UGTT, les syndicats français exigent le retrait immédiat de l'armée des villes, la fin de l'État d'urgence et la libération de tous les prisonniers. Les annonces actuelles du régime ne sont pas crédibles. Le gouvernement tunisien procède en ce moment à de nouvelles arrestations. Un enseignant à l'UTC, Hattem Bettahar, vient d'être tué par balles dans la ville de Douz. Ces multiples décès sont intolérables et doivent être condamnés avec véhémence.

Enjeux et exigences

Tous ces mouvements sociaux revendiquent des réformes visant à la transformation du modèle de production pour rééquilibrer le développement économique et social de toutes les régions et répondre aux besoins essentiels des populations. Les travailleurs tunisiens luttent pour le droit à un emploi décent et à un revenu stable. Le taux de chômage des jeunes diplômés peut atteindre 30 % dans certaines régions. Les syndicalistes et le peuple tunisien aspirent également à un régime démocratique et au respect des libertés publiques, de la presse et des médias, à l'indépendance de la justice et au respect des droits syndicaux (manifestation et grève). Autant de droits bafoués par un régime policier qui, d'année en année, renforce répression sanglante et autoritarisme. Le communiqué intersyndical exprime son indignation face aux déclarations du gouvernement français soutenant Ben Ali et optant pour une coopération avec les autorités tunisiennes pour le maintien de l'ordre. L'intersyndicale française appelle l'UE à exiger du gouvernement tunisien qu'il respecte la clause relative au respect de la démocratie et des droits humains de l'accord d'association avec la Tunisie.

Elle exige la libération de toutes les personnes arrêtées, des militants emprisonnés suite aux mobilisations passées de Gafsa, l'amnistie et la réintégration dans leur emploi des ex-prisonniers du bassin minier de Gafsa et de tous les condamnés suite aux mouvements sociaux depuis 2008. ■

D. Giannotti

© AFP/Fethi Belaïd

LYCÉES FRANÇAIS

La complicité de Sarkozy et de son gouvernement avec le régime de Ben Ali va jusqu'à rappeler leur devoir de réserve aux personnels français des lycées français en Tunisie, en première réaction à la révolte de la population contre la misère et la répression. Les personnels refusent d'être les instruments de cette complicité d'État. Suite aux réactions du SNES local et du SNES national d'utiliser le droit de retrait en réaction à la situation politique du pays, les autorités françaises ont décidé de fermer les établissements français du 13 janvier à midi jusqu'à la fin du week-end et de revoir ensuite. Même s'ils ne peuvent pas l'exprimer publiquement en Tunisie la plupart de nos collègues sont solidaires de la population tunisienne !

À LIRE

Notre sélection

▶ UN COMBAT COLLECTIF

Marie-Dominique Arrighi, journaliste lucide et exigeante, auteur de plusieurs nouvelles, désignait initialement sa bataille contre le cancer de *Crabistouilles*, comme le journal en ligne qu'elle a tenu de 2009 jusqu'à son décès le 19 mars 2010. Devenu *K, histoires de crabe – journal d'une nouvelle aventure cancérologique*, son blog suivi chaque jour par près de 10 000 lecteurs, a été selon son vœu, publié à titre posthume. Il est augmenté de témoignages de ses proches, l'écrivain Michel Butel, de sa sœur, Elisabeth Maurel-Arrighi – médecin atypique, responsable de la publication trimestrielle *Pratiques* (www.pratiques.fr) – et de quelques autres. Une écriture passionnée, empreinte de poésie et d'humanisme, d'humour et d'optimisme pouvant se lire comme un roman d'aventures. Un questionnement nécessaire sur toute information comme une leçon sur les relations humaines et sur le monde de la santé. **Ph. Laville**

• *K, histoire de crabe*, M.-D. Arrighi, Ed. Bleu autour.

▶ LA CHINE RÉELLE

Chi Li est la représentante du courant néoréaliste chinois. Elle décrit la vie de Wuhan, où elle est née. Elle met en scène une famille. Le frère aîné est chauffeur, membre du Parti et fainéant, la sœur cadette travaille pour la télévision et Célébrité vend des cous de canard dans la rue du Bon Augure, une rue commerçante de la nuit où les cadres stressés viennent décompresser en quête d'aventures. « *Le Show de la vie* » est une sorte de microcosme de la Chine d'aujourd'hui. Les personnages vivent et, dans le même temps, incarnent des mythes... La littérature chinoise est plus qu'émergente !

• *« Le Show de la vie »*, Chi Li, traduit par Hervé Denès, Actes Sud, 172 p.

DASHIELL HAMMETT, LE RETOUR DÉFINITIF

L'intégrale

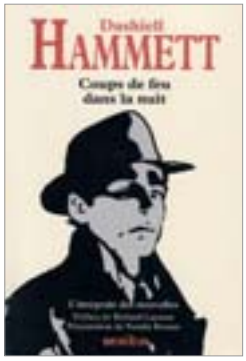

Pour des raisons obscures, Dashiell Hammett, le créateur du polar – à différencier du roman policier type Agatha Christie et son détective belge Hercule Poirot –, fait l'objet d'une redécouverte, plus exactement d'une réhabilitation. Successivement, Gallimard dans sa collection « Quarto » a, dans une nouvelle traduction, publié tous les romans (voir mon article à cette même place), puis Omnibus vient de proposer l'intégrale de ses nouvelles, à partir de 1922, au moment où il ne peut plus être détective en fonction de sa maladie. Ses nouvelles peuvent se lire de deux façons. Immédiate pour s'apercevoir du talent du conteur, de sa capacité à cerner les personnages en deux coups de crayon, ou plus distanciée pour comprendre comment il « cannibalise » – le mot est de Raymond Chandler qu'il faudrait aussi redécouvrir – les petites histoires pour les intégrer dans ses futurs romans. Il est nécessaire de le lire intégralement. Pour apercevoir ce qui le fait écrire : l'indignation, la révolte devant une société qui écrase, qui corrompt. Il dénonce paradoxalement sans violence. Malgré les cadavres qui ont tendance à s'accumuler pour répondre aux vœux de son rédacteur en chef. Jamais de cri, jamais de grands discours. Le détective n'a pas de nom sinon « Continental Op » ce qui ne l'empêche pas de dire « je » et de raconter l'histoire à la première personne. Tout est dans les dialogues, dans la description. Aucun pathos ni de larmes mais une vraie revanche sociale. Toutes les nouvelles réunies ici ne sont pas policières, elles démontrent le talent qui se cherche de l'auteur qui dira « lorsque vous prenez conscience que vous avez un style, c'est le début de la fin ». Il arrêtera d'écrire dans les années 1940, se fera interner dans les geôles du maccarthysme triomphant refusant de donner des noms des sympathisants du Parti communiste ou de l'URSS et mourra le 10 janvier 1961. Serait-ce la cause de l'intérêt pour cet auteur ? ■

Nicolas Béniès

• *« Coups de feu dans la nuit. L'intégrale des nouvelles »*, *Dashiell Hammett, préface de Richard Layman, présentation et responsable de cette édition et de certaines traductions, Nathalie Beunat, Omnibus, 1 292 pages.*

UN ROMANCIER À CHEVAL SUR PLUSIEURS MONDES, ITALO SVEVO

Entre Italie et Souabe, Trieste !

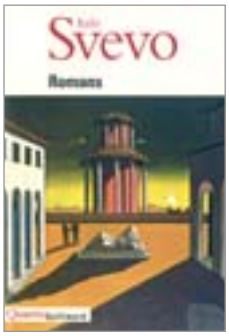

Italo Svevo – soit Italo Souabe ou Allemand suivant les traductions - est né Ettore Schmitz à Trieste en 1861, citoyen autrichien écrivant en italien dans une famille de Juifs convertis. Même bien intégré, il fut un homme d'affaires, il reste chez lui comme une fêlure qui le marginalise et lui donne une sorte de regard oblique sur le monde. Il est l'auteur de plusieurs essais mais surtout de trois romans qui sont ici rassemblés, « *Une vie* », d'abord intitulé « *L'Incapable* » (1892), « *Senilita* » (une nouvelle traduction de Mario Fusco, 1898) et « *La conscience de Zeno* » (1923), chef-d'œuvre d'entre ces chefs-d'œuvre. Le public rata tous ces rendez-vous. Aucun ne s'est vendu et Italo Svevo a souffert de cette absence de reconnaissance.

On peut les lire dans une sorte de continuité, l'auteur racontant la même histoire dont les grands traits sont empruntés à la sienne – les éléments de biographie rassemblés par Fusco permettent de les reconnaître – tout en intégrant la rupture due au changement de contexte. Si « *La conscience de Zeno* » nous parle encore, c'est que l'auteur parle de notre monde. L'après Première Guerre mondiale voit l'éclatement d'un monde, la révolution comme possible et le fascisme dès 1922 en Italie comme réalisation. La psychanalyse joue un rôle à la fois de référence et de défiance à l'intérieur de cette crise de civilisation. Italo Svevo est un auteur moderne. Nos sociétés ne sont-elles pas menacées par de nouveaux éclatements ? ■ **N. B.**

• *« Romans »*, Italo Svevo, Edition établie et présentée par Mario Fusco, Quarto/Gallimard, 921 p.

Le coin du polar

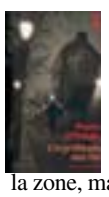

Thierry Jonquet nous a quittés brutalement en 2009. Il a laissé un manuscrit, « *Vampires* » que le Seuil vient d'éditer. Une volonté d'éternité se lit entre ces lignes bizarres qui valent surtout pour la description de quartiers de Paris qui disparaissent, Belleville, Pigalle. Pour le reste, on se demande s'il existe une fin. À vous de l'inventer. Une incitation à relire ses polars. Son alter ego, Didier Daeninckx, voit la réédition en un volume, dans la collection Folio policier, des enquêtes de l'inspecteur Cadin, « *Mémoires noires* », une chronique des années 1980 dans le contexte de la montée de l'idéologie libérale. Une réédition nécessaire. Alexandra Marinina est, quant à elle, la chroniqueuse de la Fédération de Russie. Le problème pour les traductions c'est qu'elles se font à rebours. Et pourtant cette enquête d'Anastasia Kamenskaïa, « *La 7e victime* », écrite en 1999 – et il faut faire attention à la date – réussit à nous intéresser. L'angoisse est toujours présente sous la forme de menaces de mort. Pierre d'Ovidio quant à lui s'est donné pour tâche de raconter le Paris des années d'après-guerre. Sa description de l'environnement, la zone, mais aussi le froid, les retours des camps, la police... dessinent un monde qui a disparu mais continue de nous poursuivre. « *L'ingratitude des fils* » met en scène son « grand détective », Maurice Clavault – comme le chanteur –, promis à un grand avenir comme sa compagne Ginette. À découvrir et à suivre. Du passé, on ne peut pas faire table rase et il faut connaître son passé pour dessiner un avenir, c'est peut-être le leitmotiv de tous ces romans noirs parce que l'époque l'est... ■ **N. B**

• *« Vampires »*, Thierry Jonquet, Seuil/Roman noir, 185 p. ; *« Mémoire noire »*, Didier Daeninckx, Folio/policier, 962 p. ; *« La 7e victime »*, Alexandra Marinina, Seuil/Policiers, 489 p. ; *« L'ingratitude des fils »*, Pierre D'Ovidio, Grands Détectives/10/18, 249 p.

DU MALHEUR D'ÊTRE UN NANTI

Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?

Cohen dit : l'incohérence est la chose du monde la mieux partagée. Il dit au généreux : c'est au sujet de la répartition des richesses que tu es le plus manifestement contradictoire. À moi qui fais partie des 10 % des Français les plus riches, il dit que je n'ai aucune raison de ne pas consacrer une partie de mes revenus à la résorption de l'inégalité. Le marxiste s'insurgera de ce moralisme ignorant du jeu des structures. Eh quoi camarade ! L'histoire n'a que faire de ton action isolée. Elle s'achemine d'elle-même vers l'unification d'une classe ouvrière à même de pousser à son terme le mouvement conduisant à sa libération. Cohen répond : le XXe siècle n'a pas abouti à la concentration des travailleurs dans des unités de production de plus en plus grandes, fossoyeuses du capitalisme car déterminant l'apparition d'une conscience révolutionnaire.

On y a plutôt vu se fractionner un monde ouvrier maintenant éparpillé sur toute la terre – séisme de la division du travail dont les délocalisations constituent les répliques meurtrières. Une version light du socialisme saura peut-être apaiser la conscience du possédant égalitaire. On dira avec Rawls qu'une société juste est celle qui 1. Assure l'accès de chacun à toutes les fonctions et positions, et 2. N'admet que des inégalités profitant aux moins bien pourvus. Le riche rawlsien égalitaire dit : je le sais bien que je gagne beaucoup d'argent. Mais ce n'est pas à moi mais à l'État de faire en sorte que mon appétit soit confiné dans des proportions utiles à chacun. Cohen : supposées réalisées les conditions sociales de son existence (le patron d'usine ne travaillerait bien qu'à condition de gagner 5 fois ce que gagne la balayeuse dont l'emploi serait suspendu au bon fonctionnement de l'entreprise), cette éthique de la faiblesse serait-elle le dernier mot de l'humanité ? Chacun doit plutôt être renvoyé à sa responsabilité, sans pouvoir s'en remettre jusqu'au moindre sou à une quelconque structure politique à venir. En prônant la générosité, une attitude morale qu'il ne faut pas substituer à l'action politique, le philosophe donne finalement la parole à Jésus-Christ, mais un Jésus portant une casquette rouge et qui ne se dit pas fils de Dieu. *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?* est un livre nécessaire pour qui veut se réconcilier avec soi-même en se purgeant de ces dépôts d'hypocrisie qui empêchent parole et action de fonctionner harmonieusement. Marx, Rawls et le christianisme y sont lus comme autant de réponses sérieuses à la question : « que dois-je faire ? ». Eclairant cette dernière, Cohen, lui, n'y répond pas. Combien donner ? À qui ? Comment faire de ce partage laissé à mon initiative autre chose que l'haïssable charité des nantis au sortir de la messe ? Silence de Cohen au terme d'un livre qui fonctionne comme une machine de guerre, sur laquelle il faut s'embarquer sans attendre, et qui possède cependant un défaut paradoxal : son prix exorbitant. ■ **Mathieu Niango**

• *Du malheur d'être un nanti : si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche,* de Gerald Allan Cohen.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

▶ RETROUVAILLES

Des retrouvailles nostalgiques entre Jean-Pierre et son premier amour qui sont l'occasion de se remémorer leur rencontre, leurs engagements en Mai 68 mais aussi la dégradation de leur relation. Un roman court et sensible, entre la Polynésie et le Sud-Ouest de la France. Un texte sur la force des souvenirs et la permanence des sentiments.

• *Ma belle inconnue,* Jean-Claude Dinéty, Editions Elzévir (www.editions-elzevir.fr), 80 p.

▶ EN CLASSE D'ESPAGNOL

Un ouvrage pédagogique pour développer l'éducation esthétique en classe d'espagnol tout en tenant compte du *Cadre européen commun de référence pour les langues.* Un voyage à travers l'histoire de l'art pour mieux découvrir la civilisation espagnole.

• *Descubrir el Arte en Clase. Un diálogo con pintores hispanos,* Sophie Pélissier, Editions Ophris, 183 p.

Le coin de la BD

Aya, dernières bulles ?

Avec la parution de son sixième tome, la saga africaine de Marguerite Abouet et de Clément Oubrerie semble marquer une pause. Les intrigues se dénouent sans se clore définitivement, le tandem se réservant le droit de reprendre ses personnages ultérieurement. Lancée en 2005, la série connaît depuis un succès populaire croissant. Un film d'animation est prévu cette année.

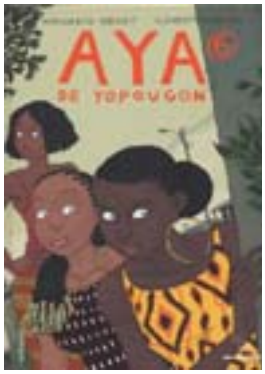

On devine que Marguerite Abouet, la scénariste franco-ivoirienne, s'est largement inspirée de son histoire pour écrire celle d'Aya, une jeune fille de 19 ans, élevée à Yopougon, un quartier d'Abidjan, à la fin des années 70. Autour de cette héroïne paradoxale, discrète et studieuse, gravitent les parents, la famille, les amis, autant de personnages truculents dont on suit les aventures quotidiennes. Si Aya se consacre à ses études, ses amies n'hésitent pas à aller gazer avec les garçons, le frivole et sexy Mamadou ou Grégoire, le beau parleur. Adjoua fait tourner son maquis et Bintou va participer à l'émission Super Star Station. Innocent est allé tenter sa chance à Paris : à défaut de papiers, il trouvera l'amour avec Sébastien.

Renouvelant le genre du *soap opera*, Aya séduit par sa fraîcheur, son humanité, ses dialogues drôles et savoureux, cousus d'argot ivoirien. Le dessin vif et précis de Clément Oubrerie, ses couleurs intenses créent des atmosphères authentiques. C'est l'image d'une Afrique bien vivante, festive et solidaire, loin des guerres civiles, de la pauvreté et du sida. ■ **Stéphanie Marco**

• *Aya de Yopougon* de Marguerite Abouet et Clément Oubrerie, Gallimard, tomes 1 à 6.

ABEL, UN ENFANT PÈRE DE L'HOMME

Un conte moderne

© DR

Abel, neuf ans, souffre de mutisme depuis le départ de son père. Il observe son entourage et retient de ce qu'il voit une dégradation grandissante et la dérive qui menace la famille. Un jour, contre toute attente, il décide de prendre les choses en mains et s'impose dès lors comme un chef de famille autoritaire qui se serait donné comme objectif de ramener chacun dans le droit chemin.

Pour rendre crédible une situation *a priori* invraisemblable (l'enfant qui prend la place du père), Diego Luna a conduit son récit de façon frontale. Une sorte de magie opère qui tient autant à l'organisation fluide de la progression dramatique qu'à l'interprétation remarquable du jeune Christopher Ruiz-Esparza.

Abel tient à la fois du conte moderne et de l'étude psychologique sur les blessures profondes. La détermination de ces personnages réduits à la marginalité et leur dignité évitent tout misérabilisme. ■ **Francis Dubois**

• *Abel* (Mexique), de Diego Luna.

DEUX DE LA VAGUE... NOUVELLE

Une amitié... défaite

© DR

François Truffaut et J.-L. Godard se rencontrent au début des années 50 dans les ciné-clubs. Lorsque le cadet est consacré au festival de Cannes 59 avec *Les 400 coups*, il aide son aîné à réaliser son premier film et lui offre le scénario d'*À bout de souffle*. Leur amitié sera de tous les combats : lutte contre la censure de l'époque, contre le limogeage d'Henri Langlois, arrêt du festival de Cannes 1968.

Au début des années 70 leur itinéraire professionnel diverge, Godard va faire le choix d'un cinéma expérimental et Truffaut rester dans une ligne plus classique, et il est bien possible qu'au moment du « divorce » se soit posée la question de la paternité de J.-P. Léaud. Était-il le fils spirituel de Truffaut qui le révéla ou de Godard qui lui offrit quelques rôles marquants dans des films cultes.

Un beau portrait d'une amitié défaite. Un beau film sur un phénomène unique, cette nouvelle vague qui révolutionna le cinéma. ■ **F. D.**

• *Deux de la vague*, d'Emmanuel Laurent.

INCENDIES, DU THÉÂTRE AU CINÉMA

Passé et présent

© DR

À la mort de leur mère, les jumeaux Jeanne et Simon sont chargés par testament de remettre une enveloppe à leur père qu'ils croyaient mort depuis des années et une autre à leur frère dont ils ignoraient l'existence. Jeanne décide de partir au Moyen-Orient dont la famille est originaire pour exhumer un passé dont elle ignore tout. Elle est bientôt rejointe par Simon. Adapter pour le cinéma la pièce phare de Wajdi Mouawad, œuvre dramatique et foisonnante, n'était pas chose facile et pour éviter de tomber dans un mélodrame qui n'est pas l'essence du texte, Denis Villeneuve a opté pour la sobriété d'un réalisme cru. Il a conservé le facteur mythologique de la pièce grâce entre autres à un magnifique travail sur la lumière. La distribution est magnifique et Lubna Azabal fait parfois penser à Irène Papas. ■ **F. D.**

• *Incendies* (France-Canada), de Denis Villeneuve.

MUSIQUE

• JAZZ

Opéra-jazz en multimédia

José Rivera, Américain d'origine portoricaine, avait écrit cette histoire d'amour sous le titre *La tectonique des nuages* pour jouer sur les durées d'un temps éclaté tout en voulant renouer avec des racines oubliées. Une manière de signifier la réalité de notre monde. Ce thème du glissement des temps est repris par Laurent Cugny pour composer un opéra-jazz, curieux mélange de Jacques Demy et d'une musique qui se veut totalement contemporaine. Il a été créé au festival Jazz à Vienne le 30/06/2006 et se trouve retranscrit, grâce à Radio France, sous la forme de deux CD et d'un DVD blue-ray. Un essai original même s'il n'est pas totalement convainquant. **N. B.**

• *La tectonique des nuages*, opéra-jazz de Laurent Cugny, Signature/Radio France, distribué par Harmonia Mundi.

Lire le jazz...

Les cahiers du jazz sont devenus une publication annuelle des éditions Outre Mesure. Ce numéro contient un dossier sur Michael Brecker, saxophoniste emblématique des années 1980. Pour réfléchir sur l'appellation de post-modernisme qui marque ces années-là. **N. B.**

• *Les cahiers du jazz* n° 7.

... et la musique

Alessandro Arbo nous propose un parcours à la fois philosophique et musical nous conduisant de Saint-Augustin à Berio pour essayer de cerner le concept d'esthétique musicale. Un voyage dans les théories – archéologie est emprunté à l'univers de Michel Foucault – et dans les œuvres. Un regard oblique qui oblige à réfléchir sur notre monde et sur son absence de style commun à toute une génération. La notion de *trace* chère à Derrida. **N. B.**

• *Archéologie de l'écoute, essais d'esthétique musicale*, L'Harmattan, 352 p.

Voir la soul music

Un livre de référence sur la musique noire américaine des années 60-80, la grande période de l'après Beatles. Reproduction de pochettes originales avec toutes les indications discographiques nécessaires ainsi qu'une présentation des musicien(ne)s important(e)s. **N. B.**

• *Funk & Soul Covers*, présenté par Joaquim Paulo, Éd. Julius Wiedemann, Taschen, 431 p.

Voir et entendre le jazz

Vingt ans ! Un bel âge pour un festival. *Sons d'hiver* fêtera cet anniversaire du 21/01 au 12/02, avec des invités de marque : Matthew Shipp, Geri Allen et beaucoup d'autres.

• Tél. : 01 46 87 31 31, www.sonsdhiver.org

• CHANSON

Rémo Gary

Rémo Gary (allias Rémi Garraud) traque depuis près de vingt ans, en chansons trop souvent dédaignées des grands médias, tout ce qui va de travers dans notre monde. Ses mots chantent les maux d'aujourd'hui. Ses textes intelligents sont emplis d'une poésie ancrée dans la vie. Ses mots font mouche sur la réalité sociale avec humour. Une douzaine d'albums à son actif, un livre. Certains de ses textes sont aussi interprétés par Francesca Solleville, notamment *Le petit matin* au refrain porteur d'espoir : *« On a espéré le grand soir/Bonsoir/ A nous/D'inventer le petit matin/ Mutin/Pas chagrin du tout... »*. Lauréat du prix Jacques Douai 2008 à l'unanimité du jury, cet auteur-compositeur excelle aussi dans l'interprétation de ses pairs comme Ferré, Dimey, Richepin, Couté, Prévert ou Brassens... **Ph. L.**

www.remogary.com

CD *La lune entre les dents*.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Béniès, Carole Condat, Francis Dubois, Philippe Laville, Micheline Rousselet

Entretien avec **PIERRE NOTTE**, auteur associé au théâtre du Rond-Point

© DR

Constructeur d'univers

***L'Université syndicaliste* : Quel a été votre parcours ?**

P. Notte : J'ai commencé à écrire parce que j'avais de la difficulté à trouver mon langage. Si je fonde ma première Compagnie à 16 ans c'est pour créer des langages et, à travers eux, trouver le mien. Je commence par être animateur. J'anime des ateliers théâtre avec des enfants. Le roman que j'écris touche à une écriture romanesque qui ne me convient pas. Je me tourne vers le journalisme. Une porte s'ouvre. J'écris pour le *Nouvel Obs*, l'*Événement du Jeudi* et quelques autres mais l'activité de critique théâtral est incompatible avec celle d'auteur. Je choisis. J'écris ma première pièce *Moi aussi je suis Catherine Deneuve*. Une autre porte s'ouvre, je deviens Secrétaire général de la Comédie française en 2006 et le reste jusqu'en 2009. Là, après avoir été auteur en résidence au Théâtre des Déchargeurs je deviens auteur associé et conseiller au théâtre du Rond-Point.

***L'US* : Quelle est la part du cinéma dans votre théâtre ?**

P. N. : Le cinéma est très présent comme tout ce qui peuple nos univers, l'architecture, la peinture, la musique. Ces mondes sont présents et nous vivons avec les personnalités qui les marquent. On ne vit pas sans Catherine Deneuve, sans les figures représentées du monde, par la chanson, les tableaux...

***L'US* : Et ce goût pour la chanson ?**

P. N. : Une chanson c'est la nécessité de raconter avec humilité un univers, une joie, une souffrance. La ritournelle demeure comme un goût musical qui nous rattache à une période de notre vie. Les chansons ce sont des repères, des petits pays, de petits univers. J'ai créé un spectacle de chansons avec ma sœur Marie. On a chanté aux Déchargeurs mais aussi au Japon, à Beyrouth...

***L'US* : Vous sentez-vous proche des autres nouveaux auteurs comme D. Lescot. F. Melquiot ?**

P. N. : J'ajouterai Rémi de Vos et quelques autres. Nous appartenons à la même génération mais évoluons dans des univers très différents. Il faut être reconnaissant au Rond-Point qui, depuis 2002, aura permis à des gens qui avaient la nécessité d'écrire, des auteurs nouveaux, d'exister.

L'action du Rond-Point a été de remettre au centre la question de l'écriture. L'auteur, grâce à cette démarche a retrouvé une place fondamentale et d'une certaine façon le paysage du théâtre a changé. Le metteur en scène qui possédait tous les pouvoirs, le choix des textes, des lieux, est passé au second plan.

***L'US* : Vous avez été intervenant auprès d'une classe à option théâtre à Viry-Châtillon.**

P. N. : Je l'ai fait pendant treize ans avec un égal plaisir et c'est sans aucun doute ce que j'ai fait de mieux jusqu'ici, la chose que je ne remplacerais pour rien au monde. C'était des élèves de Première et de Terminale. On travaillait ensemble. On avançait ensemble pour découvrir, savoir comment ça marche. J'ai le projet de fonder une école sur ces mêmes bases. Chez ces jeunes gens, tout y était, l'ouverture, la liberté, l'audace et l'exigence, et il arrive un moment dans le travail où on peut tout dire...

***L'US* : Début janvier, Patrice Kerbrat met en scène votre nouveau texte *Et l'enfant sur le loup* avec Judith Magre.**

P. N. : La pièce a été écrite pour elle. C'est une pièce effroyable. Judith Magre avait envie d'un texte où elle dirait des horreurs. C'est un rôle monstrueux. C'est une épopée, l'histoire d'une jeune fille séquestrée. Elle s'échappe, trouve refuge dans la forêt, rencontre un loup et le mange... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

Au musée Dapper : Angola, figures de pouvoir

C'est la première fois que le Musée Dapper consacre à un pays une exposition de cette envergure : 140 œuvres venues du Musée de Luanda, de collections privées et de divers musées européens, particulièrement portugais. Avec son histoire riche et la diversité de son peuplement, l'Angola a vu s'épanouir des formes artistiques variées. Le fil conducteur de l'exposition est la notion de pouvoir, le pouvoir politique d'abord avec les arts de cour, représentés en particulier par la statue du héros mythique, Chibinda Ilunga, qui vers 1600 épousa l'héritière du trône des Lunda, à l'Est du pays. Ses épaules larges, ses jambes solides, ses pieds et ses mains démesurés démontrent sa force, son sexe circoncis et sa barbe signent sa virilité, ses oreilles et ses narines dilatées renvoient à l'image d'un animal aux aguets ou du chasseur exceptionnel. Un fusil dans une main, un bâton dans l'autre, sur la tête la coiffure volumineuse des souverains chokwe, il impressionne en dépit de sa taille modeste. Sous son règne les techniques se développèrent et l'exposition témoigne du raffinement de l'art chokwe : armes d'apparat, trônes ornés, statues d'hommes aux coiffures en volutes et de femmes aux yeux allongés, cannes de commandement surmontées d'une tête, pipes et tabatières en bois sculpté. Le chef est aussi le détenteur du pouvoir spirituel et doit surveiller la transmission des valeurs. Les masques en sont les condensateurs et participent à l'initiation des jeunes hommes. Ils assurent le lien avec les défunts et captent leur savoir. Un masque chihongo à la coiffure ample et aux dents impressionnantes voisine avec son pendant pwo, lui aussi porté par les hommes, mais qui symbolise la beauté féminine.

© DR

Le pouvoir magico-religieux est représenté par les minkisi, des objets cultuels qui servent à la divination et aux pratiques médicales. Le nkisi kondi occupe une place centrale dans le système de pensée des Kongo (Nord de l'Angola) et l'exposition en présente un ensemble impressionnant. Il s'agit d'une statue au corps massif, paré de dents, de cornes, de griffes, de clous, de lames, le bras muni d'une arme, les yeux grands ouverts, la bouche entrouverte sur des dents carnassières et, sur le ventre, un reliquaire empli de substances magiques et fermé par un miroir. Mise en action par le nganga, elle permet de déjouer les actes de sorcellerie et de parvenir au règlement des litiges. La confrontation des divers styles est passionnante et on ne peut qu'admirer l'inventivité, la beauté plastique et la finesse d'exécution des œuvres présentées.

L'exposition est complétée par sept œuvres d'un artiste angolais né en 1951, Antonio Olé. Ses sculptures et assemblages se nourrissent de l'univers magique des Chokwe, mais renvoient aussi à l'histoire contemporaine de l'Angola, marquée par la guerre d'indépendance suivie d'une douloureuse guerre civile. ■

Micheline Rousselet

• Musée Dapper : 35 bis, rue Paul-Valéry, 75016 Paris. Tél. : 01 45 00 91 75. Jusqu'au 10 juillet 2011, www.dapper.com.fr. Catalogue, éd. Musée Dapper, 34 euros.

Découvertes

En jazz

Adrien Varachaud est un jeune saxophoniste ténor et soprano (né en 1977) dans la lignée de Archie Shepp et de Steve Lacy. Il a constitué un quintet intergénérationnel avec des musiciens américains nés entre 1941 et 1957. Cet *Unity 5tet* fait preuve d'une énergie, d'une force, d'une projection du son dont on avait un peu perdu l'habitude. À découvrir de toute urgence.

Nicolas Béniès

• *Strange Horns*, CD vendu sur www.souffle continu.com ou theunityquintet@yahoo.com

Musique métissée

Un album instrumental de morceaux métissés, à la croisée des Balkans, de la rive sud de la méditerranée et de la Bretagne. Mazad Café ce sont trois garçons : Yannick Jory, saxophoniste, Alan Madec à l'accordéon et Yves-Marie Berthou aux percussions qui forment un trio à l'univers singulier. Leurs compositions relèvent à la fois de l'improvisation, de la musique contemporaine et de la musique populaire. Des balades musicales qui invitent au voyage et au dépaysement.

• *Mazad Café*, Innacor records, www.innacor.com/ www.myspace.com/mazadcafe

Le jazz en surnaturel

Un grand orchestre singulier

Le Surnatural Orchestra a une façon originale de fêter son anniversaire par l'édition d'un objet artistique non identifié. Il comprend deux CD et deux textes qui déterminent un programme : *Ce qui n'est pas visible n'est pas invisible* (de Camille Sauvage) et *Soif* (de Nicolas Flesch).

• *Surnatural Orchestra*, MFA, distribué par Anticraft, édition limitée à 2 500 ex.

L'ACTUALITÉ CULTURELLE :

www.snes.edu

Découvrez le partenariat « Réduc' SNES » avec la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions depuis une dizaine d'années. Prolongez la lecture des pages culture de ce magazine sur le site du SNES, en cliquant sur www.snes.edu/-Culture-.html, proposant onze rubriques : actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... de débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, informations de collègues créateurs... Dans nos actualisations hebdomadaires, nous présentons en ce moment une remarquable création, pleine d'humour et associant plusieurs dimensions artistiques, de notre collègue Anne Quesemand, au Théâtre de la Vieille-Grille, qu'elle co-anime depuis plusieurs années, *Méliès, cabaret magique*. Ph. L.

NOUS AVONS TOUS VÉCU AU MOINS UNE FOIS CETTE SITUATION : le cours est prêt, tapé de frais. Il ne reste qu'à l'imprimer… et c'est là que tout se complique. Votre imprimante personnelle ne fonctionne pas, les ordinateurs de l'établissement sont certes reliés à une imprimante mais le traitement de texte qui va avec n'est pas le même que celui que vous avez utilisé (ou pas la bonne version, ce qui revient parfois au même)… Il ne reste qu'à essayer de trouver un poste qui a le logiciel adéquat (mais pas d'imprimante, comme par hasard…), le transformer en PDF, l'imprimer sur le poste avec l'imprimante (mais y a-t-il un lecteur de PDF installé sur le poste ?)… Bref, vous passez des heures à essayer de résoudre ce problème kafkaïen et vous finiriez par regretter la bonne vieille ronéotypeuse… enfin presque !

Transportez votre bureau

Une autre variante : vous êtes TZR, vacataire, et vous ne savez jamais à l'avance quelle configuration informatique vous trouverez dans l'établissement où vous devez enseigner du jour au lendemain. Vous refaites presque entièrement vos cours à chaque fois et vous ne pouvez pas vous servir de ceux que vous aviez préparés au cas où et qui se prêtaient merveilleusement à l'occasion.

Certains d'entre vous ont craqué : ils ont acheté un portable qu'ils promènent avec eux. Les plus traumatisés l'ont fait relier au réseau de l'établissement, ainsi qu'à l'imprimante pour ne plus jamais avoir à subir ce calvaire.

Nous avons une bonne nouvelle pour ceux qui hésitent encore à sauter le pas : il existe des solutions. Oui, on peut transporter son bureau avec soi...

Voici la clé

Ou devrais-je dire **« la Framakey »** ? Qu'est-ce ? Disons-le tout de suite pour les accros de Microsoft : cette clé USB fonctionne avec des logiciels tels que Open Office, Mozilla... Eh oui des logiciels « open source ». Si vous voulez rester fidèles à Word, passez au chapitre suivant...

La Framakey contient des logiciels prêts à l'emploi. Vous branchez votre clé USB sur un poste, vous lancez l'application et vous avez votre bureau virtuel qui s'affiche à l'écran. Vous disposez d'un Open Office portable, d'un Mozilla portable, d'un VLC portable, d'un Sumatra PDF, un logiciel de messagerie et de messagerie instantanée. Il y a en tout une cinquantaine de logiciels (dont des jeux).

À quoi cela sert-il ? **Vous retrouvez vos documents (que vous enregistrez sur cette même clé) tels que vous les avez créés quelle que soit la configuration logicielle du PC !** Idem pour le navigateur, le logiciel de messagerie : vos préférences et vos mots de passes sont enregistrés, vos courriels téléchargés. Vous ne dépendez donc plus que de votre clé USB.

Comment ça marche ? Vous avez le mode d'emploi sur le site (www.framakey.org). C'est plutôt simple : vous achetez une clé USB (4 Go minimum, tant qu'à faire) vous choisissez votre package, vous le téléchargez et vous l'exécutez (attention, sur la clé que vous avez acheté à cet usage ! Pas sur votre PC…). Selon les capacités de votre ordinateur, cela peut être assez long (le pack « full » fait 510 Mo, soit environ 1 heure pour une connexion ADSL moyenne, jusqu'à 4 heures si la connexion n'est pas bonne). Et ensuite... le bonheur de l'indépendance. Vous branchez votre clé, vous cliquez sur le et un menu déroulant se présente en bas à gauche de votre bureau Windows.

Vous choisissez le logiciel dont vous avez besoin. Vous pouvez aussi choisir d'avoir votre bureau virtuel. Ça marche quelle que soit la version de Windows (ne prenez pas les dernières versions des logiciels si vous travaillez sur Windows 95). Attention cependant, il peut y avoir des soucis liés à l'antivirus installé sur le poste qui bloque le lancement de la Framakey.

Pour ceux qui ne se sentiraient pas le courage d'installer la clé, Framakey vous la vend prête à l'emploi pour 15 euros.

Vous trouverez également un petit logiciel : C.A.F.E. qui, une fois mis en service, permet d'ouvrir les fichiers présents sur le disque dur de l'ordinateur avec les logiciels portables. Pratique, quand ces derniers ne sont pas installés sur l'ordinateur.

Grâce à la version « Ubuntu.fr » de la Framakey, vous pouvez aussi essayer Ubuntu (Linux) chez vous pour découvrir... comment ça fonctionne. Attention à bien suivre le mode d'emploi, c'est plus délicat. **Mais si vous avez toujours rêvé d'essayer Linux sans pour autant l'installer chez vous, c'est possible...**

Je n'aime que Word...

Tant pis pour vous ! Plaisanterie mise à part, pour les personnes qui n'aiment vraiment pas Open Office et Mozilla, qui n'ont pas d'ordinateur doté d'une prise USB, ou qui perdent régulièrement leur clé USB, il existe une autre solution : **les suites bureautiques en ligne. Vous pouvez grâce à elles non seulement stocker vos documents mais aussi en créer en ligne.**

Il existe plusieurs éditeurs en ligne. Nous avons testé Google Docs : vous créez un compte Google, et vous sélectionnez Google Docs. Vous y créez un document en ligne (texte, tableur, base de données, présentation...),

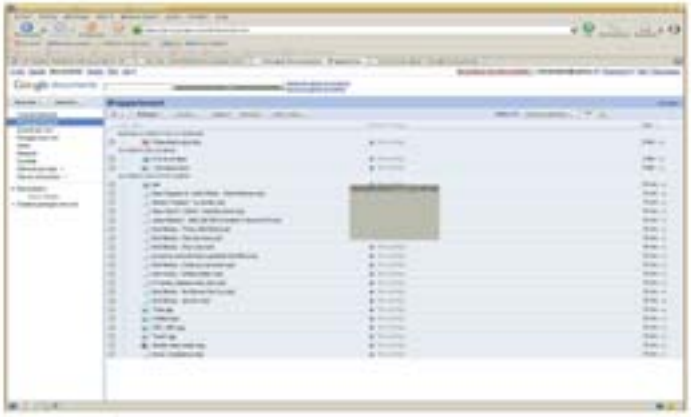

Ce travail collectif a été effectué sur TitanPad et Open Office portable par Anne-Sophie Domenc, Élodie Cutrona, Jean-Pierre Hennuyer et Yohan Odivart.

que vous pouvez partager avec d'autres personnes (fonction « shared »). Les « plus » de Google ? Lorsque vous souhaitez exporter votre travail vous pouvez à loisir choisir le format : PDF, RTF, DOC et même Open Office. Si vous êtes dans plusieurs établissements, vous pouvez donc sortir le même document sous plusieurs formes. Finis les problèmes de formats... De plus, vous pouvez partager vos documents avec des collègues ou des élèves : soit vous partagez, soit vous créez un compte et un mot de passe communs. Le bémol : le stockage n'est que d'un giga.

Si vous disposez d'un compte Hotmail ou Windows Live **vous pouvez utiliser la suite Office-Live.** Si sa capacité de stockage est de 25 Go, les documents doivent être aux formats Microsoft. Il faut donc juste que vous soyez sûr d'avoir un accès internet... et c'est devenu une panne assez rare.

Peu me chaut l'apparence

Si vous souhaitez un échange collaboratif avec vos collègues, mais que la mise en forme vous importe peu, vous pouvez également utiliser une application en ligne qui permet à plusieurs personnes de travailler en même temps sur un texte commun. Pour rédiger cet article, nous avons utilisé **TitanPad (titanpad.com). Il en existe d'autres : PiratePad, SyncIn, TypeWith.me. Ce sont des clones d'Etherpad**, qui vient d'être racheté récemment par Google. Ce dernier l'a intégré dans Google Docs, mais la prise en main est moins aisée. On ne peut pas utiliser Etherpad sans passer par Google Docs. **Avec TitanPad, pas besoin de créer un identifiant ou un login.** Vous pouvez travailler sur une page publique, et envoyer à vos camarades le lien vers la note ainsi créée. Ils rectifieront les erreurs en ligne. **Le texte est surligné d'une couleur différente selon les personnes et selon l'ordre chronologique.** Cela évite les fastidieux : *« J'écris mon texte, que j'envoie sous deux formats pour être sûr qu'il sera lu. Mon collègue ouvre le fichier, le corrige puis le renvoie. Je recorrige, puis réenregistre... »*. Quand vous êtes prêts, vous pouvez enregistrer le texte (Import, Export) sous le format désiré (HTML, Word, Open Office, PDF) et faire la mise en page en toute tranquillité. Cet outil présente un intérêt certain quand on souhaite faire travailler un groupe d'élèves sur un dossier et leur faire travailler le fond plutôt que la forme (finies la recherche d'image pendant des heures ou la création d'un Word' Art). Une fois le texte importé, il ne faudra pas non plus être très exigeant sur la mise en forme. (notamment la justification). Vous risquez sinon d'y passer un certain temps.

Alors, on résume :

• **une Framakey** pour être sûr d'avoir ses documents avec soi, retrouver sa messagerie et ses favoris sur Mozilla, et tous les petits logiciels que l'on a l'habitude d'utiliser ;

• **un compte Google** pour travailler en groupe avec des personnes qui n'ont pas la même suite bureautique ou pour récupérer son travail sous plusieurs formats très rapidement ;

• **une application en ligne comme TitanPad** pour travailler efficacement le texte avec ses collègues ou ses élèves et réserver la mise en forme à un moment ultérieur. ■

VEILLE DE JANVIER

• Initiation au vocabulaire de l'analyse filmique
www.centreimages.fr/vocabulaire/index.html
Travail captivant de Laurence Moinereau à utiliser pour l'option cinéma mais aussi pour toute activité pédagogique dans ce domaine.

• Inventaire des instruments scientifiques anciens des lycées et collèges

Cabinets scientifiques des lycées impériaux de Périgueux et d'Angoulême (extrait de http://www.aseiste.org)

www.aseiste.org
Site très intéressant, qui rend compte de l'activité originale (unique !) de cette association à travers la (re)mise en valeur de quelque 2 235 instruments scientifiques anciens, essentiellement de physique, et un peu de chimie, en collaboration avec une vingtaine de lycées.

• Cite nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)
www.histoire-immigration.fr
Le nouveau site est beaucoup plus agréable : navigation plus aisée ; rubriques avec sous-rubriques apparentes, fil d'Ariane permettant de se retrouver à tout moment, moteur de recherche avec possibilité de tri par pertinence, type et date de publication ; mise en évidence du magazine de la Cité.

• Le site du musée du mémorial de l'Holocauste des États-Unis, avec des ressources en français
www.ushmm.org/museum/exhibit/focus/french
Une source d'informations sur la Shoah en particulier mais aussi la Seconde Guerre mondiale et les Nazis, avec de nombreuses photos, vidéos ainsi que des cartes animées.

• Pour des cartes des États-Unis
www.nationalatlas.gov/mapmaker
Le site de National Atlas permet de créer de nombreuses cartes personnalisées du territoire des États-Unis, sur des sujets variés : de la géologie à l'histoire en passant par la démographie ou les transports. Il est même possible de zoomer sur l'État de son choix.

• Le site de l'exposition Monet
www.monet2010.com/fr#/home
pour revoir ou voir...

• Un jeu et une enquête sur vos pratiques sur le « web 2.0 »
http://sociogeek.admin-mag.com
Permet de déterminer quel type de comportement vos élèves (ou vous-même...) adoptent sur des sites comme Facebook : quelles photos ils posteraient en ligne, comment ils choisiraient leurs amis.. Les participants à ce questionnaire (plutôt à partir du lycée) peuvent ainsi réfléchir à la façon dont ils se comportent sur les réseaux sociaux.

• Vu sur Educnet : les jeunes et Internet, guide pédagogique et ludique
Il est publié par l'administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de Belgique « initier les élèves à un usage réflexif, citoyen et responsable d'Internet... proposer des activités pédagogiques, des conseils et des informations juridiques ».
www.educnet.education.fr/veille-education-numerique/decembre-2010/jeunes-internet-guide-pedagogique

• The Foundation Henry Moore
www.henry-moore.org
Une très agréable visite virtuelle en anglais, des liens avec d'autres musées qui détiennent des œuvres de ce grand artiste.

• Rappel : une publication du SNES sur les TICE et les ENT
www.snes.edu/Point-sur-les-TICE-et-les-ENT.html

Pages réalisées par **Anne-Sophie Domenc, Élodie Cutrona, Jean-Pierre Hennuyer** et **Yohan Odivart**
avec la collaboration de **Gérard Hatab** : Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 28 30.

Articles soumis à la licence Creative Commons : **http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr**
Reproduction exacte et distribution intégrale permises sur n'importe quel support, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur **http://www.adapt.snes.edu**
Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur **usmag@adapt.snes.edu**

Le psycho-linguiste Daniel Gaonac'h répond aux questions de Thérèse Jamet-Madec

"Apprendre une langue à l'école n'a rien de naturel"

Daniel Gaonac'h est professeur émérite à l'université de Poitiers. Il travaille au Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA - CNRS UMR 6234). Ses recherches portent sur les thèmes de la mémoire, la mémoire de travail et l'apprentissage des langues. Dans ses ouvrages et notamment dans *L'apprentissage d'une langue étrangère : le point de vue de la psycholinguistique*, il aborde nombre de questions que se posent les collègues de langues vivantes mais aussi tous les citoyens, notamment sur le bilinguisme, l'apprentissage précoce à l'école, l'approche communicative. Il bat ainsi en brèche un certain nombre de préjugés.

L'US Magazine : *Apprendre une langue vivante à l'école ou en situation naturelle, quelles différences ?*
Daniel Gaonac'h : Il faut veiller à ne pas entretenir une illusion tenace : avancer l'âge du début d'apprentissage d'une langue vivante ne crée pas automatiquement les conditions d'un apprentissage plus efficace. On se réfère souvent, pour argumenter l'utilité d'un apprentissage précoce, aux performances des enfants qui, plongés très précocement dans le bain linguistique de deux langues (souvent celles des parents) acquièrent ces deux langues aisément, efficacement, et sans confusion : les situations de bilinguisme. L'apprentissage scolaire n'a pas grand-chose à voir avec ces situations : l'âge du début d'apprentissage est plus tardif (7 ou 8 ans, c'est déjà « tard » !) ; les périodes d'exposition à la langue seconde sont très réduites ; les situations d'apprentissage sont construites. Apprendre une langue à l'école n'a donc rien de « naturel », au sens où la langue maternelle est apprise, le plus souvent, « naturellement », c'est-à-dire sans effort particulier, et sans d'ailleurs que les situations dans lesquelles on l'apprend aient principalement pour objectif l'apprentissage de la langue (on parle d'apprentissage implicite).

© DR

Avancer l'âge du début d'apprentissage d'une langue vivante ne crée pas automatiquement les conditions d'un apprentissage plus efficace

L'US Magazine : *Qu'en est-il d'un apprentissage précoce à l'école ?*
D. G. : Ceci ne signifie pas qu'on ne puisse pas profiter d'un apprentissage « précoce » (tel qu'il est préconisé actuellement dans le système scolaire français) pour asseoir des acquisitions en se fondant sur des capacités qui sont encore disponibles sans doute jusqu'au début de l'adolescence. On pense notamment aux capacités d'écoute de sons que la pratique unique de la langue maternelle finit par éteindre. On dit parfois que les Français sont peu doués pour les langues, et une des hypothèses avancées est que le système phonologique et prosodique du français est particulièrement pauvre : étroitesse des fréquences sonores utilisées, prosodie très « plate ». Ce n'est pas faux, même si ce n'est certainement pas la seule explication des difficultés d'apprentissage constatées dans notre pays. Mais ce constat devrait conduire à tabler essentiellement, dans l'enseignement élémentaire, sur un entraînement intensif de l'oral, et d'abord sur l'écoute de la langue orale, à partir d'énoncés judicieusement choisis. L'exemple de l'anglais est de ce point de vue caractéristique : entre autres difficultés (l'anglais est vraiment une langue difficile !), on devrait profiter de l'école élémentaire pour habituer l'oreille à la « musique » de l'anglais (l'accent tonique), ou encore, pour ne prendre qu'un exemple, à la distinction – très mal perçue par les francophones – entre voyelles longues et voyelles brèves. Ces prérequis, qui « bloquent » souvent non seulement les apprentissages lexicaux et syntaxiques, mais surtout leur utilisation dans la langue parlée, devraient être en quelque sorte « déblayés » avant tout apprentissage raisonné de la langue.

L'US Magazine : *L'approche communicative est-elle la plus pertinente ?*
D. G. : On peut se demander, au regard de tels objectifs, si la référence à « l'approche communicative » (ou à son dérivé « actionnel ») peut constituer un cadre pédagogique adéquat. Que

l'apprentissage d'une LV doive viser des compétences de communication, cela ne pose évidemment aucun problème. Par contre, que cet apprentissage passe essentiellement par des situations de communication, ce qui constitue aussi un postulat (par toujours explicite) de l'approche communicative, ne va pas de soi. La durée d'exposition à la langue est certes, on le sait, un déterminant majeur des apprentissages, mais cette seule exposition ne peut suffire, sauf à être massive et, nous l'avons vu, mise en œuvre en situation naturelle de communication. À défaut, encore faut-il que cette exposition conduise de manière systématique à des acquisitions, soit implicites (les énoncés auxquels les élèves sont exposés sont choisis pour mettre en relief tel ou tel aspect de la langue, phonologique, lexical, morpho-syntaxique), soit explicites (travail systématique et raisonné sur ces aspects). Dans les deux cas, le fondement premier des acquisitions est la mémorisation, donc la répétition ! Il est vrai que tous les élèves ne sont sans doute pas égaux face à l'apprentissage d'une LV : on sait d'ailleurs qu'il existe des liens entre la maîtrise de la langue maternelle écrite (certaines difficultés de lecture) et l'acquisition d'une langue seconde. Ce qui veut dire aussi que certains élèves doivent pouvoir bénéficier d'apprentissages implicites (par la seule exposition et à travers des interactions en situation simulée), alors que d'autres vont devoir passer par des apprentissages beaucoup plus systématiques. Les pratiques pédagogiques doivent pouvoir s'adapter à tous, et en particulier aux élèves les plus fragiles.

Que l'apprentissage d'une langue vivante passe essentiellement par des situations de communication ne va pas de soi

L'US Magazine : ***L'enseignement à parité horaire comme celui pratiqué en langues régionales dans l'enseignement public est-il positif ?***

D. G. : Pour revenir à la distinction entre situations naturelles et situations scolaires, il existe une situation scolaire qui se rapproche des situations naturelles d'acquisition d'une langue seconde : ce sont les méthodes d'immersion, qui consistent à enseigner une partie des matières scolaires (l'histoire, les mathématiques...) dans une autre langue que la langue maternelle. L'avantage est alors d'une part d'augmenter considérablement la durée d'exposition à la langue cible, et d'autre part de créer immédiatement une situation dans laquelle cette langue-cible ne constitue plus un objet d'apprentissage, mais un outil d'apprentissage, autrement dit de créer une réelle situation de communication ! Cette méthode nécessite bien sûr d'avoir recours à des enseignants formés, ce qui semble constituer un objectif totalement irréel dans cette période de disette en matière de formation des maîtres... Mais sans aller jusqu'à mettre en œuvre de manière étendue des pratiques d'immersion, la compétence en langues (notamment si l'on veut favoriser la langue orale à l'école) constitue bien un enjeu majeur de la formation des maîtres. ■

BIBLIOGRAPHIE

- D. Gaonac'h (2006). *L'apprentissage précoce d'une langue étrangère : le point de vue de la psycholinguistique.* Paris : Hachette (collection Profession enseignant).
- D. Gaonac'h & M. Fayol (Eds) (2003). *Aider les élèves à comprendre : du texte au multimédia.* Paris : Hachette (collection Profession enseignant).
- F. Cordier & D. Gaonac'h (2010). *Apprentissage et mémoire*. Paris : Armand Colin (collection 128).

DES CHOIX QUI COMPLIQUENT LE MÉTIER

Depuis 2005, les professeurs de langues doivent mettre en œuvre le cadre européen de référence (CECRL) et donc travailler avec les élèves les cinq compétences qui recouvrent les compétences orales et écrites. Les IPR ont fait pression sur les collègues non seulement pour cette mise en œuvre – ce qui est normal – mais aussi pour qu'ils adoptent les groupes de compétence alors que ceux-ci ne sont pas obligatoires (*cf.* code de l'éducation). Parallèlement, l'inspection générale campe sur la nécessité de respecter les programmes qui ont été réécrits en adoptant la logique des compétences mais en tenant bon sur les savoirs, le lien entre langue et culture, le développement de l'esprit critique, l'ouverture à l'autre. Personnellement, j'essaie de concilier ces deux logiques dans mes cours en travaillant les thèmes préconisés par les programmes tout en faisant travailler les compétences du CECRL car je ne peux renoncer à ce qui me semble indispensable : préparer mes élèves à une bonne maîtrise de la langue mais aussi les préparer à être des citoyens cultivés, ouverts et ayant l'esprit critique. Je sais que ce choix n'est pas évident – voire impossible – pour des collègues confrontés aux groupes de compétences car ceux-ci entraînent une juxtaposition de compétences et compliquent voire empêchent le nécessaire travail de synthèse. Quant aux jeunes collègues, ils font ce qu'ils peuvent avec des injonctions contradictoires. Ce n'est d'ailleurs plus un choix réservé aux seuls professeurs de langues. Tous les collègues de collège doivent se colleter avec ces injonctions et faire des choix difficiles depuis l'adoption du socle commun et du livret de compétences. Que faut-il privilégier : les savoirs ? les compétences ? lier les deux mais comment ? La formation des collègues, qu'elle soit initiale ou continue est carente et chaque collègue doit se débrouiller comme il peut. Une école à deux vitesses ne peut satisfaire l'ensemble des collègues qui veulent préparer tous les élèves à un monde de plus en plus complexe et donc les armer au mieux.

Michelle Carmès, *professeur d'espagnol*

Pages réalisées par Thérèse Jamet-Madec et Marc Rollin

WWW.SNES.EDU

LE SITE...

Une source d'informations, régulièrement mise à jour, sur l'éducation, le collège, le lycée, nos métiers et l'action syndicale.

Le SNES

Ce que nous sommes. Nos valeurs, notre fonctionnement, les contacts des sections académiques et des responsables du SNES, nos publications.

Penser et exercer son métier

Le quotidien et l'actualité de nos métiers :

les statuts et la carrière, les disciplines et les contenus d'enseignement, les conditions d'exercice de nos métiers en collège et en lycée, tout sur les programmes et les débats qu'ils suscitent...

Des rubriques par catégorie et par situation (titulaires, vacataires, TZR, CO-Psy, AED...).

Actualités

L'actualité chaude mise en lumière.

- Des articles courts qui donnent l'information essentielle et des liens vers des dossiers, des analyses, des outils pour l'action.
- Les liens vers les quatre communiqués de presse les plus récents..
- Des vidéos, des dessins, des visuels animés pour éclairer l'actualité.

Le SNES en campagne !

- **Tout sur la mobilisation**
  Cliquer pour accéder à un état régulièrement mis à jour des mobilisations et à des outils pour l'action.
- **Les grands dossiers thématiques**
  Les documents de référence, les courriers officiels, nos analyses et nos actions sur les grandes campagnes de mobilisation

Deux espaces particuliers réservés aux syndiqués

Espace adhérents

Les services aux adhérents : les informations personnelles (promotion, notation...), les mémos du SNES pour tout savoir sur sa catégorie, la formation syndicale, la participation à la vie interne du SNES.

Espace militants

Un espace de travail collectif pour les militants. Tous les outils utiles à l'action militante et à la vie syndicale dans les établissements : le *Courrier de S1*, l'expression des établissements, les affiches et les tracts.

Le SNES dans la presse

- Une revue de presse en ligne « dynamique », sous la forme d'un blog, actualisée quotidiennement, qui met en lumière la présence du SNES dans les médias.
- Un classement en trois catégories principales permet d'accéder facilement aux interventions faites au nom du SNES par les secrétaires généraux, les responsables du SNES national et les militants dans les académies.
- Les mots-clés permettent d'accéder aux extraits d'articles en fonction de leurs sujets.

N'hésitez pas à nous transmettre (**actuweb@snes.edu**) les liens d'articles qu'il vous semblerait utile de publier sur ce nouvel outil.

http://snesfsu.wordpress.com

Cette page est aussi accessible à partir de : www.snes.edu

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(93) St-Ouen, loue 2 p., 52 m², neuf, pkg, 860 € cc, libre le 26/02. Tél. 06 10 89 51 45. Mail : fort5555@yahoo.fr

Rome, loue appt. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, loue maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Venise et Toscane, part. loue appts tt confort. Tél. 04 73 33 55 95.

(38) Alpes-d'Huez, loue T2, 5 pers. sud, près pistes, calme. Tél. 04 76 25 47 37.

(05) Serre-Chevalier 1400, coll. loue rdc chalet, 4 pers. Sud, près pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

Andalousie (Espagne), loue appt. tt confort, 4/6 pers., pisc., clim., ds pt village bord de mer, 250 € à 600 € la sem. Tél . 06 31 61 12 12.

Toscane Sud, part. loue 5 lgts. dans ferme, calme, cft., piscine, bas prix, villes d'art, 2/4/6 pers. Mail : www.case-santanna.com

(05) Serre-Chevalier, loue stud. Fév. 300 €/sem. Tél . 01 45 47 88 29.

Paris (Rive droite). Couple 39 ans (fille de collègue) ch. appt. 3 pièces. Tél. 06 78 45 20 44.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7, sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chico-kids proposent 2 circuits touristiques en avril 2011 en Syrie, en Ouzbékistan et randos à Madère.
2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été.
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/ 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

ADAPT snes
ADAPT • Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !
Pour un plus grand choix n'hésitez pas à consulter notre catalogue sur www.adapt.snes.edu

Deux beaux livres pour les amateurs d'art

La scénographie Guy-Claude François à l'œuvre
Un beau livre, richement illustré. Analyse de scénographies réalisées dans des lieux de théâtre comme La Cartoucherie, Avignon et Orange, mais aussi dans des lieux plus inattendus, le musée de la Résistance à Lyon, le Mont-Saint-Michel, ou pour des évènements aussi divers que la cérémonie des J.O. d'Albertville ou les concerts de Mylène Farmer.
• *Luc Boucris, coéd. Adapt-L'Entretemps, février 2009, 32 euros*

Apprendre à regarder des œuvres d'art : apports culturels et méthodologiques

Cet ouvrage résolument pédagogique propose des analyses d'œuvres plastiques qui confrontent les divers apports culturels et méthodologiques permettant d'approcher les multiples aspects d'œuvres (Moyen Âge, Renaissance et XVII[e] siècle) se rapportant à des textes religieux ou mythologiques, fondateurs de notre culture (La Genèse et Les Métamorphoses d'Ovide).
• *Gérard Le Cadet, Adapt Éditions, décembre 2007, cahier d'illustrations couleur, 20 euros*

Un beau livre, très illustré pour les passionnés de nature

Fabre, le miroir aux insectes
Analyse scientifique et critique de l'œuvre de Fabre par le spécialiste de Darwin.
• *Patrick Tort, coéd. Adapt-Vuibert, mai 2002, 368 pages dont 32 reproductions couleur, 25 euros*

Et aussi

L'évolution chez les végétaux
Des bactéries aux arbres et plantes à fleurs
Darwin déclarait en 1879 que l'origine des plantes à fleurs était « un abominable mystère » : désormais l'évolution du règne végétal au cours des temps géologiques a son histoire. En s'appuyant sur des arguments anatomiques autant que génétiques, l'auteur présente clairement, en s'appuyant sur de nombreux schémas, comment les plantes fossiles ont pu conduire aux végétaux d'aujourd'hui. Dépourvu de tout jargon technique, l'ouvrage est accessible à tous.
• *Paul Mazliak, coéd.Adapt-Vuibert, 360 pages, novembre 2009, 42 euros*

Nos classiques : en histoire des sciences

Inventer la préhistoire
Nathalie Richard, coéd. Adapt-Vuibert, juillet 2008, 25 euros

Qu'est-ce que la biologie marine ?
De la biologie marine à l'océanographie biologique

• *Michel Glémarec, préface de Lucien Laubier, coéd. Adapt-Vuibert, août 2007, 19 euros*

Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel
• *Jean Rosmorduc, Vinca Rosmorduc et Françoise Dutour, coéd. Adapt-Vuibert, 2004 ,19 euros*

La naissance de la géologie historique - La Terre, des « théories » à l'histoire

• *Gabriel Gohau, coéd. Adapt-Vuibert, 2003, 15 euros*

Les fondements de la biologie. Le xixe siècle de Darwin, Pasteur et Claude Bernard
• *Paul Mazliak, coéd. Vuibert-Adapt, Octobre 2002, 30 euros*

La science au péril de sa vie. Les aventuriers de la mesure du monde

Prix spécial du livre d'astronomie de l'année 2002
• *Arkan Simaan, coéd. Vuibert-Adapt, 2002, 20 euros*

BON DE COMMANDE

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Commande : .....

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu